# MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

## Quarante-deuxième séance – Mercredi 20 février 2013, à 20 h 30

### Présidence de M. Jean-Charles Rielle, président

La séance est ouverte à 20 h 30 dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *Mme Sandrine Salerno*, vice-présidente, *Mme Esther Alder*, conseillère administrative, *Mme Marie Barbey*, *M. Julien Cart*, *Mmes Maria Casares*, *Mireille Luiset*, *Danièle Magnin* et *Julide Turgut Bandelier*.

Assistent à la séance: *M. Rémy Pagani*, maire, *MM. Sami Kanaan* et *Guillaume Barazzone*, conseillers administratifs.

#### CONVOCATION

Par lettre du 8 février 2013, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 19 février et mercredi 20 février 2013, à 17 h et 20 h 30.

## 1. Communications du Conseil administratif.

**M. Sami Kanaan**, **conseiller administratif**. Mesdames et Messieurs, j'ai un petit souci. Lorsque nous avons entamé hier cette session, j'ai cru que nous arriverions tout de même jusqu'au point 13 de l'ordre du jour, la proposition PR-1014. (*Exclamations*.) C'est peut-être de la naïveté, je n'ai pas encore assez d'ancienneté! *(Remarques.)* Effectivement, il y a eu beaucoup d'urgences lors de cette session. Il n'y a pas de problèmes, le parlement est souverain. On pense ce qu'on veut de cette proposition, elle sera votée ou pas, mais, du coup, nous avons besoin d'une réponse assez rapidement, puisque l'ouverture du Musée d'ethnographie est prévue fin octobre 2014. Pour un musée, c'est très peu un an et demi, et c'est quand même l'ouverture majeure de la législature.

Il y a eu plusieurs avis en faveur d'un renvoi en commission. Moi, je vous sollicite aujourd'hui pour que cet objet soit traité dans la foulée des autres motions d'ordonnancement, de préférence aujourd'hui encore, pour que nous puissions aller en commission donner toutes les explications que nous avons concernant l'équipement du musée. Comme il s'agit, en effet, d'un dépassement de crédit non pas sur de la construction mais sur de l'équipement, je vous suggère – mais le parlement est souverain, bien sûr – de renvoyer cet objet à la commission des finances, qui aura le loisir d'examiner l'aspect particulier de cette demande de crédit supplémentaire, que j'aurais préféré, évidemment, ne pas devoir vous présenter. Je sollicite donc votre compréhension pour envoyer cet objet en commission aujourd'hui. Merci.

**Le président.** Monsieur le conseiller administratif, je vous remercie de déposer formellement votre motion d'ordonnancement, que je ferai voter tout à l'heure. Cela dit, si nous n'arrivons pas jusqu'au point 13, nous traiterons néanmoins les points 74 et 77, soit les rapports PR-996 A et PR-932, A puisque vous avez décidé hier de les traiter en urgence. Cela ne veut pas dire que l'ordre du jour n'avance pas, mais qu'il avance avec des points qui, effectivement, sont ultérieurs. (*Brouhaha*.) S'il vous plaît, Mesdames et Messieurs, la séance a repris. Je vous remercie de regagner vos sièges ou d'aller soit à la buvette soit à la salle des pas perdus…

## 2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Néant.

**3. Rapport de la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse chargée d'examiner:**

**– la motion du 24 mars 2010 de M^mes^ Anne Carron-Cescato, Marie Chappuis, Alexandra Rys, Odette Saez, MM. Alain de Kalbermatten et Robert Pattaroni, renvoyée en commission le 13 septembre 2011, intitulée: «Ouvrons l'accès à l'apprentissage en entreprise (formation duale) aux jeunes sans-papiers» (M-908 A);**

**– la motion du 24 mars 2010 de M^mes^ Maria Casares, Ariane Arlotti, Marie-France Spielmann, Charlotte Meierhofer, Hélène Ecuyer, Anne Moratti Jung, Frédérique Perler-Isaaz, Valérie Bourquin, MM. Christian Zaugg, Pierre Rumo, Christian Lopez Quirland, Bayram Bozkurt et Alpha Dramé, renvoyée en commission le 13 septembre 2011, intitulée: «Apprentissage pour tous les jeunes: engager des jeunes sans statut légal, la Ville de Genève innove!» (M-909 A)[1].**

*Suite du débat*

**M^me^ Laurence Fehlmann Rielle** (S). Mesdames et Messieurs les députés… *(rires)* …pardon, les conseillers municipaux… Je ne suis pas candidate, rassurez-vous! A certains moments, on peut être satisfait qu'un point qu'on a voulu traiter arrive finalement à point nommé à l'ordre du jour. Il me semble que ces deux motions, que nous avons votées en commission et qui traînent à l'ordre du jour depuis un certain temps, arrivent en effet au bon moment, puisque – certains l'ont déjà dit – le Conseil fédéral a récemment modifié l'Ordonnance relative à l'admission, au séjour et à l'exercice d'une activité lucrative, qui permet à des jeunes sans-papiers de pouvoir suivre un apprentissage. Cette décision du Conseil fédéral est un signe très positif; ces motions arrivent au bon moment et elles sont plutôt constructives. C'est pourquoi j'ai un peu de peine à comprendre les contorsions du Parti libéral-radical, tout à l'heure. Evidemment, cela fait partie des charmes de la politique…

Ces deux motions ont donc pour objectif de favoriser l'intégration de jeunes qui ont suivi la plus grande partie de leur scolarité en Suisse. Cela veut dire que des conditions sont demandées, et que l'on ne les accepte pas n'importe comment. Il faut quand même qu'ils aient montré un certain signe d'intégration. Mais il est d'autant plus important de ne pas discriminer ces jeunes qu'ils ont souvent dû suivre leurs parents, lesquels se retrouvent sans papiers, à faire des travaux qui sont utiles pour l'économie suisse mais qu'on ne reconnaît pas. Ces jeunes ne

[1] Rapport, 4756.

peuvent donc pas poursuivre leur scolarité à la fin du cycle d'orientation et trouver ensuite un apprentissage. Ces deux motions sont une bonne façon de pouvoir justement supprimer cette forme de discrimination entre ceux qui voudraient faire un apprentissage, mais qui ne le peuvent pas, et ceux qui peuvent poursuivre leur scolarité, par exemple au collège ou à l'Ecole de culture générale. C'est une façon d'assurer une certaine équité.

Si ces jeunes décident de rester en Suisse et qu'ils obtiennent leur régularisation, le cursus pourra se poursuivre et ils pourront exercer une profession. Quant à ceux qui décideront de partir ou qui devront peut-être retourner dans leur pays d'origine, le fait d'avoir un certificat fédéral de capacité ou, tout du moins, un certificat qui reconnaît une certaine formation en Suisse, sera un atout pour la suite. Pour nous, il s'agit aussi d'être dans une démarche de type gagnant-gagnant. La modification récente du droit fédéral est vraiment la bienvenue; elle va tout à fait dans le sens de cette motion lancée par M. Barthassat, qui a pris du temps pour être traitée, mais qui est finalement arrivée à point nommé. On ne peut que saluer cette ouverture. A ceux qui estimaient que la Ville n'avait pas à se mêler de ces questions-là, je dirai que c'est justement le contraire, puisque nous avons aussi des devoirs vis-à-vis de ces jeunes, dont les parents contribuent à l'économie de notre pays. C'est aussi le devoir de la Ville de montrer qu'elle peut faire un effort et qu'elle peut apporter une pierre favorable à une meilleure intégration en permettant à ces jeunes de trouver un apprentissage.

J'aimerais quand même revenir sur ce que M. Medeiros a dit tout à l'heure dans son grand exposé autour de la question des sans-papiers. Il n'est pas question de faire simplement de bons sentiments, mais je vous rappelle qu'il y a quelques années le Conseil d'Etat avait demandé, à juste titre, la régularisation de près de 5000 personnes sans papiers qui avaient un travail ici, qui payaient des assurances sociales, qui cotisaient au chômage, à l'AVS et qui, encore une fois, contribuent à notre bien-être à nous, les Suisses, les résidents, au bien-être des citoyens. Malheureusement, le Conseil fédéral a refusé cette demande, mais cela montre bien que le Canton avait pris conscience de cela. J'espère qu'avec une évolution favorable au niveau du Conseil fédéral le Canton pourra remettre ce genre de demande sur le métier.

Je ne vais pas m'étendre davantage parce qu'il y a eu de très bons exposés, tout à fait intelligents et circonstanciés, notamment de M^me^ Moratti et de M. Ricou, mais, vous l'aurez compris, les socialistes soutiennent fermement ces deux motions et saluent vraiment la récente décision du Conseil fédéral. (*Applaudissements*.)

**M. Daniel-Dany Pastore** (MCG). Elle est formidable, cette initiative… Moi, je la trouve très belle. Elle est très sociale. Il faut aider les jeunes qui sont dans

les problèmes; je pense que ces pauvres jeunes sans-papiers en ont bien besoin. Ils ont un début d'existence pas très avantageux dans leur propre pays, alors ils viennent se réfugier, ici, à Genève, dans l'Eldorado suisse… (*exclamations*) …aux frontières, et voler un sac à un autre jeune, car, concrètement, à l'heure actuelle, nos jeunes à nous, à Genève, ne trouvent pas, ou pas facilement, une place de travail, une place d'apprentissage ou même une place d'étude, la sélection étant très dure. Peut-être y a-t-il dans d'autres pays des jeunes très méritants, mais, alors qu'ils fassent cela dans leurs pays! Ici, nous devons défendre les gens de Genève. Nous sommes au Conseil municipal, nous ne sommes pas au conseil d'administration ni au gouvernement suisse. Tout le monde parle du fait que la Suisse a voté cette loi. Mais qu'est-ce qu'on s'en fiche! Comme dit notre ami Michel Amaudruz, on est à Genève, on parle de Genève.

Je vais quand même vous dire une chose. Il faut penser à l'avenir, et l'avenir, c'est nos jeunes à nous. Ce ne sont pas les jeunes qui viennent d'ailleurs, qui prendront le bagage qu'ils auront acquis ici et qui l'emporteront chez eux. Tant mieux, bien leur fasse! Mais, à l'heure actuelle, c'est chez nous qu'on a besoin de penser à l'avenir. On a du chômage, on a des jeunes qui sont sans travail, sans avenir, qui n'arrivent pas à gagner de l'argent, qui sont encore chez papa et maman à 24 ou à 25 ans. Monsieur le président, le problème, il est là! C'est grave!

Moi, je suis avec les jeunes, j'ai une famille jeune, je fréquente des jeunes, et ils me parlent de leurs problèmes, de leurs problèmes d'intégration dans une vie active pour avoir un travail lucratif et pour pouvoir assumer une famille, faire des enfants. Je pense quand même que, faire ça chez nous, c'est important pour quelqu'un qui n'a pas de qualifications, qui n'arrive pas à trouver de débouchés et qui est de chez nous. Qu'il soit Suisse, Portugais, Polonais, Tchèque ou Yougoslave, je n'en ai rien à faire, du moment qu'il est à Genève, qu'il habite à Genève et qu'il est en droit de travailler et d'avoir le bien pour lui, parce que, le secteur privé, ce n'est pas le pays des Bisounours…

Il ne faut pas mélanger vos vies privée et professionnelle avec le Conseil municipal, Mesdames et Messieurs les socialistes – vous transmettrez, Monsieur le président – car ce sont deux choses complètement différentes. C'est clair que vous voulez défendre une idée! Alors je vais quand même vous donner un exemple. A un moment donné, vous donnez la chance à un sans-papier, bravo! C'est quand même quelque chose d'extraordinaire. Mais qu'est-ce qui va se passer à l'avenir? Eh bien, il dira à ses petits copains qu'il va voir chez lui: «Si tu veux, dis, mon gars, tu peux venir à Genève, ils t'acceptent, ils te prennent, ils te donnent tout, du travail, de l'argent!» (*Exclamations*.)

Non, je ne suis pas d'accord! A l'heure actuelle, il faut penser à ceux qui sont chez nous! Et il y en a assez! Ne mêlons pas les gens qui sont réfugiés de pays où ils ne sont pas acceptés, où ils ne sont pas reçus correctement, où on ne fait pas de bonnes universités, où on ne développe le travail, alors que chez nous on essaie

de s'en sortir. Vous voulez parler de la Suisse. Vous n'avez même pas encore pris conscience des problèmes que nous avons au niveau national! Mais, bien sûr, nous ne sommes que des conseillers municipaux!

Je vais terminer en vous disant qu'on est quand même à l'affût de l'envahisseur. A l'heure actuelle, à Genève, on est des victimes. Alors pourquoi les prendre chez nous? On n'a déjà pas de logements! Et on a du chômage en surplus partout! Alors, prenez-les, les sans-papiers, mais mettez-les en Suisse alémanique! Evidemment, aller à Schmitten ou à Ulrichen, ce n'est pas marrant parce que ce sont des petits bleds! Et même s'il y a du travail là-bas, ils ne voudront pas y aller. Ils préfèrent aller à Genève, rigoler, sortir et avoir des études encore… *(Protestations.)* Pensez à nos jeunes à nous, peu importe leur nationalité. Ce sont eux qui passent en premier, pas les autres! Ne mélangeons pas!

Les Envahisseurs sont là, et David Vincent nous l'a dit! Alors faites bien attention à ce que je viens de vous dire et pensez à l'avenir, à l'avenir pour nos jeunes, pour vos enfants et vos arrière-petits-enfants qui, un jour, ne trouveront plus de place de travail parce que tout sera *surbooké* et fermé! (*Exclamations*.) Vous pouvez hurler au loup, mais occupons-nous pour l'instant d'abord de nos problèmes, Monsieur le président, pas du problème des autres! A chacun ses serviettes et ses torchons, alors, s'il vous plaît… Cette motion est sympathique; moi, si je pouvais, et si j'avais les moyens, je serais tout à fait d'accord avec vous, mais nous n'avons pas les moyens, ici, à la Ville de Genève, ni même au niveau du Canton. D'ailleurs, on s'en fout du Canton! Nous ne sommes que des conseillers municipaux. Merci, Messieurs-Dames.

**Le président.** Monsieur Daniel-Dany Pastore, je tiens à vous dire, en tant que président, que nous n'acceptons pas les prises d'accent pour stigmatiser certaines populations… *(Protestations et applaudissements.)* La parole est à M. Alain de Kalbermatten.

**M. Alain de Kalbermatten** (DC). Merci, Monsieur le président. Plus sérieusement et sans revenir sur le débat de fond que mon collègue Lionel Ricou a déjà développé tout à l'heure, je tiens juste à vous présenter l'amendement que vous avez reçu, mais qui n'avait pas encore été présenté. Il concerne la motion M-908:

*Projet d'amendement*

Suppression de la fin de la première invite: «ayant effectué toute ou une partie de leur scolarité en Suisse, au moyen, par exemple, d'une autorisation de travail provisoire délivrée par le Canton».

Nous souhaitons également qu'on supprime les troisième et quatrième invites. Elles résultent de deux amendements acceptés en commission et le président les soumettra donc automatiquement au vote tout à l'heure.

J'aimerais vous expliquer dans quel esprit nous avons abordé nos propositions de modification. S'agissant de la première invite, amendée par la commission, nous l'avons modifiée de quelques mots, et je vous demande de l'accepter. La deuxième invite reste telle qu'elle figure dans la motion d'origine. En revanche, le Parti démocrate-chrétien vous propose d'annuler les deux dernières invites qui sont devenues caduques, vu l'évolution qu'il y a eu au niveau des Chambres fédérales. Nous n'avons ainsi plus besoin de quémander l'autorité fédérale ou cantonale pour trouver des solutions ou de prendre contact avec le Conseil d'Etat pour demander un assouplissement de la directive départementale sur l'accès à l'apprentissage des jeunes sans-papiers du 8 avril 2011. Ces deux dernières invites sont caduques. Nous pouvons nous en passer. C'est aussi pour faire suite au discours du Parti libéral-radical, car nous voulions correctement ciseler ce diamant pour que cela puisse passer et pour faire quelque chose d'utile pour les jeunes, et pour tous les jeunes, par souci d'égalité.

Je voudrais encore revenir sur le bien-fondé de ces motions, qui sont quand même importantes, puisqu'elles parlent de justice. Elles parlent de justice simplement parce qu'elles mettent à bas l'hypocrisie actuelle. Aujourd'hui, un jeune sans-papiers peut aller au cycle d'orientation; il peut aller au collège et il peut étudier à l'Université. Pourquoi l'apprentissage en mode dual est-il interdit pour cette catégorie de gens? Je vous pose la question. Nous avons le plaisir d'adorer la justice, mais nous augmentons l'injustice et rejetons cette possibilité de justice. Or, si vous voulez agir dans votre justice, Mesdames et Messieurs, il faudra alors annuler tous les avantages, que ce soit au niveau du cycle, du collège ou de l'Université. Mais, aujourd'hui, nous avons la possibilité de rendre notre système plus juste.

Deuxièmement, au niveau de l'apprentissage lui-même, nous avons dit qu'il y avait un bénéfice avec la possible réintégration future de ces jeunes dans leurs pays d'origine. C'est vrai que d'avoir un papier, une formation, qu'elle soit universitaire ou au niveau de l'apprentissage, c'est une plus-value que ces gens-là pourront valoriser dans leur propre pays, s'il y a retour. Cette chance-ci, nous ne pouvons pas la nier. Cela fait quand même partie – excusez-moi, cela risque d'en choquer certains – d'un acte de développement, même si je pense que cela peut toucher tout le monde.

S'agissant de légalité, on nous disait tout à l'heure, sur les bancs d'extrême-droite… (*huées*) …que la situation des sans-papiers était totalement illégale. Aujourd'hui, au niveau fédéral, c'est totalement légal! Ne venons donc pas avec des arguties juridiques quand on sait que c'est totalement légal! C'est pourquoi je

vous demande sincèrement de réfléchir à nouveau à cet argument. (*Protestations de M. Medeiros*.)

**Le président.** Monsieur le secrétaire du bureau, M. de Kalbermatten n'a pas cité de parti. Se sentent visés ceux qui veulent bien se sentir visés! Monsieur de Kalbermatten, vous n'avez pas cité de parti, poursuivez!

*M. Alain de Kalbermatten*. Je n'osais pas le dire… Merci, Monsieur le président. Et je tiens à dire encore une dernière chose. Avoir peur d'une invasion alors que nous savons que la population… *(Remarque.)*

**Le président.** Monsieur Medeiros, vous êtes secrétaire du bureau. Ce soir, normalement, vous devriez être au perchoir, ici, avec M. Gary Bennaim. Je vous invite donc à nous rejoindre pour nous y seconder. Vous descendrez pour parler si vous le souhaitez. Vous avez pris cet engagement, je vous demande de le respecter, et je suis sûr que vous êtes un homme qui respecte ses engagements. Poursuivez, Monsieur de Kalbermatten.

*M. Alain de Kalbermatten*. La population concernée est minime. On ne risque pas d'avoir une invasion, d'appeler des dératiseurs, comme il l'a été plus ou moins suggéré avec beaucoup d'images par un autre conseiller municipal. Je ne pense pas que nous prenions un risque monumental et, vous savez, moi, j'ai toujours appris qu'on était tous égaux et qu'il n'y avait pas deux catégories de personnes: ceux qui sont sans-papiers et ceux qui ont leurs papiers. Je vous demande donc sincèrement de revoir votre point de vue et d'être des gens qui vivent dans ce monde. *(Exclamations et applaudissements.)*

**Le président.** Mesdames et Messieurs, vous pouvez manifester si vous voulez, mais ne tapez pas vos pupitres, sinon nous n'aurons plus d'informatique! Continuez à taper sur vos pupitres et nous rentrerons tous à la maison… Je vous aurai avertis. La parole est à M^me^ Natacha Buffet.

**M^me^ Natacha Buffet** (LR). Merci, Monsieur le président. Je vais essayer de calmer un minimum les esprits en rappelant déjà que les motions M-908 et M-909 parlent, mot pour mot, de formation duale. Alors, ce n'est pas forcément clair, mais il me semblait important de le préciser. Une formation duale implique trois

acteurs: la personne en formation, le Canton – entre autres le Département de l'instruction publique, de la culture et du sport – et un employeur, que ce soit une commune ou une entreprise. Cela change la donne par rapport à un apprentissage qui peut être fait à l'école. Je vous le rappelle, car ce n'est peut-être pas clair pour la plupart des gens, puisque c'est quelque chose de relativement récent. Effectivement, la nouvelle ordonnance fédérale, sans parler de formation duale, prévoit que l'accès à l'apprentissage soit facilité, soit permis pour les jeunes sans-papiers. Nous sommes tout à fait d'accord.

Cela dit, j'ai entendu dire que les différentes consignes, que les différents critères pour accéder à ces apprentissages étaient trop complexes. Non! Pour le Parti libéral-radical, ce n'est pas trop complexe. Evidemment, l'ordonnance fédérale dit que la personne doit être bien intégrée et qu'elle doit bien maîtriser une langue. Pour bien maîtriser une langue et pour prétendre être bien intégré, une durée de cinq ans de scolarité dans le pays ne nous semble pas être abusive. C'est la raison pour laquelle, dans la mesure où nous sommes une commune et que la commune jouerait dans ce cas précis le rôle de l'employeur, ces motions ne nous semblent pas, à ce stade, compte tenu des évolutions récentes, avoir une importance et être vraiment légitimes, puisque nous devrons de toute manière nous plier à une ordonnance fédérale qui est bonne et qui traite un certain nombre d'éléments qui étaient effectivement discriminatoires – je le concède – puisqu'on laissait des gens aller à l'école et faire des études supérieures mais pas d'apprentissage.

Maintenant, la chose est corrigée. La seule difficulté pour le Parti libéral-radical, c'est que nous nous saisissions d'un objet qui n'est a priori pas communal, puisqu'il repose sur quelque chose de fédéral. Nous n'avons pas envie d'entrer dans ce débat-ci, notre politique consistant à rejeter ce qui n'est pas précisément de notre prérogative. Par ailleurs, le fait que nous devenions des employeurs dans un cadre qui, pour l'instant, est en train de se mettre en place, nous dérange évidemment profondément. Et puis, sur le fait de considérer que les gens qui n'auraient pas accès à l'apprentissage – comme je l'ai entendu dire – seraient discriminés et, du coup, se retrouveraient dans l'insécurité, pardonnez-moi, mais, être au cycle, être au gymnase, être à l'Université, est-ce cela être complètement dans l'insécurité? (*Exclamations*.) Ce sont là les raisons pour lesquelles le Parti libéral-radical se positionnera contre la motion M-908. (*Applaudissements*.)

**M. Ahmed Jama** (S). J'aimerais premièrement rappeler à mes collègues de droite que nous sommes en train de parler des jeunes et des enfants. Deuxièmement, j'aimerais rappeler que le nombre de ces jeunes ne dépasse pas une quarantaine par année. Ce ne sont donc pas des centaines, des milliers de jeunes, ni des

adultes, qui vont prendre vos places de travail. J'aimerais également rappeler, car je suis passé par là, quelque chose que la majorité d'entre vous ne sait peut-être pas. Il existe des statuts d'admission provisoire pour les gens qui sont officiellement ici avec un permis. Sur ce statut, il est noté qu'il n'est pas garanti que cet enfant ou que cette personne reste en Suisse jusqu'à la validation de son permis. Un employeur ne va donc pas engager un jeune avec ce statut-là s'il voit qu'il n'y a pas de garantie que ce dernier puisse rester jusqu'à la validation de son permis. (*Brouhaha*.) D'ailleurs, aujourd'hui, nous parlons de jeunes sans-papiers qui sont dans une situation pire que celle-là, de jeunes qui sont nés ici – la majorité d'entre eux – qui ont grandi ici, qui se sont intégrés ici, qui ne connaissent même pas leur pays d'origine! C'est pourquoi j'aimerais dire par exemple à M. Medeiros, qui dit que ces jeunes qui viennent de l'étranger… *(Remarques.)*

**Le président.** Vous vous adressez au président, Monsieur Jama! Je transmettrai.

*M. Ahmed Jama*. Qu'est-ce qu'on va dire à ces jeunes qui sont nés et qui ont grandi ici après leur scolarité obligatoire? On va leur dire: «Non, vous n'êtes pas autorisés à poursuivre votre formation si vous avez choisi l'apprentissage»? Sachant qu'ils sont ici, qu'ils étaient ici et qu'ils resteront ici? Est-ce le rôle des conseillers municipaux que de fermer les yeux sur une réalité que l'on voit aujourd'hui?

Troisièmement, la Ville de Genève donne énormément de subventions pour l'aide au développement. On aide des enfants dans leur pays d'origine, mais les jeunes qui sont ici, on ne les regarde pas et on ne va pas les aider? (*Exclamations*.) Cela concerne une quarantaine de jeunes par an. Moi, ce que je dis, c'est que la Ville de Genève, comme employeur, si elle fait un pas vers ces jeunes en les engageant, elle donnera un signal fort au Canton, aux autres communes, et aux autres villes et cantons suisses. (*Applaudissements*.)

**M^me^ Patricia Richard** (LR). Je dois dire que je suis consternée comme jamais par ce que j'entends ce soir. Certains d'entre vous ne sont pas sans savoir que j'ai une autre casquette que celle de conseillère municipale. Je suis aussi juge au Tribunal des prud'hommes. Les personnes dont nous parlons ce soir, en tout cas leurs parents, sont des personnes que je côtoie beaucoup trop régulièrement à mon goût, car cela fait beaucoup de mal de les voir dans les situations dans lesquelles elles sont. Cela fait beaucoup de mal de voir que certaines personnes peuvent profiter de la faiblesse d'autres qui n'ont aucuns papiers et qui, pour se faire le plus discrètes possible, acceptent des conditions de travail qui,

dans certains cas, sont absolument inavouables. Quand elles arrivent chez nous au Tribunal des prud'hommes, ce sont des personnes complètement traumatisées et stigmatisées.

Ce que proposent ces motions, parce que vous avez considéré uniquement les enfants, c'est d'enfermer ces personnes dans un cercle vicieux. Les parents arrivent chez nous de manière illégale avec des enfants en bas âge. Ils peuvent mettre leurs enfants à l'école de manière gratuite; cela ne me choque pas spécialement parce que les enfants sont beaucoup mieux à l'école pour y recevoir une instruction que cachés dans un appartement avec d'autres personnes qui s'en occuperaient. Cela ne me choque pas.

Ce qui me choque, par contre, c'est qu'on ouvre des places d'apprentissage à ces enfants qui n'ont pas de papiers, sachant qu'ils devront signer un contrat d'apprenti qui dure en principe trois ans et que, par conséquent, d'une certaine manière vicieuse, on impose peut-être à leurs parents, qui sont toujours chez nous illégalement, de subir encore plus de mauvais traitements au niveau de leur travail. Ils auront en effet tellement peur que leurs enfants perdent leur place d'apprentissage parce qu'ils auront été découverts d'une manière ou d'une autre qu'ils tairont peut-être encore plus ce qui leur arrive au niveau de leur travail. C'est un aspect qui, à ma connaissance, n'a pas été étudié dans cette motion M-908, alors, s'il vous plaît, je vous prie de le garder dans un coin de votre tête.

Là je ne vous ai parlé que de l'aspect sentimental qui me touche particulièrement parce que je le vois, mais, maintenant, regardons d'autres choses un peu plus pragmatiques. En Europe, certains pays ont un taux de chômage sévère, on le dit régulièrement. La Grèce est à 27%, l'Espagne à 26%. Pour notre part, nous accueillons trois fois plus d'immigrés que les autres pays d'Europe. On en est au stade où notre Conseil fédéral pense à activer la clause de sauvegarde au mois de mai, si j'ai bien écouté les informations. Nous, les employeurs, nous avons chaque année, entre juillet et septembre, des téléphones de l'Etat pour nous demander de prendre un apprenti, puisque, chaque année en Suisse romande, nous avons 1000 jeunes qui sortent de l'école et qui restent sur le carreau, qui n'ont pas d'apprentissage. Ces jeunes vont rester dans la rue ou ils vont faire une année d'école supplémentaire alors qu'ils n'en ont pas du tout besoin, prétéritant ainsi d'autres jeunes qui en ont peut-être plus besoin.

Certes, nous ne parlons peut-être que de 40 jeunes, qui sont dans cette situation dans laquelle leurs parents les ont mis sans faire exprès, et qui cherchent un apprentissage. Mais nous entraînons un cercle vicieux, car si nous leur donnons une place d'apprentissage, il y aura 40 jeunes de chez nous, qui sont aussi nés ici, qui ont leurs parents ici, qui ont une vraie situation de vie et qui pourront aller au bout de leur apprentissage dans des conditions normales, qui n'auront plus cette place-là parce qu'on leur aura pris 40 places d'apprentissage! De cela, je ne vous

ai pas trop entendu parler. Et ce n'est pas un discours de droite ou de gauche; c'est un discours d'employeur que je vous fais.

Et puis, quel message donne-t-on aux employeurs si on leur dit: «Ecoutez, nous avons décidé, nous, le Conseil municipal de la Ville de Genève, alors que ce n'est pas notre compétence, que vous pouviez prendre des apprentis qui n'ont absolument aucun papier»? Je me vois très bien continuer mon travail de juge prud'homme en disant qu'on ne dénonce plus au procureur les employeurs qui ont employé des gens au noir, puisque, après tout, on fait des apprentissages au noir!

*Une voix*. Bravo!

*M^me^ Patricia Richard*. Il n'y a plus d'équité! Comment voulez-vous donner des leçons de morale aux personnes qui, actuellement, se comportent mal, quand on leur ouvre une porte supplémentaire et qu'on apporte encore de l'eau à leur moulin? C'est quelque chose dont je n'ai pas non plus entendu parler ce soir et c'est quelque chose qui me touche personnellement, car, honnêtement, je ne vois pas comment je pourrai continuer correctement mon travail au tribunal si, vous, ici, vous donnez le signal qu'à Genève on peut former et employer des apprentis sans papiers! (*Brouhaha*.)

Et puis, moi, je vois déjà le pas supplémentaire, Mesdames et Messieurs. D'ici cinq à dix ans on va nous dire: «Ils ont fait trois ans d'apprentissage; ils ont réussi, ils sont bien intégrés dans l'entreprise.» Que va faire l'entreprise? Comme le font la moitié des entreprises, elle va vouloir garder la personne qu'elle aura formée, parce que cette dernière connaîtra complètement le travail. L'entreprise sait ce que cette personne vaut parce qu'elle aura fait trois ans d'apprentissage dans ses murs. Et à ce moment-là on devra lui dire: «Ah, mais non! Il n'a pas de papiers. Vous ne pouvez pas le garder! A moins que vous vouliez vous retrouver à l'Office cantonal de l'inspection et des relations du travail, au tribunal et avoir des amendes parce que vous aurez employé quelqu'un au noir!» C'est cela? On met le pied dans un engrenage plus que vicieux, Mesdames et Messieurs…

*M^me^ Maria Pérez* (EàG). Un travail, un permis!

*M^me^ Patricia Richard*. J'entends très bien le cri de M^me^ Pérez: un travail, un permis. Je suis complètement d'accord. Maintenant, à Genève ou en Suisse…

**Le président.** Vous pouvez conclure, Madame Richard…

*Mme Patricia Richard*. Je vais conclure, Monsieur le président, mais d'après ce que j'ai calculé il me reste encore un peu de temps. (*Remarques*.) Et j'étais très bonne en chronomètre, comme le dit Mme Perler-Isaaz. Il doit me rester 38 secondes…

**Le président.** C'est le bureau qui décide, Madame. (*Exclamations*.)

*Une voix.* Elle était bien, Mme Perler!

*Mme Patricia Richard*. Elle était bien, Mme Perler-Isaaz, tout à fait! Je la regrette, là… Donc, moi, honnêtement, je n'ai pas envie ce soir que nous donnions à tous les pays le message: «Venez en Suisse, venez à Genève, vous pouvez travailler sans papiers, le parlement communal est d'accord.» Bonne soirée, Mesdames, Messieurs! (*Exclamations*.)

**Le président.** La parole est à Mme Vera Figurek. Je vous rappelle que la liste des intervenants a été close avant le repas. Il ne sert plus à rien de vous inscrire.

**Mme Vera Figurek** (EàG). Merci, Monsieur le président. Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, je ne vais pas revenir sur ces deux motions parce que le débat a été largement entamé et que je laisserai ma collègue Brigitte Studer intervenir sur les amendements et sur la position du groupe Ensemble à gauche. Néanmoins, j'aimerais quand même relever dans ce débat un certain nombre d'incongruités, pour ne pas dire d'obscénités. Moi, je suis très contente de voir que toutes et tous dans ce parlement pensent que le monde entier nous écoute… C'est ce que je viens d'entendre d'une représentante du Parti libéral-radical et, tout à l'heure, un membre du Mouvement citoyens genevois, je crois, disait que nous ouvririons la porte au monde entier qui nous écoute en votant cette proposition. Mais c'est totalement ridicule!

Je vous rappelle juste quelle est la portée des textes que nous votons, ici, dans le parlement communal. Il s'agit d'intentions que nous envoyons au Conseil administratif, lequel peut mettre en œuvre ou pas ce qu'on lui demande de faire. Cela dit, heureusement, le Conseil administratif est tenu de mettre en œuvre ce qui se décide au niveau mondial dans le domaine des droits de l'homme et de l'enfant et au niveau national, en l'occurrence, à propos des apprentis sans statut légal.

J'ai entendu dire également par une représentante du Parti libéral-radical que nous voudrions soi-disant sous-entendre que les personnes qui n'ont pas d'apprentissage et qui sont sans-papiers sont à la rue, qu'elles errent en faisant trente-six mille choses, peut-être même illégales, et qu'elles pourraient tout à fait aller au collège ou à l'Université. Mais, Mesdames et Messieurs, c'est précisément ce que notre groupe, l'Alternative et le Parti démocrate-chrétien essaient de vous expliquer, puisque la Ville a maintenant cette possibilité qui lui est donnée au niveau fédéral d'engager ces personnes-là, que vous le vouliez ou non. (*Exclamations*.) Vous pouvez continuer à vous agiter, mais je pose quand même la question. Excusez-moi, je suis enseignante à l'école primaire, alors peut-être n'ai-je pas vos compétences, mais, à l'école primaire, un enfant qui n'a pas les papiers requis a quand même le droit d'aller à l'école! Au cycle d'orientation, il me semble que c'est la même chose. Au collège, à l'Université également. Ne reste que le problème des quelques personnes dont nous parlons – et je remercie les collègues qui l'ont rappelé – puisqu'il ne s'agit pas d'un grand nombre de personnes mais de 20 à 40 personnes sur tout le canton de Genève. En Ville de Genève – M[me] Salerno, qui est chargée du département concerné, nous l'a rappelé – un seul cas s'est présenté en 2011, et la Ville n'a malheureusement pas pu engager cette personne, même si elle l'avait voulu.

Notre demande d'urgence, ma collègue Brigitte Studer, qui a fait un excellent rapport, l'a rappelé, avait tout simplement pour but de dire, en supposant que même une seule personne dans cette situation postule pour devenir apprenti à la rentrée 2013, que cette personne en a le droit, comme elle a aussi des devoirs, on est bien d'accord. D'ailleurs, très souvent, les parents concernés paient leurs impôts comme vous est moi. Ils sont inscrits à l'Office cantonal de la population… (*Exclamations*.) Bon, d'accord, ils ne paient pas leurs impôts parce qu'ils n'ont pas le droit de travailler, je vous l'accorde. Mais ils sont inscrits à l'Office cantonal de la population. On peut donc tout à fait retracer ces personnes-là… (*Exclamations*.)

**Le président.** Madame Figurek, arrêtez-vous un instant, s'il vous plaît. Je ne vois pas vraiment en quoi le fait de dire que les gens paient des impôts est une offense!

*Une voix*. Ils ne paient pas d'impôts!

**Le président.** Alors, je vous demande, s'il vous plaît, d'écouter M[me] Figurek…

*M. Denis Menoud* (MCG). Ils touchent les subsides d'assurance maladie!

**Le président.** Monsieur Menoud, je ne vous ai pas donné la parole. Poursuivez, Madame Figurek.

*M^me^ Vera Figurek*. Je poursuis, Monsieur le président, mais c'est vrai que c'est difficile… Ces familles sont très souvent inscrites à l'Office cantonal de la population; elles ont donc un domicile à Genève. Et, comme vous le savez, il est faux de dire que ces personnes ont un logement qu'elles volent à d'autres, puisqu'elles ne peuvent de toute façon pas signer de contrat de bail. C'est donc totalement faux. Cela dit, on sait qu'elles existent. Un certain nombre d'employeurs – pas forcément de nos bords, mais de tout bord – emploient ces personnes dans l'économie domestique, sur les chantiers, dans l'hôtellerie. Vous savez très bien, Mesdames et Messieurs, que ces personnes existent. Cela est bien confortable, puisqu'elles font souvent des travaux que d'autres ne veulent pas faire. Je ne vous ai d'ailleurs jamais entendu revendiquer pour ces personnes-là les mêmes droits que pour les autres travailleurs! Mais peut-être lancerez-vous tout à coup une initiative à ce sujet, pourquoi pas! Vous pouvez toujours changer de positionnement…

Nous avons donc entendu tout et n'importe quoi. (*Exclamations*.) Que l'on est dans une société en décadence! Moi, je ne trouve pas que l'on soit en décadence. Que nous avons fait une proposition discriminatoire! Mais justement pas! Nous essayons d'inclure ces jeunes dans le groupe de ceux qui demandent un apprentissage et qui sont également en difficulté; nous sommes d'ailleurs en train d'étudier cette proposition plus largement. Il y a aussi eu une interrogation par rapport au problème que poserait…

**Le président.** Je vous remercie de conclure, Madame…

*M^me^ Vera Figurek*. Moi, je n'arrive pas à travailler comme cela! J'ai tout un groupe d'hommes, je le précise, qui sont là devant moi en train de hurler…

**Le président.** C'est le même traitement pour tout le monde. Vous avez été présidente comme moi, vous le savez. Poursuivez, Madame!

*M^me^ Vera Figurek*. Mesdames et Messieurs, puisque je dois conclure… (*Remarques*.) Monsieur le président, si j'ai cinq minutes et que je ne peux pas en placer une, puis que je n'ai qu'une minute pour parler…

*Une voix*. Cela fait dix minutes que ça dure!

*M. Pascal Holenweg* (S). Elle a été aimable en parlant d'un groupe d'hommes…

**Le président.** Vous n'avez pas la parole, Monsieur! Terminez, Madame!

*M^me^ Vera Figurek*. Merci, Monsieur le président. Des pays qui nous sont proches comme l'Italie ou les pays scandinaves ne sont de loin pas dirigés par des gouvernements de gauche; or, dans ces pays-là, les personnes dont nous parlons – les apprentis sans statut légal – n'ont même pas besoin de faire la demande d'un permis de travail, puisque c'est l'Etat qui paie directement leur place d'apprentissage et non les employeurs. Notre pays n'est donc ni novateur ni en décadence, comme vous le disiez, il s'aligne sur des ordonnances européennes et fédérales. Mesdames et Messieurs, pour le moment, nous demandons seulement que ces personnes puissent avoir les mêmes droits et devoirs que nos concitoyennes et nos concitoyens d'origine suisse, européenne et d'autres pays. Voilà, Mesdames et Messieurs, je vous remercie, mais je déplore malheureusement le comportement des groupes d'en face. Monsieur le président, il est très difficile de travailler dans ces conditions, et je m'arrêterai là. (*Exclamations et applaudissements*.)

**M. Pascal Spuhler** (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, il est clair que ces deux motions ont quelque peu agité ce parlement ce soir. Ces motions veulent pousser l'administration genevoise et la Ville de Genève à entrer dans l'illégalité. C'est simple et c'est clair! (*Exclamations*.) Aujourd'hui, les sans-papiers ont le droit d'accéder aux écoles, primaire, secondaire, au collège et à toutes formes d'études, à l'Université aussi. Mais il n'y a aucun droit de travailler. Parce que cela demande un permis de travail, une rémunération, et qu'un apprentissage dual sous-entend un contrat de travail. Ce n'est donc pas compatible avec la loi fédérale. Vous voulez vous mettre en porte-à-faux avec la loi fédérale… *(Remarque de M. Rumo.)*

**Le président.** Monsieur Rumo, s'il vous plaît, vous n'invectivez pas! Et c'est valable pour les deux côtés de cette enceinte! Poursuivez, Monsieur Spuhler!

*M. Pascal Spuhler*. Merci, Monsieur le président. Mesdames et Messieurs, vous voulez vous mettre en porte-à-faux avec la loi fédérale, libre à vous, mais nous ne pouvons pas vous soutenir. Aujourd'hui, il est vrai qu'il y a plein de

cas malheureux, plein de cas qui vont vous toucher au cœur, au plus profond de vous-mêmes, de votre âme, mais nous ne pouvons pas régler le droit fédéral à notre manière. Le règlement fédéral dit bien: les études oui, le travail non. Pour l'instant. Le jour où vous aurez fait une initiative fédérale pour donner le droit aux sans-papiers de récupérer un permis, eh bien, vous le ferez! Mais faites-le au niveau fédéral! Au Conseil municipal, nous ne pouvons pas être dans l'illégalité par rapport au droit fédéral, je le répète.

La motion M-909 demande que la Ville de Genève engage des sans-papiers en apprentissage. Alors, ça, ce n'est pas mal du tout! Vous savez qu'un de nos principaux combats, c'est celui contre les frontaliers dans l'administration. Et, vous, aujourd'hui, vous voudriez encore y faire passer des sans-papiers! Là, je dois dire que les chaussettes m'en tombent! Heureusement que j'ai des bottes pour les retenir! C'est totalement indécent, Mesdames et Messieurs. Vous nous parlez d'une quarantaine de jeunes sans-papiers, que cela ne va pas faire de mal. Nous avons plusieurs centaines de jeunes en recherche d'apprentissage. Vous prétendez qu'il y a 40 jeunes sans-papiers qui sont dans cette situation. Mais sur quels chiffres vous basez-vous, Mesdames et Messieurs? Ce sont des illégaux. On ne peut pas les comptabiliser! Mais quels propos ridicules! Mesdames et Messieurs, plusieurs centaines de jeunes aimeraient pouvoir accéder à un apprentissage, ils ne le peuvent pas et, vous, vous voulez faire passer en priorité 40 jeunes sans-papiers, 50 ou 30 ou je ne sais combien? Vous n'avez aucun chiffre réel qui puisse prouver vos propos!

Enfin, j'aimerais quand même dire un mot vis-à-vis de la motion démocrate-chrétienne M-908 et de l'amendement qui soutient l'engagement dans l'administration. Je m'étonne que le Parti démocrate-chrétien, parti de la famille, n'ait pas plutôt pensé à nos jeunes, à nos familles genevoises qui ont de la peine à trouver des places d'apprentissage pour leurs enfants, et qu'il veuille soutenir des sans-papiers. Franchement, je comprends mieux pourquoi votre parti connaît une déperdition, car, là, vous êtes totalement à côté de la plaque, Mesdames et Messieurs! Laissez vos collègues se battre pour la modification des lois au niveau fédéral, mais arrêtez de le faire au niveau municipal parce que vous êtes à côté de la plaque!

Je conclurai par ce petit épisode Föllmi que certains ont rappelé, où M. Föllmi, pour montrer l'exemple, avait tenu un enfant par la main pour aller à l'école. A l'école! Pas au travail! Et je vous rappelle juste que, quand le Conseil d'Etat a dû prendre une décision quant à l'expulsion de cette famille, M. Föllmi a voté oui…

**M^me^ Brigitte Studer** (EàG). Chers collègues, très rapidement, la Suisse a fait le choix de donner la priorité aux enfants, aux jeunes, en les intégrant dans

les écoles. La Suisse a fait un nouveau pas dans cette intégration en adaptant l'Ordonnance relative à l'admission, au séjour et à l'exercice d'une activité lucrative, qui permet aussi de proposer un apprentissage à des jeunes sans statut légal. *(Remarques.)*

**Le président.** S'il vous plaît, Monsieur Sormanni! Poursuivez, Madame Studer.

*M^me^ Brigitte Studer*. Contrairement au moment où nous travaillions en commission, nous nous trouvons aujourd'hui avec un cadre légal donné au niveau national. Il n'est donc pas question de le discuter ici, puisqu'il est défini, mais rappelons qu'il fut atteint avec une majorité au Conseil national, au Conseil des Etats et au Conseil fédéral.

Par ailleurs, l'administration municipale est effectivement un employeur. A ce titre, elle peut se montrer exemplaire par rapport à l'engagement de ces apprentis. Elle le fait, d'ailleurs, puisque le nombre d'apprentissages proposés a très fortement augmenté ces dernières années. Elle peut aussi, en montrant l'exemple, inciter d'autres entreprises de la ville de Genève à faire le pas. En commission, nous avions également vu combien il était important d'augmenter l'offre d'apprentissages. Des mesures très concrètes existent, par exemple au niveau du travail administratif ou de l'accompagnement qui est proposé, de sorte que davantage d'entreprises peuvent accepter de prendre des apprentis. Nous voudrions que la Ville puisse faire preuve de dignité et de respect par rapport à cette situation.

Ensemble à gauche soutient l'amendement démocrate-chrétien. En effet, vu les changements au niveau national, certaines invites que nous avions intégrées ne sont plus actuelles. Je voudrais remercier d'avance celles et ceux qui feront un bon accueil à ces motions.

**Le président.** Nous sommes en procédure de vote… J'entends que le vote nominal est demandé pour les motions, il en sera fait ainsi. Nous commençons par la motion M-908.

**Mis aux voix, l'amendement de la commission à la première invite est accepté par 40 oui contre 33 non.**

**Mis aux voix, l'amendement de M. de Kalbermatten à la première invite est accepté par 40 oui contre 33 non.**

*Mis aux voix, l'amendement de la commission ajoutant une troisième invite est refusé à l'unanimité (73 non).*

*Mis aux voix, l'amendement de la commission ajoutant une quatrième invite est refusé par 72 non contre 1 oui.*

**Mise aux voix à l'appel nominal, la motion M-908 amendée est acceptée par 39 oui contre 33 non.**

*(Applaudissements à l'annonce du résultat.)*

*Ont voté oui (39):*

Mme Olga Baranova (S), M. Olivier Baud (EàG), Mme Sandrine Burger (Ve), M. Mathias Buschbeck (Ve), M. Grégoire Carasso (S), M. Alain de Kalbermatten (DC), M. Yves de Matteis (Ve), Mme Laurence Fehlmann Rielle (S), Mme Vera Figurek (EàG), M. Pierre Gauthier (EàG), M. Morten Gisselbaek (EàG), Mme Marie Gobits (S), M. Pascal Holenweg (S), M. Ahmed Jama (S), M. Guillaume Käser (Ve), M. Stefan Kristensen (S), M. Jean-Charles Lathion (DC), Mme Christiane Leuenberger-Ducret (S), Mme Anne Moratti (Ve), M. Robert Pattaroni (DC), Mme Maria Pérez (EàG), Mme Frédérique Perler-Isaaz (Ve), Mme Annina Pfund (S), M. Lionel Ricou (DC), Mme Maria Vittoria Romano (S), M. Pierre Rumo (EàG), Mme Alexandra Rys (DC), M. Tobias Schnebli (EàG), Mme Virginie Studemann (S), Mme Brigitte Studer (EàG), Mme Martine Sumi (S), Mme Marie-Pierre Theubet (Ve), M. Sylvain Thévoz (S), Mme Nicole Valiquer Grecuccio (S), M. Pierre Vanek (EàG), M. Alberto Velasco (S), Mme Salika Wenger (EàG), M. Alexandre Wisard (Ve), M. Christian Zaugg (EàG).

*Ont voté non (33):*

M. Michel Amaudruz (UDC), Mme Fabienne Aubry Conne (HP), M. Gary Bennaim (LR), M. Eric Bertinat (UDC), M. Thomas Bläsi (UDC), M. Simon Brandt (LR), Mme Natacha Buffet (LR), M. Rémy Burri (LR), M. Jean-François Caruso (MCG), M. Sylvain Clavel (HP), Mme Sophie Courvoisier (LR), M. Guy Dossan (LR), M. Olivier Fiumelli (LR), M. Adrien Genecand (LR), Mme Sandra Golay (HP), M. Jean-Paul Guisan (LR), M. Jean-Philippe Haas (MCG), M. Christo Ivanov (UDC), M. Claude Jeanneret (MCG), Mme Florence Kraft-Babel (LR), M. Laurent Leisi (MCG), M. Carlos Medeiros (MCG), M. Denis Menoud (MCG), M. Jacques Pagan (UDC), M. Daniel-Dany Pastore (MCG), Mme Patricia Richard (LR), Mme Michèle Roullet (LR), M. Pascal Rubeli (UDC), M. Marc-André Rudaz (UDC), M. Vincent Schaller (LR), M. Daniel Sormanni (MCG), M. Pascal Spuhler (MCG), M. Vincent Subilia (LR).

*Etaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (7):*

M^me^ Marie Barbey (DC), M. Julien Cart (HP), M^me^ Maria Casares (HP), M^me^ Sarah Klopmann (Ve), M^me^ Mireille Luiset (MCG), M^me^ Danièle Magnin (MCG), M^me^ Julide Turgut Bandelier (Ve).

*Présidence:*

M. Jean-Charles Rielle (S), président, n'a pas voté.

La motion est ainsi conçue:

*MOTION*

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:

– tout mettre en œuvre pour ouvrir rapidement l'accès à l'apprentissage en entreprise (formation duale) aux jeunes sans statut légal;
– examiner chaque situation permettant l'engagement de l'apprenti-e dans l'administration municipale selon les normes établies.

*Le Conseil administratif est chargé de prendre une mesure ou de présenter un rapport.*

**Le président**. Nous passons à la motion M-909.

**Mis aux voix, l'amendement de la commission supprimant la première invite est accepté par 40 oui contre 33 non.**

**Mise aux voix à l'appel nominal, la motion M-909 amendée est acceptée par 40 oui contre 33 non.**

*Ont voté oui (40):*

M^me^ Olga Baranova (S), M. Olivier Baud (EàG), M^me^ Sandrine Burger (Ve), M. Mathias Buschbeck (Ve), M. Grégoire Carasso (S), M. Alain de Kalbermatten (DC), M. Yves de Matteis (Ve), M^me^ Laurence Fehlmann Rielle (S), M^me^ Vera Figurek (EàG), M. Pierre Gauthier (EàG), M. Morten Gisselbaek (EàG), M^me^ Marie Gobits (S), M. Pascal Holenweg (S), M. Ahmed Jama (S), M. Guillaume Käser (Ve), M^me^ Sarah Klopmann (Ve), M. Stefan Kristensen (S), M. Jean-Charles Lathion (DC), M^me^ Christiane Leuenberger-Ducret (S),

Mme Anne Moratti (Ve), M. Robert Pattaroni (DC), Mme Maria Pérez (EàG), Mme Frédérique Perler-Isaaz (Ve), Mme Annina Pfund (S), M. Lionel Ricou (DC), Mme Maria Vittoria Romano (S), M. Pierre Rumo (EàG), Mme Alexandra Rys (DC), M. Tobias Schnebli (EàG), Mme Virginie Studemann (S), Mme Brigitte Studer (EàG), Mme Martine Sumi (S), Mme Marie-Pierre Theubet (Ve), M. Sylvain Thévoz (S), Mme Nicole Valiquer Grecuccio (S), M. Pierre Vanek (EàG), M. Alberto Velasco (S), Mme Salika Wenger (EàG), M. Alexandre Wisard (Ve), M. Christian Zaugg (EàG).

*Ont voté non (33):*

M. Michel Amaudruz (UDC), Mme Fabienne Aubry Conne (HP), M. Gary Bennaim (LR), M. Eric Bertinat (UDC), M. Thomas Bläsi (UDC), M. Simon Brandt (LR), Mme Natacha Buffet (LR), M. Rémy Burri (LR), M. Jean-François Caruso (MCG), M. Sylvain Clavel (HP), Mme Sophie Courvoisier (LR), M. Guy Dossan (LR), M. Olivier Fiumelli (LR), M. Adrien Genecand (LR), Mme Sandra Golay (HP), M. Jean-Paul Guisan (LR), M. Jean-Philippe Haas (MCG), M. Christo Ivanov (UDC), M. Claude Jeanneret (MCG), Mme Florence Kraft-Babel (LR), M. Laurent Leisi (MCG), M. Carlos Medeiros (MCG), M. Denis Menoud (MCG), M. Jacques Pagan (UDC), M. Daniel-Dany Pastore (MCG), Mme Patricia Richard (LR), Mme Michèle Roullet (LR), M. Pascal Rubeli (UDC), M. Marc-André Rudaz (UDC), M. Vincent Schaller (LR), M. Daniel Sormanni (MCG), M. Pascal Spuhler (MCG), M. Vincent Subilia (LR).

*Etaient excusés à la séance (6):*

Mme Marie Barbey (DC), M. Julien Cart (HP), Mme Maria Casares (HP), Mme Mireille Luiset (MCG), Mme Danièle Magnin (MCG), Mme Julide Turgut Bandelier (Ve).

*Présidence:*

M. Jean-Charles Rielle (S), président, n'a pas voté.

La motion est ainsi conçue:

*MOTION*

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de permettre aux jeunes sans statut légal de postuler pour les apprentissages dans l'administration municipale. L'administration s'engageant à appliquer l'égalité de traitement dans

le processus de sélection/engagement, malgré l'absence de statut légal, et plus particulièrement de l'absence de permis de travail.

*Le Conseil administratif est chargé de prendre une mesure ou de présenter un rapport.*

**Le président.** Nous en venons à la demande de M. le conseiller administratif Sami Kanaan de traiter en urgence la proposition PR-1014. Vous avez une minute pour développer votre motion d'ordonnancement, Monsieur le conseiller administratif.

**M. Sami Kanaan**, **conseiller administratif**. Merci, Monsieur le président. Mesdames et Messieurs, je l'ai dit tout à l'heure, le Musée d'ethnographie ouvrira le 31 octobre 2014. Nous aurons un musée magnifique. La bonne nouvelle tout de même – c'est naturel, mais il vaut mieux le confirmer – c'est que le crédit destiné au gros œuvre et à l'équipement de base est suffisant. En revanche, les volumes nécessaires pour financer les équipements muséographiques, notamment la bibliothèque, la médiation culturelle, l'informatique et, surtout, les vitrines d'exposition correspondant aux normes en usage, ont été clairement sous-estimés. Nous avons réduit au maximum ces besoins supplémentaires. La première exposition sera faite avec du matériel récupéré. Ce n'est évidemment pas une bonne méthode de gestion, ni sur le plan de la qualité du travail muséographique ni même sur le plan écologique.

Par conséquent, je me vois obligé de vous soumettre cette demande supplémentaire au nom du Conseil administratif. Nous sommes malheureusement assez pressés, puisque, quand bien même le bâtiment sera terminé dans six mois, en octobre 2013, le musée doit pouvoir s'organiser avant son ouverture fin octobre 2014. Je vous serai donc très reconnaissant d'accepter aujourd'hui un renvoi en commission. Il m'a été signalé qu'une majorité des groupes serait d'accord d'envoyer cet objet à la commission des arts et de la culture, puisqu'il s'agit de muséographie. Cela me convient évidemment très bien. Je vous remercie d'avance de votre compréhension.

**Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur la proposition PR-1014 est acceptée par 50 oui contre 14 non (1 abstention).**

**Le président.** Cette proposition sera traitée après les deux points suivants, dont vous avez accepté l'urgence hier, les rapports PR-996 A et PR-932 A.

**4. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 29 août 2012 en vue de l'ouverture de trois crédits pour un montant net total de 8 899 800 francs, soit:**
**– un crédit net de 3 944 100 francs destiné au réaménagement de l'avenue de la Paix – partie «basse» – du passage supérieur CFF à la place Albert-Thomas, parcelles N^os^ 4612, 4841, 4851, 4869, 5372, 5373 (Genève-Petit-Saconnex), déduction faite de la participation des Transports publics genevois de 182 500 francs, soit un montant brut de 4 126 600 francs;**
**– un crédit de 1 150 700 francs destiné au réaménagement du chemin des Mines et de la rue Kazem-Radjavi, situés sur les parcelles N^os^ 4608, 4850, 4851, 5421 (Genève-Petit-Saconnex);**
**– un crédit net de 3 805 000 francs destiné aux travaux d'assainissement avenue de la Paix – partie «basse» – du passage supérieur CFF à la place Albert-Thomas et chemin des Mines/rue Kazem-Radjavi situés sur les parcelles N^os^ 3070, 4612, 4850, 4851, 4869, 5038, 5410 (Genève-Petit-Saconnex), déduction faite de la participation de l'Etat de Genève de 379 600 francs, soit un montant brut de 4 184 600 francs (PR-996 A)[1].**

**Rapport de M^me^ Laurence Fehlmann Rielle.**

Cette proposition a été renvoyée à la commission de l'aménagement et de l'environnement lors de la séance plénière du Conseil municipal du 10 octobre 2012. La commission l'a examinée lors des séances des 13 novembre et 4 décembre 2012, sous la présidence de M. Vincent Schaller. Les notes de séances ont été prises par M. Christophe Vuilleumier que la rapporteuse remercie chaleureusement.

**Séance du 13 novembre 2012**

*Audition de M^me^ Sandra Piriz, adjointe du Service de l'aménagement urbain et de la mobilité et MM. Nicolas Betty, chef du service du génie civil, Bernard Widmer et Marc Verleye, ingénieurs en génie civil venus présenter le projet pour le département*

Comme cela est précisé dans l'exposé des motifs, M^me^ Piriz rappelle que le quartier de Sécheron Nord connaît des transformations importantes et que plu-

[1] Proposition, 2032. Motion d'ordonnancement, 4614.

sieurs projets d'envergure sont en cours de réalisation. Il y a la Maison de la Paix qui doit s'achever en 2014, la passerelle qui est prévue pour 2013, le parking de l'OMC, également pour 2013, et le bâtiment de JTI qui comportera aussi une crèche en 2015, ainsi que le Valpraxis, prévu en 2015 également. Ces nouvelles constructions amèneront 240 habitants et 2500 emplois, et impliqueront 1880 places de stationnement au total. Elle indique que ces nouvelles constructions nécessitent une reconfiguration de l'avenue de la Paix.

Les objectifs sont d'assurer l'accès aux parkings, l'évacuation du trafic, de garantir la bonne gestion des transports publics et de renforcer la qualité des itinéraires pour les mobilités douces.

Les trois projets de délibérations soumis comprennent la nouvelle répartition de la voirie, l'élargissement de la chaussée, l'installation de WC publics, le remplacement de l'éclairage public, et la mise en place de collecteurs. Le département envisage aussi la continuité de la piste cyclable et celle des transports publics: il est prévu une voie de bus continue à la descente. Le stationnement en surface le long de l'avenue de la Paix sera supprimé et les places pour les cars seront localisées à la place des Nations.

Elle précise que, aux heures de pointe du matin et du soir, on passera de 205 véhicules à 440.

Le trottoir mesurera 2,05 mètres avec une seule voie de circulation à la montée pour les transports individuels.

Concernant la rue Kazem-Radjavi, l'option a été de conserver un trottoir de chaque côté afin de faciliter l'accès aux arrêts de bus.

M[me] Piriz poursuit en expliquant qu'une piste cyclable sera insérée aux quatre carrefours. Concernant le chemin Rigot qui mènera au parking de l'avenue de la Paix, elle relève qu'une régulation sera mise en place: la principale modification sera la suppression du tourné à gauche de la montée de l'avenue de la Paix sur le chemin Rigot.

M. Verleye expose qu'il sera nécessaire de reprendre les fondations de chaussée sur l'avenue de la Paix tout en maintenant la circulation. Il explique qu'il faut conserver un gabarit de 5 à 6 mètres de large pour les transports exceptionnels. Il relève aussi que la mise en séparatif des collecteurs nécessitera des tranchées ouvertes de 2 à 3 mètres de profondeur.

Suite à cette présentation, la parole est aux commissaires pour des questions ou des commentaires.

Une commissaire socialiste se dit effarée par le nombre de places de parking qui sont prévues dans ce périmètre qui est bien desservi par les transports publics. Elle a l'impression que la Ville est mise devant le fait accompli face à des déci-

sions prises par le Canton. Il lui est répondu que, devant cette situation, la Ville est obligée d'entreprendre ces travaux et que ne rien faire entraînerait de graves problèmes de circulation, tant pour les automobilistes que pour les cyclistes.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre demande combien de places seront supprimées; il souhaite savoir si toute la zone aura un revêtement en phonoabsorbant et si des économies d'échelle sont envisageables au cas où tous les travaux étaient menés de front. On lui répond que 60 places seront supprimées mais qu'une compensation est prévue avec le P+R; seule l'avenue de la Paix sera revêtue de phonoabsorbant, le reste du périmètre ne le nécessitant pas; concernant les travaux, il sera difficile de tout mener en même temps en raison des contraintes de circulation.

Une commissaire des Verts remarque que les sorties sur la route pour les pistes cyclables sont dangereuses. Elle signale que, en Allemagne, le découpage des trottoirs entre les vélos et les piétons est systématique. Elle se demande pourquoi cela n'est pas possible à Genève. M. Widmer répond qu'il y a un tronçon de 65 mètres entre la route Suisse et les premiers aménagements, sans éléments pour les vélos, faute de place. Il n'est possible de faire qu'un marquage au sol. M^me^ Piriz ajoute que le but est d'avoir des trottoirs et des pistes cyclables, mais que cela nécessite des gabarits qui n'existent pas toujours. M. Widmer rappelle que les espaces mixtes trop étroits entraînent des réactions négatives de la part de la population.

Une commissaire du Mouvement citoyens genevois demande s'il ne serait pas possible d'obtenir une aide de la Confédération, puisque la route Suisse est une route nationale. M. Verleye répond que c'est prévu. Elle demande aussi s'il ne faut pas prévoir des giratoires plutôt que des carrefours avec feux. M^me^ Piriz répond que des giratoires risquent de créer des embouteillages sur les axes prioritaires. La même commissaire évoque la suppression des 60 places en zone bleue et demande quelle sera la différence de coût pour les usagers du P+R. M. Widmer répond que ce parking sera public et 100 places seront prévues pour les habitants. A la remarque que ces places seront plus chères que les zones bleues, il lui est répondu que cela rentre dans la logique de l'urbanisation du secteur.

Une commissaire socialiste estime que le prix des WC est assez élevé.

Elle demande à combien s'élève la rétrocession du Canton. M. Verleye répond que le Canton intervient sur le revêtement à hauteur de 50%.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre estime que l'ensemble des travaux est extraordinairement important. Il s'interroge sur l'urgence des travaux. M^me^ Piriz répond que, en décembre 2013, le parking de l'OMC sera mis en service, ainsi que le P+R et la nouvelle route du P+R, et qu'il est essentiel de gérer le trafic.

**Séance du 4 décembre 2012**

*Discussion*

Une commissaire socialiste pense que c'est un projet technique qui a été présenté dans les détails par les services de l'administration qui ont fait au mieux. Néanmoins, sur le fond, elle estime qu'il est irresponsable de prévoir 1800 places de parc dans ce périmètre déjà desservi par les transports publics. Cela revient à programmer des engorgements liés au trafic automobile. Elle regrette que la Ville soit prise en otage de la sorte par le Canton. Le groupe socialiste votera néanmoins ces crédits.

Une commissaire du Mouvement citoyens genevois rappelle que les diplomates sont légions à avoir des chauffeurs et qu'ils ont besoin de place de stationnement. Elle pense qu'il faut tenir compte de la Genève internationale.

Un commissaire du Parti libéral-radical rappelle que la Genève internationale représente un franc sur quatre en plus du rayonnement qu'elle confère à Genève et que cela mérite que l'on vote ce crédit.

Une commissaire des Verts déclare qu'une partie de son groupe votera cette proposition. Elle remarque que, si le nombre de places lui semble largement excessif, la proposition va dans le sens d'une amélioration pour les piétons et la mobilité douce. Elle relève que ces projets sont issus d'hypothèses datant de plusieurs années et que les inconnues actuelles rendent le projet précipité.

Une commissaire du Mouvement citoyens genevois pense que la commission devrait se rendre sur place. Cela permettrait de prendre conscience du fait que tout le projet doit être revu. Elle pense que ce projet ne respecte ni les piétons, ni les cyclistes, ni les deniers des contribuables.

Un commissaire d'Ensemble à gauche indique que son groupe votera la proposition sans conviction. Bien que le projet ne soit pas très bien conçu, il a l'impression que les services ont fait de leur mieux. Il précise que nombre d'internationaux viennent au bureau en vélo.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre regrette que le projet ressemble à du bricolage et ne présente pas de vision d'ensemble. Il se demande s'il n'aurait pas fallu prévoir d'enterrer une partie de ces aménagements en profitant des travaux de l'OMC.

Une commissaire d'Ensemble à gauche pense qu'il est urgent de prendre une décision puisque les travaux ont des délais très courts.

Finalement, une commissaire des Verts annonce qu'elle s'abstiendra et que son collègue refusera le projet.

A la demande d'une commissaire du Mouvement citoyens genevois, le président met aux voix la suspension des travaux pour se rendre sur place:

La suspension est refusée par 11 non (3 LR, 1 DC, 2 UDC, 2 EàG, 3 S) contre 2 oui (MCG) et 2 abstentions (Ve).

Mise aux voix, la proposition est acceptée par 11 oui (3 LR, 1 DC, 2 UDC, 2 EàG, 3 S) contre 3 non (2 MGC, 1 Ve) et 1 abstention (Ve).

Au bénéfice de ces explications, la commission vous recommande d'accepter cette proposition. *(Voir ci-après le texte des délibérations adoptées sans modification.)*

**M^me^ Laurence Fehlmann Rielle, rapporteuse** (S). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, cette proposition a été examinée assez rapidement, en deux séances, par la commission, parce que nous étions conscients qu'il y avait une certaine urgence à adapter les voiries à l'implantation des nouvelles constructions prévues dans ce périmètre. Le quartier de Sécheron Nord, en effet, va connaître des transformations importantes avec la réalisation d'ici à 2014 de la Maison de la Paix, d'une passerelle, prévue en 2013, ainsi que du parking de l'OMC, qui devrait également être prêt pour 2013. Et les bâtiments de Japan Tobacco International sont prévus pour 2015. Il a été précisé que ces nouvelles constructions amèneraient près de 240 habitants et 2500 emplois. Mais tout cela impliquera également la réalisation de près de 1880 places de parking.

Ces nouveaux aménagements nécessitent des transformations de la voirie, mais aussi l'installation de WC publics, une adaptation de l'éclairage public, etc., l'objectif étant évidemment d'assurer l'accès aux parkings, l'évacuation du trafic, l'adaptation des transports publics, ainsi que le fait de penser à la mobilité douce avec la création de pistes cyclables. Il faut également relever qu'il y aura une augmentation, aux heures de pointe, du nombre de véhicules de 205 à 440. Alors, à part l'augmentation du trafic que tout cela va engendrer, la bonne nouvelle quand même, c'est qu'il est prévu d'aménager des pistes cyclables et une voie de transports publics continue sur la descente le long de l'avenue de la Paix, et de supprimer les places de parking sur ladite avenue.

A ce stade, je me permettrai quand même un commentaire personnel. J'ai l'impression que la Ville de Genève est un peu prise en otage par des décisions qui ont été prises par le Canton et, à ce titre, le fait d'avoir prévu près de 1880 places de stationnement ne me semble pas très responsable, puisque ce périmètre est plutôt bien doté en transports publics. Cela revient à créer des engorgements, surtout aux heures de pointe, si ce n'est de manière permanente. La Ville doit parer à ces problèmes et, effectivement, le projet n'est pas parfait, mais je crois que les services de la Ville ont travaillé le mieux possible pour essayer de diminuer les nuisances, tout du moins pour limiter les dégâts qu'occasionnera cette augmentation du trafic générée par l'ensemble de ces places de parking, puisqu'il y aura des va-et-vient assez continus.

Néanmoins, malgré les réticences que certains commissaires pouvaient avoir sur ce projet, nous avons estimé qu'il était nécessaire de l'accepter, et cela assez rapidement, pour que les travaux puissent commencer et pour que ce périmètre ne souffre pas trop de ces défauts d'aménagement. C'est pourquoi le Parti socialiste et moi-même vous encourageons à accepter les trois crédits d'aménagement de cette proposition.

*Premier débat*

**M^me^ Sarah Klopmann** (Ve). Comme l'a dit M^me^ Fehlmann Rielle, la Ville a été prise en otage, car, effectivement, cette proposition est une conséquence de projets d'aménagement cantonaux que nous devions préaviser, et que la majorité de ce Conseil municipal, sans le consentement des Verts, a acceptés. Il s'agit des parkings, des parkings à profusion et des 1800 places de parc supplémentaires. Il s'agit aussi du soi-disant P+R, en plein centre-ville, à côté du tram et du train, et qui n'est pas forcément utile.

Nous nous étions battus contre ces aménagements automobiles en vous disant qu'aménager un parking à cet endroit engendrerait justement une surcharge de trafic que le quartier ne pourrait supporter. On nous a traités d'idiots. Le résultat, c'est cette proposition qui nous dit que nous aurons une surcharge de trafic automobile que nous ne pourrons pas supporter.

Quand cette proposition a été présentée devant le Conseil municipal, nous avons été d'accord de la renvoyer en commission, par envie de l'étudier, par gain de paix, pour voir ce qu'on nous proposait, mais nous avions déjà émis nos réticences face à ce projet en vous expliquant que nous ne serions pas d'accord de devoir à chaque fois modifier la chaussée, les aménagements, agrandir les routes et accroître les possibilités de trafic automobile juste parce qu'on aurait construit un parking. Cela me fait d'ailleurs penser à un autre projet de mégaparking en ville, je vous laisse deviner lequel… (*Brouhaha*.)

Ensuite, on nous a présenté ce projet de transformation en commission de l'aménagement et de l'environnement, où on a essayé de nous faire croire qu'il visait à améliorer la condition des mobilités douces, notamment piétonne et cycliste. Mais ce n'est pas ce qui nous a été présenté; ce n'est pas comme cela que nous interprétons cette proposition, nous, les Verts. Ce que nous voyons, c'est qu'on rajoute des chaussées pour les voitures. Eh bien, oui, il faudra bien les faire rouler! Ce que nous voyons, c'est qu'on nous met une piste cyclable pour essayer de nous faire plaisir à nous, les Verts, sauf que cette piste cyclable fait un petit bout tout droit, puis elle s'arrête, ensuite il y a un mur qu'il faut contourner, puis elle repart dans l'autre sens. C'est tout juste si le cycliste ne doit pas descendre trois fois de son vélo pour traverser les passages pour piétons! Piétons qui, soit dit en passant, n'auront pas la priorité non plus, puisque celle-ci est donnée, comme

d'habitude, à la voiture toute-puissante! (*Exclamations*.) Et on nous fait croire qu'on a fait ce projet pour les mobilités douces! Non! Si on a fait ce projet, c'est parce qu'on a mis des parkings! (*Remarques*.)

**Le président.** Madame Klopmann, attendez un instant, s'il vous plaît! Je vous rappelle que nous avons encore des urgences à traiter, qui sont importantes pour la suite. Si on pouvait s'écouter… Poursuivez, Madame Klopmann.

*M^me^ Sarah Klopmann*. Merci, Monsieur le président. J'entends de part et d'autre mes collègues qui me disent de respirer; c'est juste la conséquence du stress quotidien vécu par les cyclistes… (*Exclamations*.) Eh oui! Si les pistes cyclables étaient mieux faites, on n'en serait pas là. Donc, comme je l'ai dit, le cycliste doit sans arrêt slalomer entre les voitures et entre les murets. Ce projet ne nous convient donc pas.

Ce que nous constatons, c'est uniquement que l'on a créé un parking et que les autres usagers de la route n'ont qu'à s'arranger, même si la chaussée a été refaite. Les Verts ont décidé d'arrêter d'accepter de mauvais projets, juste parce qu'ils ont l'avantage d'exister. En conséquence, comme nous l'avons fait en commission, nous refuserons ce projet qui n'a d'yeux que pour la voiture, qui nous fait croire qu'il aide les cyclistes et les piétons alors qu'il ne leur permettra que de slalomer sur un bitume tout neuf!

**M^me^ Alexandra Rys** (DC). C'est avec plaisir et même avec un très grand plaisir que le groupe démocrate-chrétien acceptera cette proposition et, contrairement à M^me^ la rapporteure, nous n'avons absolument pas le sentiment que la Ville soit prise en otage. Nous trouvons, mais peut-être sommes-nous un peu bizarres, qu'il est parfaitement normal que les engagements pris par la Confédération vis-à-vis de la Genève internationale soient respectés.

Au demeurant, je ne vous étonnerai pas non plus si je vous dis que nous pensons que la Genève internationale et sa préservation méritent bien un P+R qui, d'ailleurs, contrairement à ce que vient de dire ma préopinante, ne se trouve pas en plein centre-ville; il est donc parfaitement pertinent de poser les voitures là où on peut monter dans un train ou dans un tram. En conséquence, sur cet objet, nous frôlons presque le nirvana, Monsieur le président.

**M. Daniel Sormanni** (MCG). Mesdames et Messieurs, je me posais la question de savoir pourquoi nous allions dire oui à ce projet et, en fait, M^me^ Klopmann m'en a donné toutes les raisons, car, effectivement, à partir du moment où les

Verts disent non, nous, nous allons dire oui. (*Rires*.) Mais il y a quand même un certain nombre de choses qui m'étonnent énormément. J'apprends que Sécheron est en plein centre-ville… Il y a, semble-t-il, un arrêt pour les trains, il paraît donc tout à fait adéquat de faire un parking à cet endroit. Les gens y mettent leurs voitures et prennent le train. En plus, évidemment, on répond aussi aux promesses faites à la Genève internationale.

Je n'arrive pas à comprendre cette façon de voir les choses. Hier, nous avons eu un long débat sur ces problèmes de parking et de circulation. *(Remarque de M. Pagani.)* Je ne vais pas le réentamer, rassurez-vous, Monsieur le maire… Quand vous parlez, je ne vous interromps pas, alors c'est gentil de me laisser parler. *(Remarque de M. Pagani.)* Je ne vous ai pas interrompu! Monsieur le président, est-ce M. le maire qui préside la séance maintenant?

**Le président.** Poursuivez, Monsieur Sormanni!

*M. Daniel Sormanni*. Si on pouvait une fois dépassionner le débat sur ces problèmes de circulation… Mais je crois que c'est impossible. C'est impossible avec les propos qui viennent d'être tenus par M^me^ Klopmann – vous lui transmettrez, Monsieur le président. Nous allons voter ce projet parce que c'est la raison même, mais je ne comprends pas qu'on puisse s'opposer à tout; on ne veut plus de voitures au centre-ville, on veut le plus possible d'obstacles sur la chaussée, on veut supprimer des places de parking. On aura l'occasion d'y revenir, car hier nous avons parlé de beaucoup de choses; nous avons évoqué notamment le futur projet de la place de la Synagogue. C'est très amusant de voir qu'on y supprime 26 places de parking et de livraison, qui ne seront absolument pas compensées malgré la loi cantonale. On se fout de la loi cantonale, mais c'est encore un autre aspect des choses. Je ne pense pas qu'on puisse constamment dire: «Construisez un mur autour de Genève, arrêtez les voitures, on n'y viendra qu'à pied ou à vélo.» Parce qu'on n'y viendra plus et que Genève se mourra! J'ai dit.

**M. Vincent Subilia** (LR). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, le Parti libéral-radical souscrit pleinement à ce projet et aux propos qui viennent d'être tenus par nos deux préopinants, en dépit du coût très élevé, en effet, de ce projet. Il considère qu'il s'agit là d'une étape majeure dans la redéfinition des infrastructures dans ce périmètre de la ville, non seulement pour la Genève internationale – qui me tient personnellement très à cœur – mais également pour la Genève locale. Il est important de se doter de ces infrastructures au même titre qu'il sera important, le moment venu, de se doter du parking des Clés-de-Rive. Je vous remercie.

**M^me^ Sarah Klopmann** (Ve). En préambule, je dirai que j'apprécie assez que le Mouvement citoyens genevois présente sa ligne politique seulement après que j'ai parlé, pour prendre exactement l'avis contraire… C'est assez rigolo! Pas forcément très courageux, mais rigolo.

Ensuite, quand on nous dit que les parkings qui ont été créés dans ce périmètre, et qui ont déjà été acceptés – même si ce n'est pas de ceux-là dont nous débattons – l'ont été pour servir la Genève internationale, ce n'est pas totalement vrai, puisque, si certaines places seront effectivement destinées à la Genève internationale, notamment à l'OMC dans le cadre de son extension, il y a aussi des places qui seront dévolues aux grandes entreprises, notamment à une entreprise de tabac ou à une entreprise qui est partie également, et c'est pour cela qu'il fallait rajouter toutes ces places de parking.

Ensuite, oui, nous sommes au centre-ville! On n'est plus au Moyen Age! Maintenant, Sécheron, c'est au centre-ville! Sécheron, c'est à dix minutes à pied de la gare Cornavin. Si à dix minutes à pied de notre gare centrale ce n'est pas le centre-ville, expliquez-moi ce que c'est! C'est le centre-ville. Et quand on me dit qu'on va garer sa voiture dans ce P+R pour ensuite prendre le train, c'est prendre le train de où à où? De Cornavin à Cornavin? J'ai un peu de peine à comprendre ce que vous appelez le centre-ville. Pour moi, ce n'est vraiment pas ce qu'on doit faire ici, et nous continuerons de refuser ce projet.

Les obstacles sur la rue? Ce n'est pas ceux que l'on a actuellement, et c'est plutôt en acceptant des projets de ce genre, qui sont mal ficelés, que l'on met des obstacles sur la chaussée. Trop souvent, dans ce parlement, nous acceptons des projets dont on nous dit qu'ils ont tous les défauts du monde, mais nous les acceptons quand même parce qu'ils sont là. Maintenant, arrêtons de faire cela et votons des projets quand ils sont bons, pas seulement quand ils sont là!

**M^me^ Patricia Richard** (LR). J'espère que vous me pardonnerez, car je n'avais pas du tout l'intention de prendre la parole. Contrairement au Mouvement citoyens genevois, moi, je n'attends pas les dires de M^me^ Klopmann pour voter, mais pour répliquer. Sécheron, je connais très bien, c'est mon quartier; j'y habite et j'y travaille. Certes, c'est à dix minutes à pied de la gare Cornavin, je le fais régulièrement. Mais c'est aussi à une minute trente à peine de la sortie de l'autoroute! Alors, sachant que Genève est un petit canton, si vous me trouvez un autre endroit plus près de la sortie de l'autoroute pour y mettre un P+R qui soit en plus un terminus des TPG pour des correspondances avec huit bus différents… Mais là, je ne vois pas où on pourrait trouver un endroit plus approprié pour enterrer justement ces voitures afin qu'elles n'entrent pas plus loin dans la ville!

**M. Rémy Pagani, maire**. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je prends très rapidement la parole pour vous remercier d'avoir fait droit à cette demande. J'aimerais juste relever quand même quelques faits objectifs. Nous avions une gare que tout le monde connaissait comme échouée, une gare rouge sur l'avenue de France. Nous avons mis passablement d'énergie pour relier cette gare à quelque chose, notamment une passerelle, que l'on va bientôt inaugurer et que je vous conseille d'aller visiter. C'est une belle passerelle qui permettra de relier une partie de notre territoire à une autre. J'aimerais également rompre une lance en faveur de la nécessité de ce parking d'échange de Sécheron, aujourd'hui «squatté» par les voitures des employés de l'OMC, mais qui, demain, sera rendu en tant que véritable parking relais. Le jour où le CEVA entrera en fonction, Madame Klopmann, on pourra se rendre aux Eaux-Vives en seize ou dix-sept minutes à partir de ce parking. De ce point de vue là, je pense que ce parking est nécessaire, comme d'ailleurs le sont tous les parkings relais. Je pensais que votre parti soutenait cette politique des parkings relais – il l'avait soutenue quand j'étais député – et ce parking-là est le fruit de cette politique.

*Deuxième débat*

**Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération I est acceptée par 54 oui contre 9 non (1 abstention).**

**Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération II est acceptée par 55 oui contre 9 non.**

**Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération III est acceptée par 57 oui contre 9 non.**

Les délibérations sont ainsi conçues:

*DÉLIBÉRATION I*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu les articles 22 et suivants de la loi sur les routes du 28 avril 1967;

sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit net de 3 944 100 francs, déduction faite de la participation de l'Etat de Genève en vue

de l'exploitation des Transports publics genevois de 182 500 francs, soit un montant brut de 4 126 600 francs destiné au réaménagement de l'avenue de la Paix – partie «basse» – du passage supérieur CFF à la place Albert-Thomas, parcelles N^os^ 4612, 4841, 4851, 4869, 5372, 5373 (Genève-Petit-Saconnex).

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 4 126 600 francs.

*Art. 3.* – La dépense nette prévue à l'article premier, à laquelle il convient de rajouter la part du crédit d'étude de la proposition PR-679 votée le 18 mai 2010 pour un montant de 270 000 francs, soit un total de 4 396 600 francs, sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2015 à 2034.

*Art. 4.* – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer, radier ou modifier, toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à l'aménagement projeté.

*DÉLIBÉRATION II*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu les articles 58 et 84 de la loi sur les eaux du 5 juillet 1961;

sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 1 150 700 francs, destiné au réaménagement du chemin des Mines et de la rue Kazem-Radjavi, situés sur les parcelles N^os^ 4608, 4850, 4851, 5421 (Genève-Petit-Saconnex).

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 150 700 francs.

*Art. 3.* – La dépense prévue à l'article premier, à laquelle il convient de rajouter la part du crédit d'étude de la proposition PR-679 votée le 18 mai 2010 pour un montant de 107 600 francs, soit un total de 1 258 300 francs, sera inscrite à

l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2015 à 2034.

*Art. 4.* – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer, radier ou modifier, toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à l'aménagement projeté.

*DÉLIBÉRATION III*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu les articles 58 et 84 de la loi sur les eaux du 5 juillet 1961;

sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit net de 3 805 000 francs, déduction faite de la participation de l'Etat de Genève de 379 600 francs, soit un montant brut de 4 184 600 francs destiné aux travaux d'assainissement avenue de la Paix – partie «basse» – du passage supérieur CFF à la place Albert-Thomas et chemin des Mines/rue Kazem-Radjavi situés sur les parcelles N$^{os}$ 3070, 4612, 4850, 4851, 4869, 5038, 5410 (Genève-Petit-Saconnex).

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 4 184 600 francs.

*Art. 3.* – La dépense nette prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2015 à 2044.

*Art. 4.* – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer, radier ou modifier, toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à l'aménagement projeté.

*Un troisième débat n'étant pas réclamé, les délibérations deviennent définitives.*

**5. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 9 novembre 2011 en vue de:**

**– la radiation des servitudes de restriction du droit à bâtir et d'affectation, de restriction de plantations et de canalisations d'électricité et de téléphone, servitudes croisées grevant en droit et en charge la parcelle 3210 de la commune de Genève, section Petit-Saconnex, propriété de la Ville de Genève, ainsi que les parcelles 3209 et 3143, même commune et section, sises chemin du Docteur-Jean-Louis-Prévost 8-10-12, inscrites au Registre foncier sous Pj A 1002 du 18 juillet 1953;**

**– la réalisation de la mutation parcellaire, selon le tableau de mutation provisoire TM N° 36/2011 établi par M. Pierre-Yves Heimberg, ingénieur géomètre officiel, en date du 12 août 2011, par laquelle la Ville de Genève devient propriétaire des parcelles 5462 et 5463 ainsi que d'une partie de la dépendance créée, soit la parcelle 5465 de Genève, section Petit-Saconnex;**

**– l'ouverture d'un crédit de 485 000 francs permettant d'acquérir 650 m² de droits à bâtir nécessaires à la réalisation d'une allée complète de l'immeuble C2, dite C2 LUP, sise sur la future parcelle 5463 de la commune de Genève, section Petit-Saconnex;**

**– l'octroi à la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social de deux droits de superficie distincts et permanents sur les futures parcelles 5462 et 5463 de la commune de Genève, section Petit-Saconnex, sises chemin du Docteur-Jean-Louis-Prévost 12 et 10, en vue de la construction de logements à caractère social, DDP dont les assiettes définitives seront définies par les autorisations de construire accordées (PR-932 A)[1].**

**Rapport de M^me^ Marie Barbey.**

Cet objet a été renvoyé à la commission de l'aménagement et de l'environnement le 22 novembre 2011. La commission a étudié cette proposition lors de sa séance du 6 mars 2012, sous la présidence de M^me^ Fehlmann Rielle. Le procès-verbal a été rédigé par M. Christophe Vuilleumier. La rapporteuse tient à le

[1] «Mémorial 169^e^ année»: Proposition, 2710. «Mémorial 170^e^ année»: Motion d'ordonnancement, 4614.

remercier pour son travail à la fois clair et complet qui lui a grandement facilité cette rédaction.

**Rappel de la proposition**

*Exposé des motifs*

Le 6 mai 2003, le Conseil municipal de la Ville de Genève a approuvé la proposition du Conseil administratif (PR-286) en vue de l'acquisition, par exercice du droit de préemption communal, de la parcelle N° 3210 de la commune de Genève, section Petit-Saconnex, sise chemin du Docteur-Jean-Louis-Prévost 10, d'une superficie de 2700 m$^2$, ainsi que sa dépendance, soit une part de copropriété de 3/68e de la parcelle N° 2881 de la même commune, partie du chemin du Docteur-Jean-Louis-Prévost.

Les 27 septembre et 20 décembre 2007, MM. Jacques Martin, Luc Perret, Patrick et Paul Pillet ont acquis, pour 1⁄4 chacun, les parcelles voisines. Ces parcelles étant situées en zone de développement, la Ville de Genève a été avisée de ces ventes afin de se prononcer sur l'exercice de son droit de préemption communal. Lors de l'examen des dossiers, les services de la Ville ont pris contact avec les acquéreurs afin de connaitre leurs intentions. S'agissant de promoteurs, elle a demandé qu'ils s'engagent à l'élaboration commune d'un plan localisé de quartier (ci-après: PLQ) sur les trois parcelles, avec pour objectif de définir une répartition équitable des droits à bâtir et des charges permettant la réalisation de logements sociaux bon marché (HBM) pour l'équivalent d'un tiers au moins des droits à bâtir.

Les promoteurs ont déposé une demande de renseignements, en novembre 2008, incluant la parcelle propriété de la Ville de Genève.

La Ville, réaffirmant la nécessité d'urbaniser ce quartier avec une densité d'au moins 1,2 pour permettre la réalisation à court terme de logements HBM, a décidé de mandater, conjointement avec les promoteurs, un bureau d'architectes afin de finaliser la demande de renseignements et de préparer un avant-projet de plan localisé de quartier. La demande de renseignements a reçu une réponse favorable du Département des constructions et des technologies de l'information, le 3 février 2011.

La mise en œuvre du projet nécessite différentes interventions avant de réaliser les logements, à savoir:

– la radiation des servitudes existantes et l'inscription de servitudes sur les nouvelles parcelles;
– le remaniement parcellaire (tableau de mutation);
– l'acquisition de droits à bâtir.

**Séance du 6 mars 2012**

*Audition de M^me^ Isabelle Charollais, codirectrice du département des constructions et de l'aménagement, accompagnée de M^me^ Marie Fauconnet Falotti, responsable de l'unité des opérations foncières*

M^me^ Fauconnet Falotti présente la proposition et explique qu'elle porte sur un droit de superficie dans le but de réaliser plusieurs logements dans le quartier du Bouchet. Le montage se fait avec un particulier privé. Elle rappelle qu'un premier PLQ a été établi sur une parcelle et que, depuis lors, les promoteurs ont acquis les parcelles voisines, permettant dès lors d'envisager un développement. Il est question de 2391 m$^2$.

M^me^ Fauconnet Falotti ajoute qu'un PLQ a donc été établi en collaboration avec le Canton. L'enquête publique s'est déjà déroulée mais le Conseil d'Etat doit encore se prononcer. Comme indiqué dans le texte de la proposition, des servitudes doivent être mises en place afin d'optimiser les droits de superficie. La Ville de Genève a convenu de racheter les droits à bâtir nécessaires pour la réalisation d'un immeuble LUP, soit 650 m$^2$. L'acquisition des droits à bâtir est convenue au prix de 713 francs le m$^2$. Dès lors, le coût total de 485 000 francs se décline de la façon suivante:

– acquisition de 650 m$^2$ de SBP à 713 francs le m$^2$: 463 450 francs;
– frais d'enregistrement et émoluments du Registre foncier: 15 500 francs;
– frais de notaire et divers: 6050 francs.

M^me^ Fauconnet Falotti termine sa présentation en soulignant que la Ville prévoit de remettre le terrain issu du remaniement parcellaire en droit de superficie à la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social (FVGLS). L'opération envisagée offrira environ 40% de logements sociaux.

*Question des commissaires*

Une commissaire demande des précisions sur l'octroi du droit de superficie à la FVLGS ainsi que sur le nombre de logements envisagés. M^me^ Charollais lui répond que la FVLGS aura le terrain pour cent ans et qu'elle y construira 60 logements (sur un total de 130 logements nouvellement construits).

Un commissaire demande des précisions sur les 70 logements qui seront construits par les privés. M^me^ Charollais lui répond que c'est l'entreprise Perret qui construira ces logements. Il n'y aura pas de servitudes croisées. Les autres propriétaires approuvent le projet.

*Vote de la proposition PR-932*

La proposition PR-932 est adoptée à l'unanimité des commissaires présents (2 EàG, 3 S, 2 Ve, 1 MCG, 2 UDC, 3 LR, 1 DC). *(Voir ci-après le texte de la délibération adoptée sans modification.)*

**La parole n'étant pas demandée en premier ni en deuxième débat, la délibération est mise aux voix article par article et dans son ensemble; elle est acceptée sans opposition (58 oui et 1 abstention).**

La délibération est ainsi conçue:

*DÉLIBÉRATION*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre k), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'accord de principe du Conseil administratif de la Ville de Genève en vue de la radiation des servitudes de restriction du droit à bâtir et d'affectation, de restriction de plantations et de canalisations d'électricité et de téléphone grevant en droit et en charge les parcelles de la commune de Genève, section Petit-Saconnex, 3209 et 3143, ainsi que la parcelle 3210, propriété de la Ville de Genève, sises chemin du Docteur-Jean-Louis-Prévost 8-10-12, inscrites au Registre foncier sous Pj A 1002 du 18 juillet 1953, afin de permettre la réalisation du projet de construction;

vu l'accord de principe du Conseil administratif de la Ville de Genève en vue de la réalisation de la mutation parcellaire selon le tableau de mutation provisoire N° 36/2011, établi en date du 12 août 2011 par M. Pierre-Yves Heimberg, ingénieur géomètre officiel;

vu l'accord de principe intervenu entre la Ville de Genève et MM. Jacques Martin, Luc Perret, Patrick et Paul Pillet concernant l'acquisition de 650 $m^2$ de droits à bâtir pour la somme de 463 450 francs en vue de la réalisation complète de l'allée du bâtiment C2, dite «C2 LUP», sise sur la future parcelle 5463 de la commune de Genève, section Petit-Saconnex;

vu l'accord de principe intervenu entre le Conseil administratif de la Ville de Genève et la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social en vue de l'octroi à ladite fondation, de deux droits de superficie distincts et permanents au sens de l'article 779, alinéa 3 du Code civil suisse, pour une durée de cent ans, sur une partie des parcelles 5462 et 5463 du cadastre de la commune de Genève, section Petit-Saconnex, sises chemin du Docteur-Jean-Louis-Prévost 12 et 10, en vue de la construction de logements à caractère social, un immeuble côté avenue du Bouchet ainsi que d'une allée du bâtiment C2, DDP dont les assiettes seront définies par l'autorisation de construire accordée;

sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

*Article premier.* – L'accord de principe du Conseil administratif de la Ville de Genève en vue de la radiation des servitudes de restriction du droit à bâtir et d'affectation, de restriction de plantations et de canalisations d'électricité et de téléphone grevant en droit et en charge les parcelles de la commune de Genève, section Petit-Saconnex, 3209, 3143 ainsi que la parcelle 3210, propriété de la Ville de Genève, sises chemin du Docteur-Jean-Louis-Prévost 10, ainsi que les parcelles 3209 et 3143, même commune, même section, inscrites au Registre foncier sous Pj A 1002 du 18 juillet 1953, afin de permettre la réalisation du projet de construction, est ratifié et le Conseil administratif est autorisé à le convertir en acte authentique.

*Art. 2.* – L'accord de principe du Conseil administratif de la Ville de Genève en vue de la réalisation de la mutation parcellaire selon le tableau de mutation provisoire N° TM 36/2011 établi par M. Pierre-Yves Heimberg, ingénieur géomètre officiel, en date du 12 août 2011, par laquelle la Ville de Genève devient propriétaire des futures parcelles 5462 et 5463, ainsi que d'une partie de la dépendance 5465 de Genève, section Petit-Saconnex, et le Conseil administratif est autorisé à le convertir en acte authentique.

*Art. 3.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 485 000 francs, frais d'acte, émoluments, enregistrement compris, destiné à l'acquisition de 650 $m^2$ de droits à bâtir, nécessaires à la réalisation d'une allée complète de l'immeuble C2, dite «C2 LUP», sise sur la future parcelle 5463 de la commune de Genève, section Petit-Saconnex, est ratifié et le Conseil administratif est autorisé à acquérir les droits à bâtir susmentionnés.

*Art. 4.* – L'accord de principe intervenu entre le Conseil administratif de la Ville de Genève et la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social en vue de l'octroi à ladite fondation, pour une durée de nonante-neuf ans, de deux droits de superficie distincts et permanents au sens de l'article 779, alinéa 3 du Code civil suisse, sur une partie des futures parcelles 5462 et 5463 du cadastre de la commune de Genève, section Petit-Saconnex, sises chemin du Docteur-Jean-Louis-Prévost 12 et 10, en vue de la construction d'un immeuble de logements à caractère social, est ratifié et le Conseil administratif est autorisé le convertir en acte authentique.

*Art. 5.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue l'article 3 au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 485 000 francs.

*Art. 6.* – La dépense prévue à l'article 3 sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine financier.

*Art. 7.* – L'opération ayant un caractère d'utilité publique, le Conseil administratif est chargé de demander au Conseil d'Etat l'exonération des droits d'enregistrement et des émoluments du Registre foncier.

*Art. 8.* – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, modifier, épurer, radier, toutes servitudes à charge et au profit des parcelles susmentionnées en vue de la réalisation du projet de construction.

*Un troisième débat n'étant pas réclamé, la délibération devient définitive.*

## 6. Proposition du Conseil administratif du 23 janvier 2013 en vue de l'ouverture de deux crédits complémentaires à la proposition PR-739 II et III d'un montant net total de 1 912 000 francs, déduction faite d'un préfinancement de 308 000 francs et d'une participation de la Société des amis du musée d'ethnographie de 137 000 francs, soit un montant brut total de 2 357 000 francs destiné à l'acquisition de mobilier et de biens nécessaires à la réouverture du Musée d'ethnographie de Genève (MEG) (PR-1014)[1].

### Préambule

La construction du nouveau MEG avance aujourd'hui selon le planning établi.

Le nouveau MEG consiste en la construction de 7200 m$^2$ d'espaces essentiellement destinés à l'usage des publics (salles d'exposition, salles de conférence, de spectacle et de médiation, bibliothèque-médiathèque, etc.), soit au total, avec l'ancien bâtiment, trois fois les surfaces anciennement disponibles. En ce qui concerne le volume dévolu aux expositions, il est environ quatre fois plus important que dans l'ancien musée.

La réouverture au public est fixée au 31 octobre 2014. Dès janvier 2014, une communication événementielle sera lancée autour du compte à rebours de l'ouverture au public. Une information régulière et des événements publics autour du site du nouveau MEG seront organisés, notamment des séances d'information au public, des journées portes ouvertes, des «teasers» événementiels destinés à renforcer l'intérêt du public et, bien sûr, une grande campagne de communication et de promotion dans tous les médias.

[1] Motion d'ordonnancement, 4810.

Dans ce contexte, ce crédit d'investissement complémentaire vous est présenté pour pouvoir doter le musée des équipements indispensables à sa réouverture. Comme cela vous est exposé ci-après, cette demande est due aux effets négatifs d'arbitrages effectués à l'époque du dépôt du crédit de réalisation (PR-739) et de l'évolution des besoins incontournables en matière de muséographie.

**Exposé des motifs**

**Bref historique des décisions prises**

Le Conseil administratif a déposé le 1er novembre 2006 auprès du Conseil municipal la proposition PR-513 présentant le projet culturel élaboré le 2 juin 2006 par M. Jacques Hainard alors directeur du MEG, en proposant de le réaliser sur le site de Carl-Vogt. Auparavant, ce projet culturel a été validé par le groupe de travail tripartite qui réunissait la Ville, le Canton et l'Association des communes genevoises autour du projet d'agrandissement du musée. Le Conseil municipal et le Grand Conseil, saisis d'une même proposition, ont adopté cette dernière en 2007, respectivement les 21 mars et 25 mai.

Sur cette base, un programme architectural a été élaboré en concertation avec la direction du MEG et le concours d'architecture a été lancé le 10 décembre 2007. Les architectes lauréats ont ensuite travaillé à l'élaboration du projet en étroite collaboration avec la direction du MEG et sous le pilotage du département des constructions et de l'aménagement. Le projet définitif a, par ailleurs, été validé le 4 juin 2009 par le groupe de travail tripartite précité.

Le 2 septembre 2009, le Conseil administratif saisissait le Conseil municipal de la proposition PR-739 pour l'ouverture des crédits de construction, d'équipement en matériel informatique, d'équipement des salles d'exposition et des ateliers du musée.

Le chantier de réalisation a débuté en automne 2010, après la votation populaire qui a rejeté le référendum concernant le maintien des arbres et l'installation provisoire du personnel du MEG dans des locaux loués auprès des Ports Francs.

**Sous-évaluation des budgets d'investissement**

Lors de l'élaboration du programme pour le concours d'architecture, le directeur du MEG de l'époque, M. Jacques Hainard, avait annoncé que la muséographie devait être distinguée du mandat d'architecture et pilotée entièrement par le MEG. Il avait alors annoncé un montant nécessaire de l'ordre de 5 millions de francs pour la muséographie.

Lors de la préparation des crédits d'investissement, la première projection réalisée par le MEG en décembre 2008 s'élevait à 5,6 millions de francs pour l'arrêté III «équipement des salles d'exposition» géré par le MEG. Elle a fait l'objet d'une demande de réduction drastique entre décembre 2008 et janvier 2009, au moment où le projet était estimé à 78 millions de francs.

L'objectif politique de la réduction du budget d'investissement pour la muséographie (équipement des salles d'exposition) était de solutionner le retour du coût d'investissement total du projet à 60 millions de francs – la cible toujours évoquée au sein du groupe tripartite précité. Un montant de 1 766 400 francs a finalement été retenu pour cet arrêté III.

Cette sous-évaluation grossière des investissements nécessaires pour l'équipement des salles d'exposition du nouveau MEG, notamment pour les vitrines d'exposition, constitue le principal motif de la demande d'ouverture d'un crédit complémentaire à la proposition PR-739.

**Mise à niveau des pratiques muséographiques et situation actuelle**

Bénéficiant de compétences jusque-là inexistantes en matière de conservation préventive, le nouveau directeur du MEG, M. Boris Wastiau, s'est attelé, dès son entrée en fonction en février 2009, à mettre à niveau les pratiques muséographiques: d'une part, en intégrant les contraintes de conservation préventive des objets aux normes scientifiques internationales, d'autre part, en prenant en compte les normes de sécurité exigées par les prêteurs sur le plan international ainsi que les demandes des assurances y relatives. C'est seulement à ces conditions que le nouveau musée pourra accueillir en son sein des expositions d'envergure internationale. La mise à niveau du projet muséographique nécessite également de disposer de vitrines de qualité muséale et de fabrication professionnelle, en remplacement des vitrines fabriquées dans les ateliers du MEG. Dans un souci de durabilité, ces vitrines doivent également être réutilisables dans la durée, elles doivent donc être modulables afin de répondre aux spécificités liées aux scénographies des expositions. Auparavant, les vitrines fabriquées artisanalement par le MEG pour chaque exposition étaient jetées car elles n'étaient pas modulables et pouvaient difficilement être adaptées à de nouvelles scénographies.

Le coût de vitrines modulables et réutilisables a été évalué en 2012 à 1,3 million de francs pour l'exposition de la collection permanente et à 1,5 million de francs pour les expositions temporaires.

Face à l'absence d'un budget d'investissement pour l'achat de vitrines, le MEG a renoncé à certaines demandes de biens prévues dans l'arrêté III du crédit

de construction (PR-739) afin de libérer du disponible financier pour l'acquisition de vitrines. Le disponible dans l'arrêté III s'élève aujourd'hui à 750 000 francs.

Ce montant est complété, avec l'accord de la Direction financière du DFL, par un complément de 308 000 francs issu d'un compte de préfinancement du MEG.

En ce qui concerne les apports de tiers, la Société des amis du musée d'ethnographie s'est engagée à contribuer à l'achat de vitrines à hauteur de 137 000 francs.

Un montant total de 1 195 000 francs est donc à ce jour disponible pour l'acquisition de vitrines. Ce montant sera affecté, sous réserve de votre approbation, à l'achat de vitrines pour l'exposition permanente des collections du MEG. Un complément financier d'un peu plus de 105 000 francs reste cependant nécessaire afin de couvrir le budget d'investissement pour ce poste.

Afin de pouvoir assurer la réalisation de l'exposition temporaire inaugurale «Les Rois Mochica – Divinité et pouvoir dans le Pérou ancien», le MEG a récupéré et adapté un stock de vitrines cédées par le Musée d'art et d'histoire (MAH). Malheureusement, ces vitrines ne seront pas réutilisables pour d'autres expositions. En effet, chaque exposition temporaire proposera une scénographie qui lui est propre, en lien avec la thématique abordée. La solution trouvée pour l'exposition temporaire inaugurale ne remet donc pas en cause la nécessité d'acheter des vitrines modulables et correspondantes aux normes internationales pour les expositions temporaires suivantes, dont le montant a été évalué à 1,5 million de francs.

Certains équipements techniques nécessaires à la réouverture du MEG avaient également été mis de côté, faute de moyens financiers: il s'agit d'un engin de manutention (15 000 francs) et d'une scie verticale à panneaux avec son système d'aspiration de type «Stiebig», pour l'atelier de montage du MEG (75 000 francs), avec une hauteur de plafond de 5 mètres dans les nouvelles salles d'exposition, le MEG devra produire des décors très volumineux. L'acquisition d'une scie verticale avec son système d'aspiration permettra d'effectuer des découpes de qualité parfaite dans les panneaux de bois aux plus grands formats, tout en assurant une sécurité optimale pour les personnes qui les manipulent. Le MEG ne dispose pas à ce jour de scie pour grands formats.

Ces machines sont cependant indispensables pour la réouverture du MEG et il est impératif de prévoir leur acquisition dans ce crédit. La scie permettra d'exploiter au mieux les compétences des deux menuisiers-ébénistes du MEG avec de réelles économies à la clé en limitant l'externalisation de la fabrication de certains décors et optimisant les commandes de bois. Quant à l'engin de

manutention, il doit permettre de soulever et de transporter des charges (décors, vitrines, caisses de transport) entre les salles d'exposition, les ateliers et les lieux de livraison et de stockage, tout en ménageant la santé du personnel chargé de ces manutentions.

Enfin, il apparaît opportun d'intégrer sans plus attendre au projet de réouverture des développements informatiques s'appuyant sur les technologies récentes qui n'avaient pu être envisagés à la genèse du projet et ne sont pas pris en compte dans la proposition PR-739 II.

A la bibliothèque, la mise en place de bornes de prêt et retour en libre-service, complétées de portiques antivol, doit offrir une certaine autonomie aux usagers de la bibliothèque, alléger les processus de traitement et offrir plus de sécurité pour les documents. Dans l'espace en libre-accès, les lecteurs et lectrices disposeront d'un terminal qui leur permettra d'emprunter et rendre les ouvrages, librement et sans avoir à faire appel au personnel. De plus, par le biais d'un guichet automatique à l'extérieur de la bibliothèque, il sera possible de rendre les documents à toute heure d'ouverture du bâtiment, mais surtout en dehors des heures de présence du personnel de la bibliothèque. Ceci augmentera de manière importante les prestations aux utilisatrices et utilisateurs. Faisant appel à la technique des puces RFID, les opérations de manipulation et d'inventaire seront facilitées et la sécurité antivol améliorée.

Depuis peu sont apparues les tablettes multimédia qu'il paraît aujourd'hui impossible d'ignorer. Aussi, le MEG a prévu de faire appel à cette technologie pour fournir aux visiteuses et visiteurs des expositions des aides à la visite, en lieu et place des traditionnels audio-guides.

Cette technique ouvre un vaste champ d'application pour le visiteur individuel qui pourra, au gré de sa déambulation dans les salles, écouter et voir des documents et illustrations (textes, images, musiques, films, etc.) qui compléteront les informations affichées dans les salles. Le MEG développe actuellement, en parallèle aux projets d'expositions, ces applications d'information.

Les investissements faisant l'objet d'une demande de crédit complémentaire ainsi que les différents apports sont résumés dans le tableau ci-dessous:

*Tableau récapitulatif*

| Crédit complémentaire PR-739 II | Fr. |
|---|---|
| Moyens informatiques (complément à la PR-739, Arrêté II) | |
| – Bibliothèque | 145 000 |
| – 100 tablettes | 72 000 |
| Total du crédit complémentaire I demandé | 217 000 |

| Crédit complémentaire PR-739-III | Fr. |
|---|---|
| Vitrines d'exposition | |
| – Vitrines exposition permanente | 1 300 000 |
| – Vitrines expositions temporaires dès 2015 | 1 500 000 |
| Equipements complémentaires | |
| – Scie et aspiration | 75 000 |
| – Gerbeur (appareil de manutention) | 15 000 |
| Montant réservé dans l'Arrêté III de la PR-739 | – 750 000 |
| Sous-total | 2 140 000 |
| Financements disponibles pour ces vitrines et équipements | |
| – Reliquat du compte de préfinancement | – 308 000 |
| – Apport SAMEG | – 137 000 |
| Total du crédit complémentaire II demandé | 1 695 000 |

**Budget de fonctionnement du nouveau MEG**

Comme déjà indiqué dans le préambule, le projet du nouveau MEG consiste en la construction de 7200 m$^2$ d'espaces essentiellement destinés à l'usage des publics, soit au total, avec l'ancien bâtiment, trois fois les surfaces anciennement disponibles. En ce qui concerne le volume dévolu aux expositions, il est environ quatre fois plus important que dans l'ancien musée. L'agrandissement des surfaces, et particulièrement des surfaces d'exposition, entraîne nécessairement des frais d'exploitation plus élevés.

Pour rappel, la PR-739 A du 11 mars 2010 prévoyait les besoins suivants:

*Tableau récapitulatif selon PR-739 A*

| | |
|---|---|
| RH (nouveaux postes), | 4,5 équivalents temps plein |
| Médiation culturelle | 200% |
| Bibliothèque | 150% |
| Régie et sécurité | 100% |
| Nettoyage | Fr. 280 000 |
| Centrale de sécurité | Fr. 400 000 |
| Expositions et médiation | Fr. 535 000 |
| Total | Fr. 1 215 000 |

A ce jour, seul un poste en médiation culturelle doit encore être créé en 2014, les autres ayant été créés à l'occasion de l'adoption des budgets 2012 et 2013.

Néanmoins, ce budget de fonctionnement, tel que le crédit de construction (PR-739), a été sous-évalué, notamment les moyens financiers dédiés aux exposi-

tions et aux activités de médiation culturelle et scientifique ainsi que l'effectif du secteur Surveillance et accueil.

*a) Expositions et médiation culturelle et scientifique*

En effet, l'augmentation du budget de fonctionnement de 535 000 francs annoncée dans la proposition PR-739 destinée aux expositions temporaires et aux activités de médiation culturelle et scientifique s'avère insuffisante si l'on souhaite que le MEG organise deux grandes expositions temporaires (1000 $m^2$) par année et développe un programme de médiation culturelle et scientifique ambitieux. A titre d'exemples, le Musée Rath propose deux expositions temporaires de 1000 $m^2$ par an en moyenne. A Zurich, le Museum Rietberg a le même rythme de programmation, sur une surface équivalente, depuis qu'il dispose de son nouveau bâtiment. Le Musée historique Bernois, dont les expositions ont souvent un caractère ethnographique, à l'instar de nombreux musées à l'étranger, comme celui du Quai Branly ou les musées ethnologiques de Cologne, de Vienne et de Leiden, propose également deux grandes expositions temporaires de plus de 1000 $m^2$ annuellement. Atteindre cet objectif est donc essentiel si l'on veut positionner le MEG en tant que musée de référence sur le plan national et international.

Deux expositions temporaires par an permettent également de multiplier les thématiques abordées et d'offrir une offre événementielle et pédagogique plus variée.

Un complément budgétaire de 385 000 francs supplémentaire à ce qui a été annoncé dans la proposition PR-739 (535 000 francs) serait nécessaire afin de réaliser deux expositions temporaires par année ainsi qu'un programme de médiation et des activités hors-murs (maisons de quartiers, écoles etc.) en lien avec ces expositions. Par ailleurs, le MEG prévoit un apport de fonds privés de l'ordre de 200 000 francs par exposition temporaire. Le nouveau MEG pourrait ainsi pleinement utiliser le potentiel offert par le nouveau bâtiment, notamment:

– exploiter pleinement la modularité de l'exposition de la collection permanente et assurer une rotation significative des œuvres présentées;
– produire deux grandes expositions temporaires par an: soit deux grandes expositions de 1000 $m^2$, soit une grande exposition de 1000 $m^2$ et plusieurs expositions ponctuelles moins importantes;
– exposer des pièces de collections empruntées à d'autres musées;
– prévoir des expositions hors murs aux scénographies légères, notamment en lien avec la photographie ethnographique;
– développer une offre de médiation culturelle et scientifique complète et innovante (ateliers, visites, conférences, projections de films, etc.), dans les locaux du MEG et hors murs.

L'augmentation du budget de fonctionnement de 1,6 million de francs au lieu de 1,215 million annoncée dans la proposition PR-739 n'est pas un «luxe», cela correspond à un budget permettant au nouveau MEG de remplir ses missions tout en visant, par l'apport de fonds privés, à des expositions d'envergure internationale.

*b) Secteurs de l'accueil et de la surveillance*

Le nouveau MEG disposera d'une centrale de sécurité, tel que prévu dans la proposition PR-739, qui prévoit un haut degré de sécurité avec une technologie très pointue. La centrale de sécurité assurera principalement la sécurité des œuvres et se situera dans un local derrière l'accueil, dans lequel se trouveront les instruments et les écrans de surveillance. Le fonctionnement de cette centrale sera confié à des agents de sécurité professionnels, ayant les compétences techniques pour la maîtrise des appareillages, mais aussi les compétences d'intervention.

Cette centrale de sécurité, une première dans son genre pour les musées municipaux, permet de réduire l'effectif du personnel de surveillance, sans le remplacer intégralement. En cas d'évacuation du bâtiment, mais aussi pour assurer l'orientation des visiteurs, ce personnel reste indispensable, notamment dans les salles d'exposition et les salles ouvertes au public. La planification envisagée prévoit une présence de 4 personnes, de l'ouverture à la fermeture des salles; ces personnes seront en liaison permanente avec la centrale de sécurité.

A ce jour, les secteurs de l'accueil et de la surveillance du MEG comptent 4 postes fixes et 2 personnes en emploi de solidarité. Pour couvrir les besoins pour une ouverture de 10 h à 17 h et une nocturne hebdomadaire, correspondant à environ 18 000 heures de travail annuelles, le MEG doit disposer de l'équivalent de 12 ETP. Il faut donc impérativement augmenter l'effectif de ce secteur de 6 ETP, en plus du poste de responsable de la régie et de la sécurité qui sera créé courant 2013 et ceci dès l'ouverture du musée fin octobre 2014.

**Référence au plan financier d'investissement**

Cet objet n'est pas prévu au 8e plan financier d'investissements PFI 2013-2024.

**Charges financières**

*Délibération I*

La charge financière annuelle sur 217 000 francs comprenant les intérêts au taux de 2,25% et l'amortissement au moyen de 4 annuités est de 57 330 francs.

*Délibération II*

La charge financière annuelle sur 1 695 000 francs comprenant les intérêts au taux de 2,25% et l'amortissement au moyen de 10 annuités est de 191 170 francs.

**Services gestionnaire et bénéficiaire**

Le service bénéficiaire de la totalité du crédit est le Musée d'ethnographie.

Le service gestionnaire du complément de 217 000 francs TTC est la Direction des systèmes d'information et de communication, en complément à la délibération II de la proposition PR-739.

Le service gestionnaire du complément de 1 695 000 francs TTC est le Musée d'ethnographie, en complément à la délibération III de la proposition PR-739.

**Conclusion**

Au bénéfice de ces explications, le Conseil administratif vous prie, Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, de bien vouloir adopter les projets de délibérations suivants.

*PROJET DE DÉLIBÉRATION I*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit complémentaire à la proposition PR-739 II de 217 000 francs destiné à l'équipement en matériel informatique et télécommunication du Musée d'ethnographie de Genève, situé au boulevard Carl-Vogt 65, parcelle N° 472, feuille 27 du cadastre de la commune de Genève, section Plainpalais, propriété privée de la Ville de Genève.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 217 000 francs.

*Art. 3.* – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 4 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2014 à 2017.

*PROJET DE DÉLIBÉRATION II*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit complémentaire net à la proposition PR-739 III de 1 695 000 francs, déduction faite d'un préfinancement de 308 000 francs et d'une participation de la Société des amis du musée d'ethnographie de 137 000 francs, soit un montant brut de 2 140 000 francs, destiné à l'équipement des salles d'exposition et des ateliers du Musée d'ethnographie de Genève, situé au boulevard Carl-Vogt 65, parcelle N° 472, feuille 27 du cadastre de la commune de Genève, section Plainpalais, propriété privée de la Ville de Genève.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 2 140 000 francs.

*Art. 3.* – La dépense nette prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2014 à 2023.

*Préconsultation*

**M. Sami Kanaan**, **conseiller administratif**. Mesdames et Messieurs, j'ai déjà indiqué l'essentiel tout à l'heure, mais j'aimerais apporter deux ou trois précisions pour justifier ces crédits supplémentaires pour le Musée d'ethnographie. On a souvent parlé de l'extension du Musée d'ethnographie au boulevard Carl-Vogt. La vérité – et c'est une bonne nouvelle en soi – c'est que nous aurons, en surface globale, un musée trois fois plus grand que le précédent, avec des surfaces dévolues aux expositions quatre fois plus importantes. Nous aurons réellement un

musée de référence à l'échelon suisse et européen, puisque, avec 7200 mètres carrés de prévu – je le rappelle – ce sera la deuxième collection de ce type en Suisse.

Concernant le projet muséographique, les normes évoluent vite. Si nous voulons pouvoir accueillir des expositions de niveau international, nous devons nous équiper en conséquence. Lors de la discussion relative au crédit principal, il y a eu des arbitrages tout à fait justifiés, quoiqu'un peu sévères, heureusement pas sur le bâtiment, mais sur les équipements. Cela concerne notamment les vitrines, qui sont l'élément le plus onéreux du projet. Il faut préciser à ce sujet que le Musée d'ethnographie, avant sa fermeture pour travaux, fonctionnait en recyclant des bouts de vitrines par-ci, par-là. Après chaque exposition on les bricolait et, en général, on les liquidait ensuite, ce qui n'était pas très écologique non plus, au-delà du fait que ce n'était plus du tout conforme aux normes internationales. Cela concerne aussi les bibliothèques, le travail de médiation culturelle et les moyens informatiques.

Aujourd'hui, effectivement, nous avons besoin de pouvoir discuter de ce crédit en commission. Il y a eu plusieurs scenarii en matière de choix de commission. J'ai cru comprendre que la majorité des groupes seraient prêts – comme cet objet ne concerne pas le bâtiment principal – à le renvoyer à la commission des arts et de la culture. Si c'est le cas, cela me convient très bien. Si c'est une autre commission, on fera avec aussi bien sûr. Je vous recommande donc de renvoyer ce crédit en commission. Je vous remercie.

**Mise aux voix, l'entrée en matière sur la proposition est acceptée sans opposition (56 oui et 1 abstention).**

**Le président.** Je vous annonce que trois commissions ont été proposées pour le renvoi, la commission des finances, la commission des arts et de la culture et la commission des travaux et des constructions. Par ailleurs, le bureau et les chefs de groupe ont décidé que le débat serait accéléré, c'est-à-dire sept minutes, un représentant par groupe, une seule fois. Je passe la parole à M. Daniel Sormanni.

**M. Daniel Sormanni** (MCG). Merci, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, évidemment que nous accepterons de renvoyer cette proposition en commission. Je pense que la commission des finances est la plus adéquate parce qu'un programme a été défini et que la commission des arts et de la culture en a déjà discuté.

Mais il y a quelque chose qui me dérange, en fait, cela a déjà été dit plusieurs fois, et c'est une leçon à retenir pour l'avenir. Quand on a un projet, il est quand même important de savoir quels seront tous les coûts induits. Il ne s'agit pas seu-

lement de mettre une pierre sur l'autre et de réaliser le bâtiment. Il y a des frais de fonctionnement, des frais d'équipement, peut-être des frais de personnel, et c'est tout à fait le cas du Musée d'ethnographie. Ce n'est pas à mettre au débit du ministre actuel de la culture, puisqu'il n'était pas en poste au moment du vote du crédit principal, mais j'aimerais bien que ce message soit reçu, qu'au moment où l'on vote on sache à quoi on s'engage au niveau du fonctionnement.

Il y a plusieurs aspects. Il y a l'aspect de l'amortissement du bien en tant que tel dans lequel on investit. Il y a l'aspect des éventuels frais de fonctionnement supplémentaires. M. le conseiller administratif vient de nous rappeler que nous avions des surfaces trois fois supérieures à ce que nous avions précédemment. Donc, évidemment, c'est du personnel en plus, ce sont des frais de fonctionnement en plus, et cela, nous devons absolument le savoir au moment où nous votons l'investissement. Et puis il y a les frais d'équipements supplémentaires; on est en plein dedans. Il est probable que pour faire passer le projet – et c'est ce qui arrive très souvent – on ait minoré tout cela: on n'en parle pas, on réduit même autant que faire se peut les prévisions du crédit de construction. Mais à la fin de la course, c'est nous qui nous retrouvons devant le fait accompli! Et nous n'avons pas le choix, c'est évident, puisque nous avons voté pour ce musée. Mais nous avons voté une enveloppe globale. Nous avons besoin de connaître le détail, de savoir pourquoi tout cela a occasionné des dépassements. Probablement que cela n'avait pas été prévu. Je pense toutefois que le Conseil municipal – qui est le représentant du peuple – et le peuple ont besoin de connaître les conséquences de leurs investissements. Nous allons renvoyer cet objet en commission. Je pense que la commission la mieux à même de le traiter, c'est la commission des finances, mais j'aimerais bien qu'à l'avenir tout cela soit bien compris, faute de quoi, le Mouvement citoyens genevois ne votera plus de projet d'investissement sur lequel il ne serait pas au clair quant aux conséquences budgétaires relatives au fonctionnement et à l'équipement.

**M. Guy Dossan** (LR). Le Parti libéral-radical ne va évidemment pas s'opposer au renvoi de cet objet en commission, cependant pas à la commission des finances, mais à la commission des arts et de la culture. Cela dit, il y a quand même des choses dont on peut s'étonner, Monsieur le président. On prévoit un musée de 60 millions alors que le crédit avait été estimé à 78 millions au départ. On a dû faire des économies et on a réduit le crédit à 60 millions, d'accord. Toutefois, on a fait des économies non pas sur le musée, mais sur l'équipement! Il y a quand même un problème! On construit un musée; dans un musée, semble-t-il, on met des choses à voir… On n'a pas arrêté de nous dire qu'on avait les collections les plus fantastiques du monde, de la planète, voire de «l'extra-planète», comme tout ce qu'on a de culturel à Genève; or la chose sur laquelle on a fait des économies, ce sont les vitrines. Il y a quand même quelque chose qui paraît quelque peu

curieux, Monsieur le magistrat. Ce n'était pas sous votre règne, certes, mais, par contre, nous sommes coincés. Ce Conseil municipal pourrait dire, il est vrai, qu'il renvoie le bébé et que ceux qui ont eu cette idée merveilleuse se débrouillent avec l'argent qu'ils ont demandé au Conseil municipal. Malheureusement, je pense que nous ne pouvons pas le faire, même si le Parti libéral-radical n'était pas tout à fait chaud au départ pour renvoyer cet objet en commission.

En tout cas, une chose est sûre, Monsieur le conseiller administratif, il faudra prévoir une salle avec des vitrines dans laquelle vous mettrez les mandataires, le magistrat précédent et vos fonctionnaires – qui étaient déjà là sous le magistrat précédent – car je suis certain qu'on viendra de très loin pour les voir… Parce que, franchement, faire un musée à 60 millions sans prévoir les vitrines nécessaires, là, on va rire dans le monde entier! (*Applaudissements*.) Et je voulais aussi proposer une chose. Je pense que quand on construit un musée il faut se dépêcher de le faire, car à chaque fois qu'un nouveau directeur arrive il y a quelque chose en supplément… Le Musée d'art et d'histoire, c'était 50 millions en plus avec le nouveau directeur; dans le cas présent c'est un peu moins, je suis d'accord, mais il faudrait qu'on se dépêche de construire les musées entre le moment où un directeur discute du projet et celui où le nouveau directeur entre en fonction, car, en général, le coût prend l'ascenseur.

**M. Jean-Charles Lathion** (DC). Le Parti démocrate-chrétien est en faveur d'un renvoi à la commission des finances parce que, comme l'ont dit nos préopinants, il y a un complément de dépenses et que nous devons pouvoir estimer la situation sous cet angle. On demande des vitrines supplémentaires; je pense qu'on va peut-être augmenter le nombre de vitrines, voire, pourquoi pas, construire d'autres bibliothèques. Mais, nous, nous sommes contre le «tout, tout de suite». Normalement, la planification est prévue lorsqu'on présente un projet. Cela n'a pas été fait. Il y a des incidences financières. Nous sommes aussi dans une politique de limitation des investissements, et c'est sous cet angle que nous souhaitons analyser la situation. Finalement, on veut tout, tout de suite, mais on peut très bien différer certains achats. Je crois que le chef du département a bien montré qu'on avait multiplié les surfaces par quatre. A partir de là, il faut qu'on en prenne conscience et qu'on puisse aussi échelonner les achats. C'est là notre position. Nous recommandons donc le renvoi à la commission des finances.

**M. Olivier Baud** (EàG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, le groupe Ensemble à gauche comprend cette proposition du Conseil administratif; il la soutient aussi. Comme nous avons soutenu la création d'un musée d'ethnographie, nous pensons que cette question doit être prise au sérieux. On peut certes ironiser sur un musée qui aurait de grandes surfaces pour exposer mais

pas de vitrines pour y mettre les objets à exposer. Il y a certaines circonstances qui expliquent qu'il faille anticiper maintenant. On aurait pu anticiper davantage, nous sommes d'accord, mais il faut maintenant pouvoir prévoir l'ouverture du musée avec les vitrines adéquates.

Dans ce sens, le groupe Ensemble à gauche soutient la proposition émise par le groupe libéral-radical de renvoyer cet objet à la commission des arts et de la culture, puisqu'il s'agit quand même d'une politique muséale et non pas juste de l'achat de simples mobiliers que l'on pourrait comparer. Il n'y a donc pas de raison, à notre avis, de renvoyer cet objet à la commission des travaux et des constructions ou à la commission des finances. Il s'agit de pouvoir l'étudier sous l'angle de l'apport, de la plus-value que ce matériel pourra présenter dans les expositions et eu égard au rayonnement futur, souhaitable, du Musée d'ethnographie de Genève.

**M^me^ Nicole Valiquer Grecuccio** (S). Le groupe socialiste ne peut bien évidemment que reprendre à son compte les propos de préopinants comme Olivier Baud, puisque, effectivement, quand on a un équipement culturel de cette qualité, il serait tout à fait stupide de ne pas fournir les moyens d'acquérir le mobilier adéquat pour le faire fonctionner. On ne va donc pas refaire la généalogie des manquements qu'il y aurait eu par le passé, car nous avons au fond un très beau défi à relever, celui d'offrir ce musée à la population. C'est un projet qui a déjà connu assez de méandres, et nous avons suffisamment attendu pour nous réjouir maintenant de voir ce musée enfin ouvert à la population.

Concernant l'équipement, il ne s'agit pas non plus d'avoir une grande discussion sur la muséographie de ce musée, puisque l'on comprend très bien qu'on a pensé le projet d'architecture jusqu'au bout en articulation avec le mobilier, que cet aspect-là a malheureusement été oublié, mais que le projet de muséographie se pense généralement déjà au stade du projet de musée lui-même.

En outre, nous avons compris qu'une majorité de conseillers municipaux préféraient le renvoi à la commission des arts et de la culture. Le groupe socialiste ne voyait pas d'objection, d'ailleurs, à le renvoyer à la commission des travaux et des constructions étant donné que celle-ci avait déjà étudié l'ensemble de ce projet… et quels que soient, d'ailleurs, les gestes que me font les conseillers municipaux. Ecoutez, le groupe socialiste a délibéré au sein de son caucus; je ne vois pas pourquoi je ne pourrais pas expliquer la position du groupe socialiste, lequel était favorable, en premier lieu, à un renvoi à la commission des travaux et des constructions, mais si une majorité devait se faire en faveur d'un renvoi à la commission des arts et de la culture, nous ne nous y opposerions pas, l'essentiel étant bien évidemment que le rapport soit rapidement rendu et que le musée puisse fonctionner.

**Le président.** Pour que ce soit clair, Madame Valiquer Grecuccio, demandez-vous le renvoi à la commission des travaux et des constructions ou à la commission des arts et de la culture?

*M^me^ Nicole Valiquer Grecuccio*. A la commission des arts et de la culture, si cela ne pose pas de problème, Monsieur le président.

**Le président.** Je mets aux voix le renvoi de la proposition à la commission des finances ou à la commission des arts et de la culture.

**Mis aux voix, le renvoi de la proposition à la commission des arts et de la culture est accepté par 46 oui contre 21 non (1 abstention).**

## 7. Proposition du Conseil administratif du 19 décembre 2012, sur demande du Département de l'urbanisme, en vue de l'approbation du projet de plan localisé de quartier N° 29903, qui prévoit la surélévation de deux étages d'un bâtiment d'activités situé à l'angle entre la route de Chêne et l'avenue de l'Amandolier, feuille 29 du cadastre de la Ville de Genève (PR-1012).

A l'appui de sa demande, le Département de l'urbanisme nous a transmis les explications suivantes sous la forme de l'exposé des motifs ci-après:

**«Exposé des motifs**

*»Périmètre et données foncières*

Le projet de plan localisé de quartier (PLQ) porte sur un ensemble de sept parcelles appartenant à différents propriétaires privés, ainsi qu'à la Ville de Genève. Elles se situent à l'angle entre la route de Chêne et l'avenue de l'Amandolier.

Situé en zone de développement 3, ce projet tend à modifier partiellement le PLQ N° 27695 E adopté par le Conseil d'Etat le 10 juillet 1985, aujourd'hui réalisé, et le PLQ N° 29533 adopté le 23 avril 2008, en cours de réalisation. La modification de ce dernier porte sur l'inscription d'une servitude de distance et vue droite au profit de la parcelle N° 3177 appartenant à T. Barbier-Mueller, et à la charge des parcelles N° 2782 et 3184, appartenant respectivement à T. Barbier-Mueller et à la Caisse nationale suisse d'assurance (CNA).

*»Situation du périmètre par rapport aux équipements publics*

Le secteur, actuellement en pleine mutation, est très bien desservi par les transports publics : tram 12 (Palettes – Moillesulaz) et bus 21 (gare des Eaux-Vives – Cressy).

Il est, par ailleurs, situé à peu de distance de la gare des Eaux-Vives, qui constituera l'un des points d'ancrage de la future ligne CEVA.

Les infrastructures scolaires sont représentées par l'école des Allières, l'école de commerce de Malagnou, le collège de la Florence, sans oublier l'école internationale, voisine directe du secteur.

Il est aussi proche d'un tissu commercial bien constitué.

*»Origine du projet*

Le propriétaire de la parcelle N° 3177 a déposé la DR N° 18374 en vue de surélever le bâtiment existant de deux niveaux.

Celle-ci, impliquant la modification d'une partie du PLQ N° 27695 E en force, a reçu une réponse favorable le 16 février 2012.

*»Objectifs du projet de PLQ*

Le présent projet de PLQ prévoit de surélever de deux niveaux le bâtiment existant. Il s'agit de créer environ 1870 m$^2$ supplémentaires de surface de bureaux.

Bénéficiant de toutes les infrastructures existantes (transports, commerces, absence de contraintes patrimoniales, opportunité de renforcer une centralité, école et équipements publics), ce projet est conforme aux objectifs du plan directeur communal 2020 de la Ville de Genève, adopté en octobre 2009 par le Conseil d'Etat.

Proche de la future gare des Eaux-Vives, pôle intermodal, ce projet de surélévation contribue à créer une centralité forte.

*»Caractéristiques du projet de PLQ 29903*

Le PLQ prévoit:

La surélévation de deux étages du bâtiment déjà construit: le bâtiment actuel comporte un rez inférieur, un rez supérieur, 5 étages et un attique. Le PLQ propose un rez inférieur, un rez supérieur, 7 étages et un attique.

Actuellement le bâtiment comporte 7099 m² et le projet prévoit 1872 m² supplémentaires, soit un total de 8971 m² dédiés à des activités administratives.

Les accès aux sous-sols et aux étages ne sont pas modifiés.

Pour le stationnement, s'agissant d'activités, le nombre de places demandé représente des maxima.

Actuellement le sous-sol comporte au total 71 places, dont 43 places employés et 28 places visiteurs. Avec le projet de surélévation, il y aura 58 places employés et 35 visiteurs (total 93). Toutes les places sont situées en sous-sol.

Il n'y a pas lieu de créer de nouvelles places de parc hors du gabarit existant lors de la surélévation du bâtiment déjà construit.

Un parc public a été aménagé sur les parcelles prévues en cession gratuite du PLQ N° 27695 E, à l'ouest du présent PLQ. Un cordon d'arbres a été planté à l'est. Le présent PLQ n'apporte aucune modification aux aménagements extérieurs existants.

*»Degré de sensibilité OPB*

En conformité aux articles 43 et 44 de l'ordonnance sur la protection contre le bruit (OPB) du 15 décembre 1986, il est attribué le degré de sensibilité III aux biens-fonds compris dans le périmètre du présent projet de plan localisé de quartier.

Tels sont, en substance, les motifs, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, qui nous conduisent à vous inviter à préaviser favorablement le présent projet de plan localisé de quartier.»

*Commentaires du Conseil administratif*

Le 4 août 2011 une demande de renseignement (DR 18374) a été déposée pour surélever le bâtiment, affecté à des activités tertiaires, sis à la route de Chêne 30.

Les services compétents de l'administration municipale ont examiné le projet sous l'angle de l'opportunité et du droit en vigueur. Ils ont estimé que, compte tenu de la configuration et de la typologie des bâtiments existants, entièrement dévolus à des activités administratives, et, vu la desserte extrêmement performante en transports publics, il était possible d'admettre une surélévation destinée à des bureaux. Il convient de préciser que le bâtiment en question, compris dans le périmètre du PLQ N° 27695, se situe dans le secteur 3 de la carte annexée au Règlement général du Plan d'utilisation du sol (RPUS) et est, par conséquent, soumis aux dispositions de l'article 7 alinéa 2 dudit règlement qui stipule que l'affectation est fixée conformément aux plans localisés de quartier.

Cependant, l'immeuble étant situé au sein d'un PLQ en force, la Ville de Genève a, conformément à sa pratique constante, émis un préavis défavorable au projet en date du 15 septembre 2011, considérant qu'il s'agissait d'une modifi-

cation importante d'un PLQ qui ne pouvait être acceptée en tant que dérogation. En effet, admettre une surélévation de deux niveaux, sans respecter la procédure d'adoption des plans prévue par le droit fédéral (ATA 505/2007 du 9 octobre 2007, cons. 7c), reviendrait à vider le PLQ de sa substance.

Sur la base de cette demande de renseignement, et afin de répondre au préavis de la Ville, l'Office de l'urbanisme a entrepris une procédure de modification du PLQ N° 27695 et pour laquelle la Ville de Genève a donné un préavis favorable en date du 26 juillet 2012.

A signaler que le projet implique une servitude de distance et vue droite au profit des parcelles 3184 et 2782 ce qui implique d'empiéter légèrement sur le périmètre du PLQ N° 29533 voisin, par conséquent également modifié.

Enfin, le Conseil administratif rappelle que la parcelle 1091 a été cédée gratuitement à la Ville de Genève en 2004. Elle a été vidée de ses droits à bâtir.

Au vu des explications qui précèdent, le Conseil administratif vous invite, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, à approuver le projet de délibération suivant:

*PROJET DE DÉLIBÉRATION*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres k) et r), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu la demande du Département de l'urbanisme;

vu les dispositions de la loi générale sur les zones de développement du 29 juin 1957;

sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

*Article unique.* – De donner un préavis favorable au projet de plan localisé de quartier N° 29903, qui prévoit la surélévation de deux étages d'un bâtiment d'activités situé à l'angle entre la route de Chêne et l'avenue de l'Amandolier, parcelle 3177.

*Annexe:* – projet de plan localisé de quartier N° 29903

Proposition: PLQ entre la route de Chêne et l'avenue de l'Amandolier

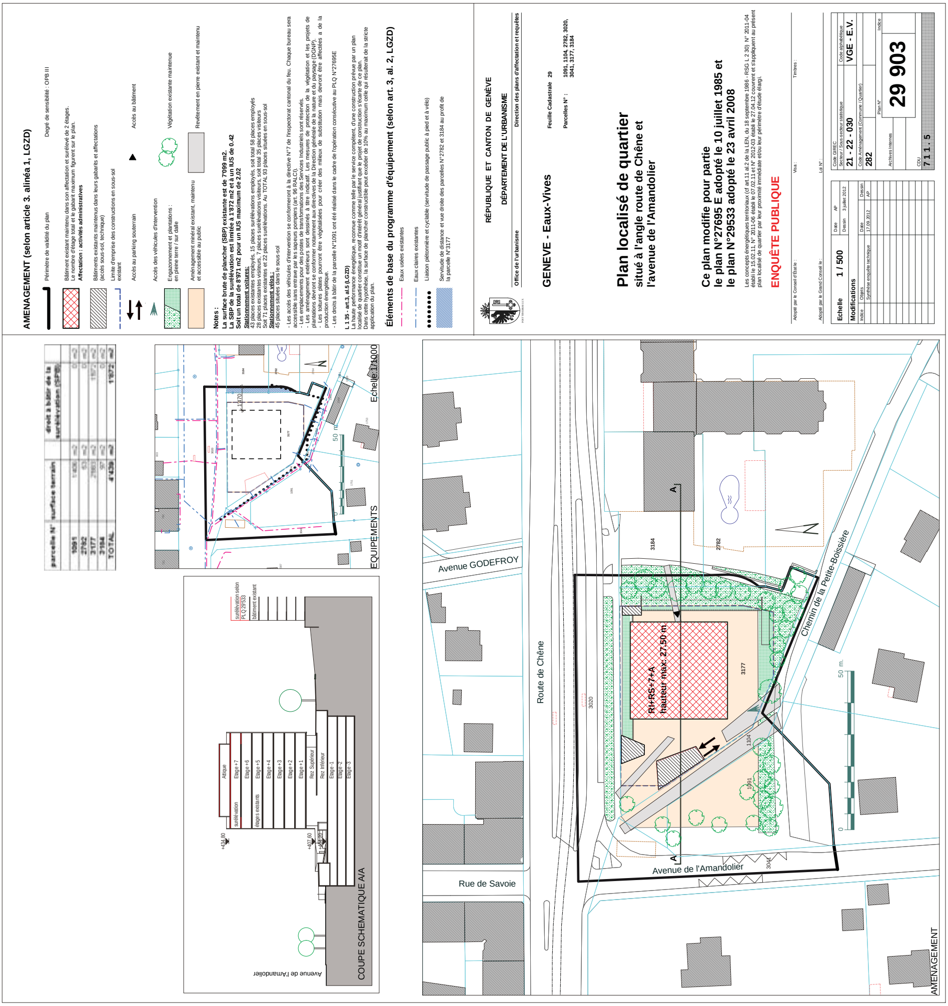

**Le président.** Le bureau et les chefs de groupe ont décidé de renvoyer directement cet objet à la commission de l'aménagement et de l'environnement.

**Mis aux voix, l'entrée en matière sur la proposition et son renvoi à la commission de l'aménagement et de l'environnement sont acceptés à l'unanimité (64 oui).**

## 8. Proposition du Conseil administratif du 9 janvier 2013 en vue de l'ouverture de trois crédits d'un montant total de 6 198 500 francs net, à savoir:

– **un crédit brut de 6 193 500 francs, dont à déduire une subvention du Fonds énergie des collectivités de 150 000 francs, soit un crédit net de 6 043 500 francs destiné à la réalisation d'un niveau supplémentaire à l'espace de vie enfantine, situé place De-Châteaubriand 2, sur la parcelle N° 5175, feuille 4 du cadastre de la commune de Genève, section Petit-Saconnex, propriété de la Ville de Genève;**
– **un crédit brut de 290 000 francs financé intégralement par le Fonds énergie et climat de la Ville de Genève, soit un crédit net de 0 franc destiné à l'équipement d'une centrale photovoltaïque en toiture du bâtiment surélevé, situé place De-Châteaubriand 2, sur la parcelle N° 5175, feuille 4 du cadastre de la commune de Genève, section Petit-Saconnex, propriété de la Ville de Genève;**
– **un crédit de 155 000 francs destiné à l'équipement en mobilier et jeux ainsi qu'en matériel informatique et téléphonie pour la réalisation d'un niveau supplémentaire à l'espace de vie enfantine, situé place De-Châteaubriand 2, sur la parcelle N° 5175, feuille 4 du cadastre de la commune de Genève, section Petit-Saconnex, propriété de la Ville de Genève (PR-1013).**

### Préambule

Les travaux d'extension et de sécurisation du périmètre de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) ont nécessité de fermer la crèche du Lac, située dans le périmètre du siège de l'OMC. La construction de la crèche située dans l'espace de quartier de Sécheron a permis de compenser partiellement la fermeture de cette réalisation. La nouvelle crèche de Sécheron peut en effet accueillir 88 places, alors que celle du Lac avait une capacité d'accueil de 112 places. Il en résulte une perte de 24 places pour les enfants des Pâquis/Prieuré/Sécheron.

Dès lors, une recherche active de lieux permettant d'offrir de nouvelles places d'accueil a été entreprise. Parmi les solutions retenues, la surélévation de la crèche de Chateaubriand permet de répondre à une partie des besoins en faisant passer la capacité d'accueil de 75 places à 137 places, soit 62 places supplémentaires.

**Historique de l'opération**

| | |
|---|---|
| Mai 2009 | Projet d'arrêté – PA-97 – accepté en urgence par le Conseil municipal et renvoyé à la commission des travaux. |
| Février 2011 | Remise du programme définitif par le Service de la petite enfance: structure multi-accueil de 45 places au rez-de-chaussée et EVE de 80 à 100 places au 1er étage. |
| Mai 2011 | Vote par le Conseil municipal du projet d'arrêté – PA-97 – de 600 000 francs pour la réalisation d'un niveau supplémentaire de la crèche. |
| Juillet 2011 | Le bureau MPH architectes est mandaté par la Ville de Genève pour la réalisation d'un niveau supplémentaire de la crèche. |
| Août 2012 | Dépôt de la demande d'autorisation de construire. |
| Novembre 2012 | Autorisation de construire délivrée. |

**Exposé des motifs**

La crèche de Chateaubriand, construite entre 2003 et 2005, est disposée entre la place et le parc. Elle se situe à l'angle du quartier des Pâquis et marque ainsi la limite bâtie de la ville sur les quais.

Actuellement organisée sur un seul niveau, elle pourrait être agrandie par l'adjonction d'un niveau supplémentaire.

Tel est l'objet de la présente demande de crédit.

L'espace de vie enfantine (EVE) de Chateaubriand propose actuellement 57 places de crèche pour les enfants du quartier et 18 places de dépannage pour répondre à des situations d'urgences pour les enfants de la rive droite.

Cette institution de la petite enfance est située dans le quartier des Pâquis qui dispose d'une offre d'accueil de 290 places pour des enfants en âge préscolaire répartie sur cinq structures d'accueil (4 EVE et 1 jardin d'enfants). Malgré ce nombre de places, la demande est particulièrement élevée dans le secteur. En témoignent les 273 dossiers encore en attente d'une place à ce jour. Le taux de demandes satisfaites exprime également l'importante pénurie de places, puisque

34% des familles seulement ont obtenu une place en 2011 dans un EVE, alors qu'elles étaient 44% pour l'ensemble des EVE de la Ville de Genève.

Dans ce quartier, le Service de la petite enfance prévoit la création d'un EVE de 40 places dans les locaux libérés par le SAPP à la rue Rothschild dont l'ouverture est prévue pour la rentrée de septembre 2013. Sur un plus long terme, un projet privé lié à l'implantation de la compagnie JTI est en cours avec une centaine de places dont un quart sera réservé aux enfants du quartier (25 places).

Néanmoins, le développement de ces projets ne permettra pas d'absorber l'ensemble des demandes, c'est pourquoi il est nécessaire de réaliser le projet d'extension de l'EVE de Chateaubriand. En effet, pour répondre aux besoins des familles, tels qu'ils ont été exprimés en 2011, il faudrait encore créer 140 places. En comptabilisant les projets en cours (40 + 25), on constate qu'il manquera 75 places. En outre, l'annonce de la fermeture du site de Merck Serono dans lequel se situe l'EVE Crescendo en partenariat avec la Ville de Genève, rend l'avenir de cette institution incertain. Dès lors, les 62 places supplémentaires prévues avec le nouvel étage de l'EVE de Chateaubriand permettront d'augmenter considérablement la satisfaction de la demande pour le quartier des Pâquis.

**Obligations légales et de sécurité**

La réalisation des travaux proposés s'inscrit dans la volonté du Conseil administratif de poursuivre ses efforts afin de répondre à la très forte demande de places d'accueil de la petite enfance.

**Description de l'ouvrage, caractéristiques et descriptif des travaux**

*Description de l'ouvrage*

La crèche existante de Chateaubriand est organisée sur un étage et une toiture terrasse.

Celle-ci est composée:

– de surfaces de jeux;
– d'un volume contenant escalier d'accès, locaux techniques, rangements, et toilettes;
– d'un volume vitré sur un escalier gradin donnant accès à la toiture;
– de pergolas couvertes de panneaux photovoltaïques;
– d'un patio donnant sur le centre de la crèche.

Le présent projet consiste à exploiter mieux ce niveau de terrasse, déjà largement bâti.

Cette toiture terrasse sera donc remplacée par un nouveau volume permettant d'accueillir 92 enfants, répartis en 2 groupes de 11 bébés, 2 groupes de 11 petits, 2 groupes de 12 moyens, 2 groupes de 12 grands, ainsi que les locaux nécessaires au personnel, techniques et de rangements. Le monte-plats existant est maintenu.

L'accès à l'étage se fera par l'escalier/gradin existant. Il débouchera sur un espace central baigné de lumière zénithale. Cette dernière proviendra d'un puits de lumière en dessus du gradin, ainsi que du prolongement du patio existant.

L'espace central de référence distribue les différents groupes et locaux pour le personnel, ainsi qu'une loggia/terrasse, lieu extérieur pour les bébés et petits.

Les parois de l'espace central contiennent les casiers, bancs, tables à langer et rangements.

Un espace d'accueil commun aux deux groupes permet d'accéder à l'espace d'activité des enfants. Dans le prolongement de l'espace d'accueil, le volume comprenant sanitaires, tables à langer, biberonneries et lavabos-rigoles est commun aux deux groupes, tout en les séparant. Des portes permettent de diminuer les gênes sonores entre groupes. Ce volume est traité tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, avec une composition de couleurs ton sur ton, peinture, carrelage.

Chaque groupe est composé d'un espace de vie et d'un espace de sieste. La séparation entre ces espaces varie selon les âges: des portes garantissant une séparation acoustique pour les bébés et petits avec des lits fixes, des parois coulissantes pour les moyens et grands permettant une utilisation mixte des espaces. De grandes fenêtres fixes apportent la lumière aux locaux et un élément mobile garantit la ventilation des locaux.

La façade composée de tôles étirées-perforées donne à l'étage un aspect léger. La toiture à pans, visible depuis le Palais Wilson, constitue une cinquième façade dynamique et articulée. Les orientations favorables des pans ont été optimisées et sont revêtus de panneaux photovoltaïques. A l'intérieur, les pentes donnent un caractère de maisonnettes aux espaces des enfants.

*Description des travaux*

Partie existante - rez-de-chaussée

- agrandissement du local poussettes, par la démolition du mur entre le local à poussettes existant et le bureau existant;
- la salle du personnel devient le vestiaire avec un WC et une douche existante;
- la buanderie déplacée au premier est remplacée par le bureau du cuisinier avec ajout d'une douche;
- le bureau du cuisinier, à côté de la cuisine, devient une réserve, économat supplémentaire avec congélateur;

– les locaux halte-garderie deviennent des locaux de psychomotricité;
– les locaux des moyens sont remplacés par un espace polyvalent;
– un local regroupant les grands et les moyens (2-4) est placé dans la zone actuelle des grands.

Les raccordements sanitaires sur le réseau existant impliquent une intervention dans les zones sanitaires.

Partie neuve – premier étage
– secteur Bébés de 22 places
– secteur Petits de 22 places
– secteur Moyens de 24 places
– secteur Grands de 24 places
– locaux pour le personnel
– locaux techniques et pour l'entretien
– locaux sanitaires

Les locaux ventilation et chauffage sont réorganisés entre le rez-de-chaussée et l'étage.

*Description des matériaux*

Rez-de-chaussée

Les matériaux sont maintenus.

Etage
– structure métallique;
– sol espace de distribution: parquet;
– sol espace activités, personnel: linoléum;
– plafond: plâtre perforé acoustique peint blanc;
– paroi espace de distribution: paroi plâtre;
– mur activité, personnel: paroi plâtre, carrelage;
– volume sanitaire: intérieur, extérieur: composition de couleurs ton sur ton, peinture, carrelage, meubles stratifiés de couleur;
– façade: tôles perforées, étirées;
– toiture: système composite, tôle inox avec panneaux photovoltaïques intégrables.

**Adéquation à l'agenda 21 de la Ville de Genève**

Le rez-de-chaussée existant et l'extension sont alimentés pour leurs besoins en énergies par une solution 100% renouvelable et locale, conformément aux stratégies adoptées par la Ville de Genève («100% renouvelable en 2050» et «consommer moins et produire mieux»). L'extension est à haute performance énergétique.

*Amélioration de la qualité de l'air*

La solution technique de production de chaleur est également «0 émission» et permettra ainsi de contribuer à l'amélioration de la qualité de l'air.

Respect de critères «éco-construction» concernant l'origine et la nature des matériaux ainsi que le tri des déchets de chantier.

En particulier, prise en compte obligatoire de la liste des substances toxiques prohibées dans les matériaux de construction, publiée par l'Etat de Genève.

Les mandataires devront également s'appuyer sur les recommandations publiées par l'association Ecobau (www.eco-bau.ch, chapitre «fiches CFC»).

**Concept énergétique**

*Qualité thermique de l'enveloppe*

L'extension est d'un haut niveau de performances énergétiques.

Le rez-de-chaussée (non modifié) possède une enveloppe Minergie datant de 2005.

Le bâtiment sera alimenté pour ses besoins en énergies (chauffage, eau chaude sanitaire électricité) grâce à la chaleur de la terre et à de l'électricité.

La production d'électricité par panneaux photovoltaïques permet de couvrir 150% de la consommation de la pompe à chaleur (bâtiment à énergie positive).

La construction possède une enveloppe thermique de performance équivalente à un standard Minergie actuel, avec un indice de dépense énergétique pour le chauffage d'environ 122 MJ le $m^2$ par an.

L'enveloppe du bâtiment comprend les éléments suivants:

– isolation renforcée de la toiture (24 cm);
– fenêtre avec triples vitrages performants.

**Description des installations techniques**

*Chauffage et eau chaude*

La production de chaleur actuelle est assurée par une chaudière à gaz, dont la puissance est insuffisante pour répondre aux besoins de l'ensemble. En lieu et place, nous proposons d'assurer le chauffage et l'eau chaude sanitaire de ce bâtiment par une pompe à chaleur (PAC). Elle puise une partie de son énergie (70%) dans le sous-sol grâce à des sondes géothermiques. Le solde d'énergie à fournir (30%) proviendra de l'électricité nécessaire à son fonctionnement.

Cette dernière est entièrement produite localement par une centrale photovoltaïque.

Dans le cas où un réseau d'eau du lac (type Genilac) serait opérationnel avant le début des travaux, le raccordement serait possible sans modification du concept.

*Ventilation aération*

Le bâtiment est équipé d'un système de ventilation-aération à double flux avec récupération d'énergie à haut rendement.

*Sanitaires*

Afin de réduire les consommations d'eau, les robinetteries répondent au label de basse consommation « Energy ». Les chasses d'eau des WC ont une contenance de 6 litres avec double commande.

Les installations sanitaires, en général, sont conçues de manière à minimiser les coûts d'exploitation.

*Electricité*

L'ensemble du bâtiment est équipé de luminaires à haut rendement maximisant l'éclairement direct.

La performance énergétique de l'éclairage répond aux directives SIA 380/4 valeur Minergie.

La qualité et la quantité d'éclairage sont réglées en fonction de l'affectation de chaque local conformément à la norme EN12464-1.

Il est prévu de valoriser l'éclairage naturel afin de réduire les consommations d'énergie par des dispositifs d'automations simples et efficaces, des détecteurs

de présence et luminosité ainsi que par l'usage systématique de self électronique de classe A2.

Les équipements électriques, luminaires et appareils électroménagers sont choisis en fonction des performances énergétiques requises en classe AAA++.

*Production locale d'électricité*

Une centrale photovoltaïque est construite en toiture du bâtiment. D'une puissance de 65 kWc, pour une production d'environ 61 000 kWh par an, elle couvrira une surface de près de 600 m². Elle est composée de panneaux posés en toiture.

Cette production d'électricité locale permet de couvrir environ 150% de l'électricité nécessaire au système de chauffage (consommation de la pompe à chaleur).

**Programme et surfaces**

| | m² | m² |
|---|---|---|
| Crèche de Chateaubriand: | | 1 838,6 |
| Rez-de-chaussée: | 930,1 | |
| Local poubelles | 8,4 | |
| Local technique accès depuis l'extérieur | 6,7 | |
| Patio extérieur | 21,0 | |
| SAS entrée | 12,5 | |
| Local poussettes | 33,0 | |
| Dégagement | 93,0 | |
| Zone de jeux | 89,0 | |
| Administration | 27,7 | |
| Vestiaire personnel | 33,2 | |
| Salle de psychomotricité | 23,3 | |
| Salle de psychomotricité | 56,0 | |
| Local ventilation | 11,6 | |
| Bureau cuisinier | 9,0 | |
| Douche cuisinier | 2,4 | |
| Dégagement sanitaires | 2,0 | |
| WC visiteurs | 1,2 | |
| WC handicapés | 3,1 | |
| Dépôt 1 | 3,2 | |
| Dépôt 2 | 23,0 | |
| Cuisine | 30,0 | |
| Economat | 9,5 | |
| Chambre froide | 7,8 | |

| | |
|---|---|
| Espace polyvalent | 56,3 |
| Zone activité bébés | 44,5 |
| Dortoir bébés 1 | 19,0 |
| Dortoir bébés 2 | 11,6 |
| Biberonnerie | 13,3 |
| Change bébés | 15,7 |
| Zone activité petits | 44,5 |
| Dortoir petits 1 | 13,8 |
| Dortoir petits 2 | 18,8 |
| Change petits | 12,4 |
| Espaces polyvalents petits | 18,9 |
| Espace polyvalent moyens/grands | 35,0 |
| Espace polyvalent moyens/grands | 17,2 |
| Espace polyvalent/bricolage | 15,7 |
| Zone activités moyens et grands | 44,7 |
| Zone activités et dortoir moyens et grands | 25,2 |
| Sanitaires moyens et grands | 16,9 |
| 1er étage: | 908,5 |
| Espace de circulation | 165,6 |
| Couloir de fuite | 15,6 |
| Couloir de fuite | 13,6 |
| Couloir de distribution | 12,6 |
| Gradin | 37,2 |
| Local technique | 27,0 |
| Dépôt | 6,5 |
| WC 1 | 1,3 |
| WC 2 | 1,3 |
| WC 3 | 1,3 |
| Buanderie | 13,2 |
| Salle d'entretien | 12,2 |
| Bureau | 14,8 |
| Salle de pause | 28,1 |
| Salle de réunion | 48,6 |
| Zone sieste bébés 1 | 19,3 |
| Zone activité bébés 1 | 33,1 |
| Biberonnerie bébés | 2,9 |
| Change bébés | 3,5 |
| Accueil bébés | 5,2 |
| Zone activité bébés 2 | 33,1 |
| Zone sieste bébés 2 | 19,8 |

| | |
|---|---|
| Zone activité + sieste petits 1 | 50,7 |
| Biberonnerie petits | 2,9 |
| Change et WC petits | 3,5 |
| Accueil petits | 4,8 |
| Zone activité petits 2 | 33,0 |
| Zone sieste petits 2 | 28,1 |
| Zone activité + sieste moyens 1 | 52.8 |
| Lavabo moyens | 2.9 |
| Change et WC moyens | 3.5 |
| accueil moyens | 6.2 |
| Zone activité + sieste moyens 2 | 52,1 |
| Zone activité + sieste grands 1 | 50,4 |
| Lavabo grands | 2,9 |
| Change et WC grands | 4,0 |
| Accueil grands | 4,3 |
| Zone activité + sieste grands 2 | 52,2 |
| Loggia | 38,4 |

**Estimation des coûts**

**Crédit I: réalisation d'un étage supplémentaire à la crèche de Chateaubriand**

| CFC | Libellé | Prix unitaire | Total arrondi |
|---|---|---|---|
| 0 | Terrain | | 0 |
| 01 | Acquisition du terrain ou du droit de superficie | 0 | |
| 010 | Parcelle n°5175, feuille 4, du cadastre de la commune de Genève, section Petit-Saconnex | | |
| 1 | Travaux préparatoires | | 341 830 |
| 11 | Déblaiement, préparation du terrain | 213 350 | |
| 112 | Démolitions | 104 970 | |
| 113 | Démontages | 108 380 | |
| 12 | Protections, aménagements provisoires | 34 960 | |
| 122 | Aménagements provisoires | 34 960 | |
| 13 | Installations de chantier en commun | 83 030 | |
| 130 | Installations de chantier en commun | 83 030 | |
| 15 | Adaptation du réseau de conduites existant | 10 490 | |
| 153 | Electricité (adaptation du réseau) | 10 490 | |
| 2 | Bâtiment | | 4 075 330 |
| 20 | Excavation | 4 370 | |

| | | |
|---|---|---|
| 201 | Fouilles en pleine masse | 4 370 |
| 21 | Gros œuvre 1 | 1 024 030 |
| 211.1 | Echafaudages | 64 400 |
| 211.5 | Béton et béton armé | 52 440 |
| 211.6 | Maçonnerie | 57 670 |
| 213.0 | Installations de chantier | 18 870 |
| 213.2 | Construction métallique | 516 010 |
| 213.5 | Revêtements extérieurs | 117 990 |
| 215.5 | Revêtements extérieurs | 196 650 |
| 22 | Gros œuvre 2 | 1 101 320 |
| 221.1 | Fenêtres en bois et métal | 121 480 |
| 221.4 | Fenêtres en métal | 22 030 |
| 221.6 | Portes en métal | 205 560 |
| 221.8 | Eléments spéciaux d'éclairage naturel (ext.) | 62 930 |
| 221.9 | Eléments métalliques préconfectionnés | 40 030 |
| 222 | Ferblanterie | 75 510 |
| 223 | Paratonnerres | 32 510 |
| 224.0 | Couverture des combles | 491 010 |
| 224.1 | Etanchéité souple | 16 170 |
| 225 | Etanchéités et isolations spéciales | 8 740 |
| 228.3 | Stores | 25 350 |
| 23 | Installations électriques | 334 340 |
| 232 | Installations de courant fort | 178 590 |
| 233 | Lustrerie | 96 190 |
| 235 | Appareils à courant faible | 2 360 |
| 236 | Installations à courant faible | 5 760 |
| 237 | Gestion techniques du bâtiment | 32 560 |
| 238 | Installations provisoires | 16 050 |
| 239 | Divers | 2 830 |
| 24 | Chauffage, ventilation, conditionnement d'air (install.) | 459 690 |
| 242 | Production de chaleur | 87 790 |
| 243 | Distribution de chaleur | 92 500 |
| 244 | Installations de ventilation | 101 940 |
| 247 | Installations spéciales | 122 710 |
| 248 | Isolation tuyauterie, gaines, appareils | 16 990 |
| 249 | Divers | 37 760 |
| 25 | Installations sanitaires | 242 680 |
| 251 | Appareils sanitaires courants | 43 990 |
| 253 | Appareils sanitaires d'alimentation et d'évacuation | 18 880 |
| 254 | Tuyauterie sanitaire | 77 170 |

| | | | |
|---|---|---|---|
| 255 | Isolations d'installations sanitaires | 10 900 | |
| 258 | Agencements de cuisine | 90 890 | |
| 259 | Divers | 850 | |
| 27 | Aménagements intérieurs 1 | 422 050 | |
| 271 | Plâtrerie | 164 080 | |
| 272 | Ouvrages métalliques | 26 140 | |
| 273.0 | Portes intérieures en bois | 152 250 | |
| 273.1 | Armoires murales, rayonnages, etc. | 71 540 | |
| 275 | Systèmes de verrouillage | 3 060 | |
| 277 | Cloisons en éléments | 4 980 | |
| 28 | Aménagements intérieurs 2 | 486 850 | |
| 281 | Revêtements de sol | 126 950 | |
| 282 | Revêtements de paroi | 55 060 | |
| 283 | Faux plafonds | 187 680 | |
| 285 | Traitement des surfaces intérieures | 94 390 | |
| 286 | Assèchement du bâtiment | 4 370 | |
| 287 | Nettoyage du bâtiment | 18 400 | |
| 3 | Equipements d'exploitation | | 3 680 |
| 34 | Instal. chauffage, ventilation, conditionnement d'air | 3 680 | |
| 346 | Installations de réfrigération | 3 680 | |
| 4 | Aménagements extérieurs | | 46 000 |
| 40 | Mise en forme du terrain | 6 440 | |
| 401.1 | Terrassements | 6 440 | |
| 41 | Constructions | 21 160 | |
| 411 | Travaux de l'entreprise de maçonnerie | 21 160 | |
| 42 | Jardins | 7 360 | |
| 421 | Jardinage | 7 360 | |
| 45 | Conduites de raccordement aux réseaux | 1 840 | |
| 455 | Eau et gaz | 1 840 | |
| 46 | Petits surfaces de circulation | 9 200 | |
| 460 | Petits surfaces de circulation | 9 200 | |
| 5 | Frais secondaires et comptes d'attente | | 1 326 110 |
| 51 | Autorisations, taxes | 39 820 | |
| 511 | Autorisations, gabarits, taxes | 18 520 | |
| 512 | Taxes de raccordement | 21 300 | |
| 52 | Echantillons, maquettes, reproductions, documents | 25 020 | |
| 521 | Echantillons, essais de matériaux | 6 500 | |
| 524 | Reproduction de documents, tirages, héliographies | 9 260 | |
| 525 | Documents promotionnels, plaquettes | 9 260 | |

| | | | |
|---|---|---|---|
| 56 | Autres frais secondaires | 7 410 | |
| 561 | Frais de surveillance par des tiers | 4 630 | |
| 562 | Indemnisations de voisins | 2 780 | |
| 58 | Comptes d'attente provisions et réserves | 159 160 | |
| 583 | Réserves pour imprévus | 159 160 | |
| 59 | Comptes d'attente pour honoraires | 1 094 700 | |
| 591 | Architecte | 787 000 | |
| 592 | Ingénieur civil | 91 100 | |
| 593 | Ingénieur électricien | 52 100 | |
| 594 | Ingénieur en CV et conditionnement d'air | 94 400 | |
| 595 | Ingénieur en installations sanitaires | 33 800 | |
| 596 | Spécialistes | 24 100 | |
| 597 | Ingénieur en sécurité | 12 200 | |
| | Coût total de la construction HT | | 5 792 950 |
| | Taxe sur la valeur ajoutée (TVA) 8% appliquée sur les CFC 05 à 9 | 463 436 | 463 450 |
| | Coût total de la construction TTC | | 6 256 400 |
| | Frais administratifs et financiers | | |
| 61 | Prestations du personnel pour les investissements 4% x 6 256 400 | 250 256 | 250 300 |
| 62 | Intérêts intercalaires 2,75% x (6 256 400 + 250 300)/2 x 21 /12] | 156 567 | 156 600 |
| 63 | Fonds d'art contemporain 2% x (6 256 400+250 300+156 600-150 000) | 130 266 | 130 200 |
| | Coût général de la construction TTC | | 6 793 500 |
| | A déduire | | 750 000 |
| | Parcelle N° 5175, feuille 4, du cadastre de la commune de Genève, section Petit-Saconnex | 0 | |
| | Crédit d'étude voté le 23.05.2011 (PA-97) | 600 000 | |
| | Subvention du Fonds énergie des collectivités | 150 000 | |
| | Total du crédit I demandé | | 6 043 500 |

**Crédit II: centrale photovoltaïque**

*Centrale photovoltaïque*

Cette centrale de 65 kWc, pour une production d'environ 61 000 kWh/an, couvrira une surface de près de 600 m$^2$ et sera composée de panneaux posés en toiture sur l'isolation.

La recette annuelle est estimée à 17 000 francs.

Cette réalisation solaire complétera les installations existantes en Ville de Genève selon le programme décidé par le Conseil administratif le 20 octobre 2004 pour le développement de l'énergie solaire photovoltaïque, reposant plus particulièrement sur deux principes:

– l'identification systématique des potentiels de création de centrales photovoltaïques dans le cadre des projets de construction ou de rénovation conduits par la Ville, et intégration d'une proposition dans les demandes de crédits de travaux y relatifs;
– la création d'un fonds photovoltaïque, alimenté par les recettes générées par la vente de l'électricité produite par les centrales aux Services industriels de Genève, et dédié au financement de nouvelles installations.

Depuis 2004, neuf centrales ont été réalisées et mises en service: la buvette extérieure de la piscine des Vernets, la salle de gymnastique du chemin de l'Ecu, la crèche de Châteaubriand, l'école des Crêts-de-Champel, le centre horticole des Bornaches, le centre sportif de Vessy, les Conservatoire et Jardin botaniques, le Muséum d'histoire naturelle et le bâtiment de la Cité-de-la-Corderie 10. Ce qui, avec l'école de l'Europe, porte le nombre à dix centrales.

La puissance totale des centrales photovoltaïques réalisées à ce jour est de 230 kWc. Elles produisent environ 226 000 kWh/an. Les recettes annuelles générées par ces centrales se montent à près de 143 000 francs.

| Libellé | unité | quantité | Prix unitaire | Total arrondi |
|---|---|---|---|---|
| Installations | | | | |
| Installations panneaux photovoltaïques | $m^2$ | 700 | 365 | 255 500 |
| Coût total de la centrale photovoltaique HT | | | | 255 500 |
| Taxe sur la valeur ajoutée (TVA) | | 8% | 20 440 | 20 500 |
| Coût total de la centrale photovoltaïque TTC | | | | 276 000 |
| Frais administratifs et financiers | | | | |
| Prestations du personnel pour les investissements | | | | |
| 5% du coût total de la construction TTC | | | 13 800 | 14 000 |
| Coût général de la centrale photovoltaïque TTC | | | | 290 000 |
| A déduire: | | | | |
| Fonds «énergie et climat» de la Ville de Genève | | | 290 000 | |
| Total du crédit II demandé TTC | | | | 0 |

**Crédit III: Equipements en mobilier et jeux**

| Libellé | | | Total arrondi |
|---|---|---|---|
| Equipements. Mobilier et jeux | | | 143 500 |
| Coût total des équipements HT | | | 143 500 |
| Taxe sur la valeur ajoutée (TVA) | 8% | 11 480 | 11 500 |
| Total du crédit III demandé TTC | | | 155 000 |

| Récapitulatif des crédits nets demandés | Fr. |
|---|---|
| Crédit I | 6 043 500 |
| Crédit II | 0 |
| Crédit III | 155 000 |
| Total des crédits I + II + III demandés: | 6 198 500 |

**Validité des coûts**

Les prix indiqués dans le chapitre «estimation du coût» sont ceux du mois de juillet 2012 et ne comprennent aucune variation.

**Valeurs statistiques (norme SIA 416)**

| | | |
|---|---|---|
| Surface de Plancher SP | | 2 161 m² |
| Rez-de-chaussée | 1 100 m² | |
| Etage | 1 061 m² | |
| Surface Nette SN | | 1 838 m² |
| Rez-de-chaussée | 930 m² | |
| Etage | 908 m² | |
| Surface Utile SU | | 1 389 m² |
| Rez-de-chaussée | 700 m² | |
| Etage | 689 m² | |
| Volume Bâti VB | | 8 876 m³ |
| Rez-de-chaussée | 4 854 m² | |
| Etage | 4 022 m² | |
| Prix au m², CFC 2 + 59 / SP5 170 030/2 161 | | 2 393 HT/m² |
| Prix au m³, CFC 2 + 59 / VB5 170 030/8 876 | | 583 HT/m³ |

**Subventions et participations**

Une requête en subvention sera déposée auprès du Fonds énergie des collectivités pour un montant de 150 000 francs, correspondant à l'investissement

supplémentaire pour la mise en œuvre d'une solution 100% renouvelable pour l'ensemble du bâtiment.

Lors de la mise en service de l'espace de vie enfantine, une demande de participation auprès du Fonds intercommunal à la création des nouvelles places de crèches sera déposée en vue d'obtenir une subvention unique de 5000 francs par place, soit 310 000 francs pour 62 enfants. Etant donné que cette participation est considérée comme une aide à l'investissement, en cas d'obtention elle sera déduite de la dépense réelle finale du crédit de construction (Crédit I).

Le montant nécessaire à la construction de la centrale photovoltaïque sera financé intégralement par le Fonds «énergie et climat» de la Ville de Genève, soit un montant de 290 000 francs (Crédit II).

**Autorisation de construire**

Ce projet de surélévation est au bénéfice de l'autorisation de construire N° DD 105221-4, délivrée le 6 novembre 2012.

**Délais**

Le délai référendaire écoulé, les travaux pourront démarrer 3 mois après le vote du Conseil municipal et dureront 15 mois.

La mise en exploitation est prévue en automne 2014.

**Régime foncier**

Le bâtiment situé place De-Chateaubriand 2 sur la parcelle N° 5175, propriété de la Ville de Genève, feuille 4 du cadastre de la commune de Genève, section Petit-Saconnex dont la surface est de 9987 m².

**Référence au plan financier d'investissement**

L'objet du Crédit I est prévu sous le N° 061.017.08 du 8e plan financier d'investissements PFI 2013-2024 pour un montant de 5 800 000 francs. De plus, cet objet est déjà au bénéfice d'un crédit d'étude, pour un montant de 600 000 francs correspondant à la ligne budgétaire n° 061.017.05, PA-97, votée le 23 mai 2011, soit un total de 6 400 000 francs.

L'objet du Crédit III est prévu sous le n° 061.017.10 du 8e plan financier d'investissements PFI 2013 – 2014 pour un montant de 125 000 francs, correspondant à la ligne budgétaire pour le mobilier.

| **Budget prévisionnel d'exploitation et charge financière** | | Fr. |
|---|---|---|
| Charges annuelles | | 19 000 |
| Eau, électricité | 17 000 | |
| Contrats d'entretien | 2 000 | |
| Crédit I<br>Charge financière annuelle sur 6 043 500 francs comprenant les intérêts au taux de 2,25% et l'amortissement au moyen de 30 annuités | | 279 210 |
| Crédit II<br>Du fait de la dépense nette de 0 franc, ce crédit ne comporte aucune charge financière. | | 0 |
| Crédit III<br>Charge financière annuelle sur 155 000 francs comprenant les intérêts au taux de 2,25% et l'amortissement au moyen de 8 annuités | | 21 390 |

**Gestion financière, maîtrise de l'ouvrage et maîtrise de l'œuvre**

Le service gestionnaire du crédit I est la direction du patrimoine bâti et le service bénéficiaire est le Service de la petite enfance.

Le service gestionnaire du crédit II est le Service de l'énergie qui est également le bénéficiaire.

Le service gestionnaire du crédit III est le Service de la petite enfance qui est également le bénéficiaire.

Au bénéfice de ce qui précède, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les conseillers, à approuver les projets de délibérations suivants:

*PROJET DE DÉLIBÉRATION I*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*décide :*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit brut de 6 193 500 francs, dont à déduire une subvention du Fonds énergie des collecti-

vités de 150 000 francs, soit un crédit net de 6 043 500 francs destiné à la réalisation d'un niveau supplémentaire à l'espace de vie enfantine, situé place De-Chateaubriand 2, sur la parcelle N° 5175, feuille 4 du cadastre de la commune de Genève, section Petit-Saconnex, propriété de la Ville de Genève.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 6 193 500 francs.

*Art. 3.* – Un montant de 130 200 francs sera prélevé sur le crédit indiqué à l'article premier et attribué au Fonds d'art contemporain de la Ville de Genève institué par la délibération du Conseil municipal du 16 décembre 2008.

*Art. 4.* – La dépense nette prévue à l'article premier, à laquelle il convient d'ajouter le montant de 600 000 francs du crédit d'étude voté le 23 mai 2011, soit un montant total de 6 643 500 francs sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2015 à 2044.

*Art. 5.* – Le Conseil administratif est autorisé à épurer, radier, modifier ou constituer toutes servitudes à charge et au profit de la parcelle concernée.

*PROJET DE DÉLIBÉRATION II*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*décide :*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit brut de 290 000 francs financé intégralement par le Fonds «énergie et climat» de la Ville de Genève, soit un crédit net de 0 franc destiné à l'équipement d'une centrale photovoltaïque en toiture du bâtiment surélevé, situé place De-Chateaubriand 2, sur la parcelle N° 5175, feuille 4 du cadastre de la commune de Genève, section Petit-Saconnex, propriété de la Ville de Genève.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 290 000 francs.

*PROJET DE DÉLIBÉRATION III*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*décide :*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 155 000 francs destiné à l'équipement de mobilier et jeux ainsi qu'en matériel informatique et téléphonie pour la réalisation d'un niveau supplémentaire à l'espace de vie enfantine, situé place De-Chateaubriand 2, sur la parcelle N° 5175, feuille 4 du cadastre de la commune de Genève, section Petit-Saconnex, propriété de la Ville de Genève.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 155 000 francs.

*Art. 3.* – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 8 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2015 à 2022.

*Annexes :*
- Plan de situation
- Plan d'ensemble
- Plan du rez-de-chaussée
- Plan de l'étage
- Façades et coupe

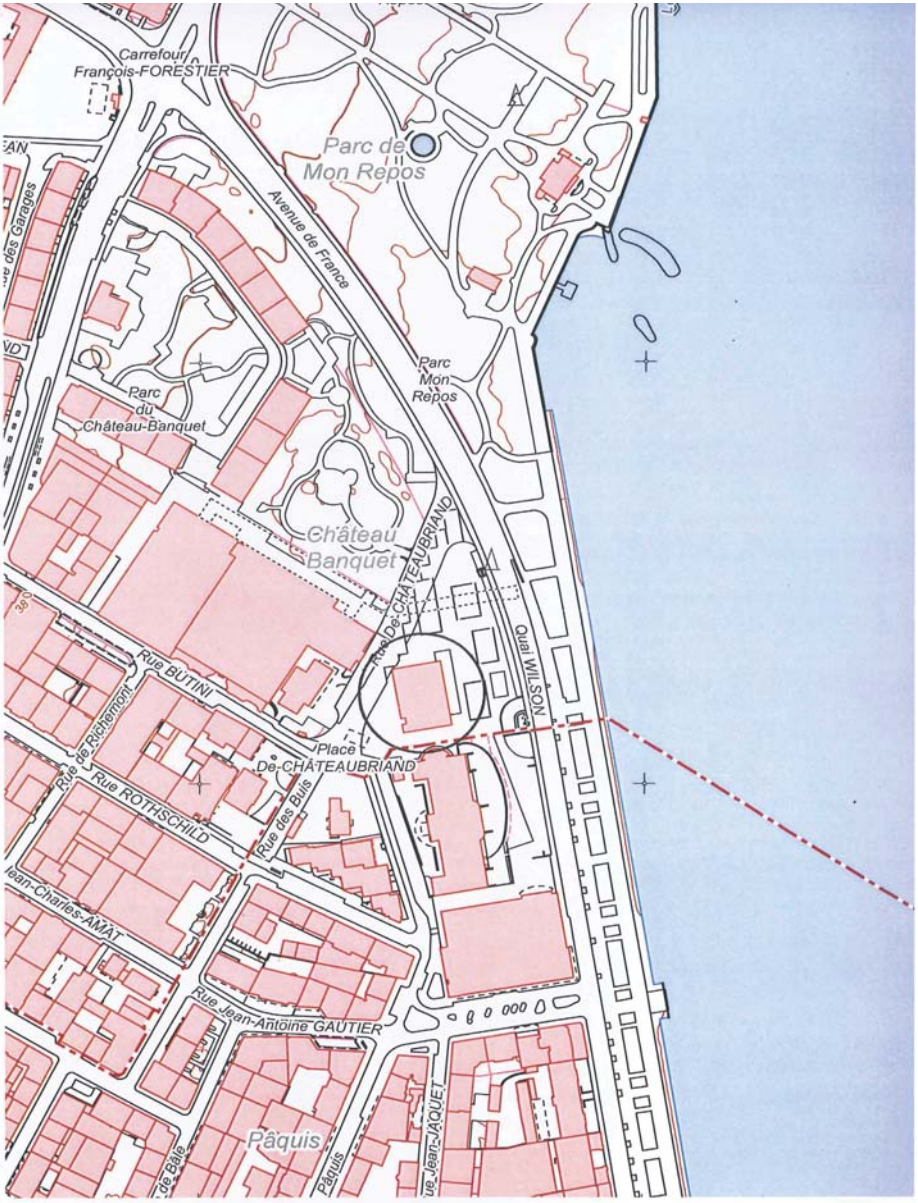


**Plan d'ensemble**

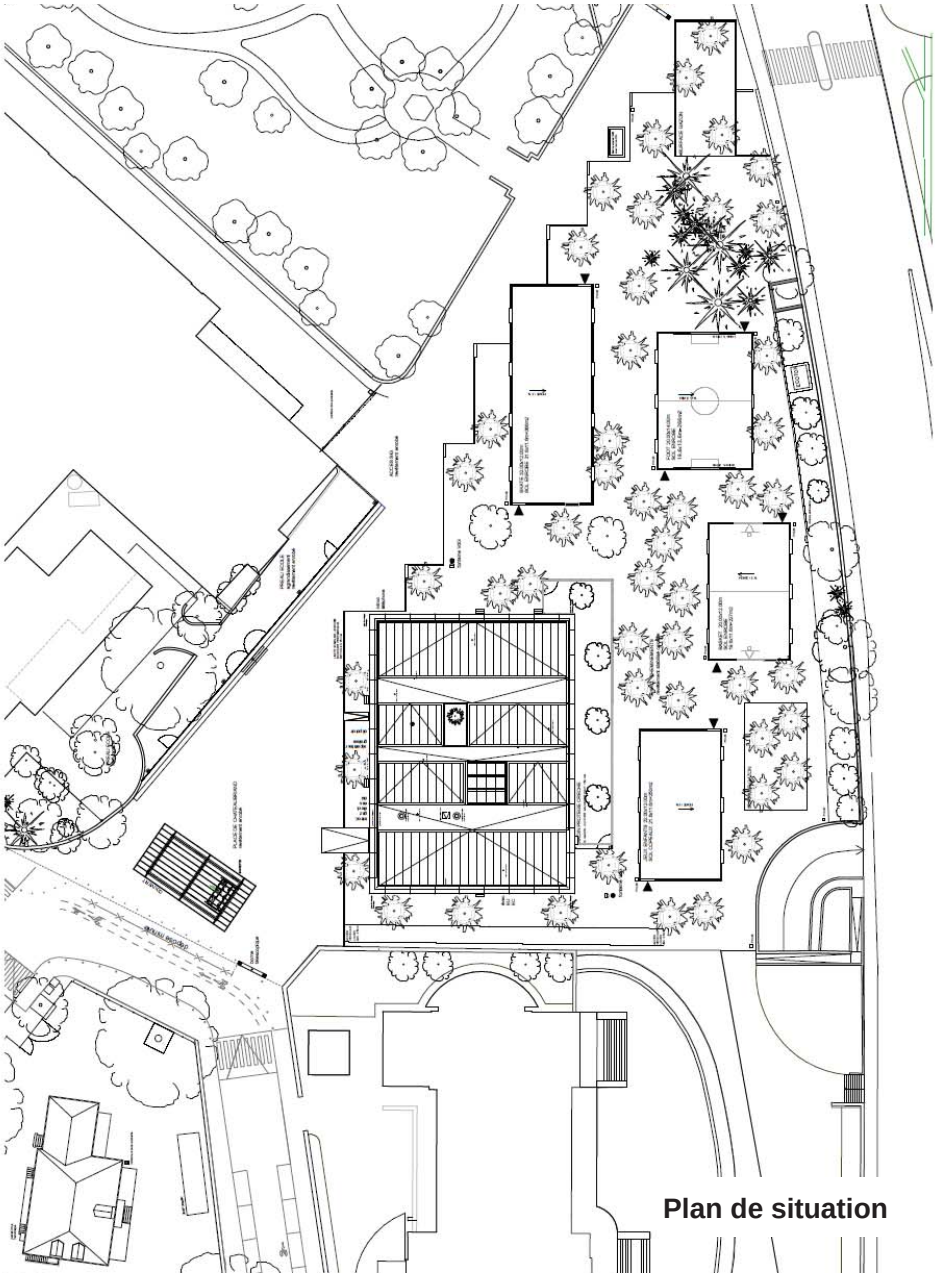

**Plan de situation**

Proposition: extension de la crèche de Châteaubriand

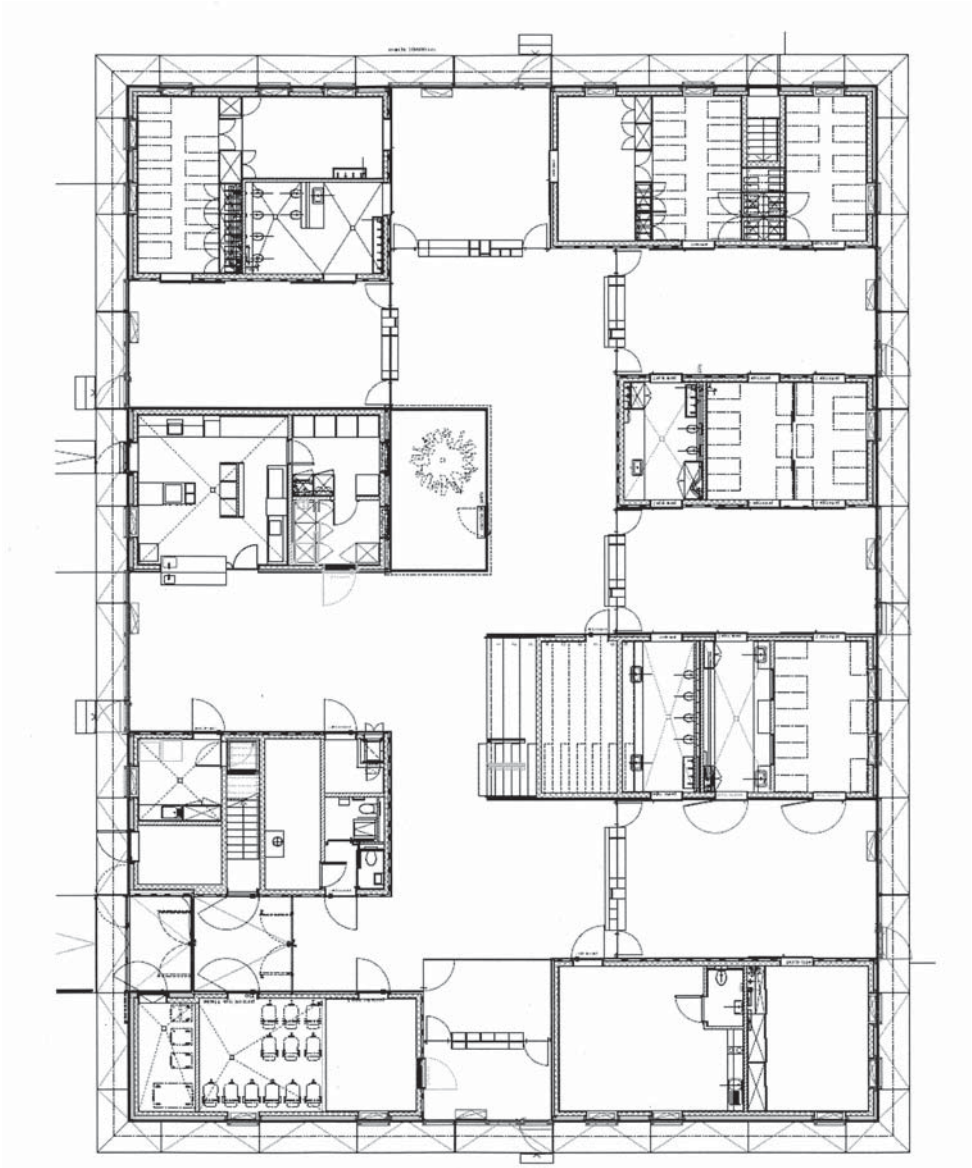

PLAN DU REZ-DE-CHAUSSEE

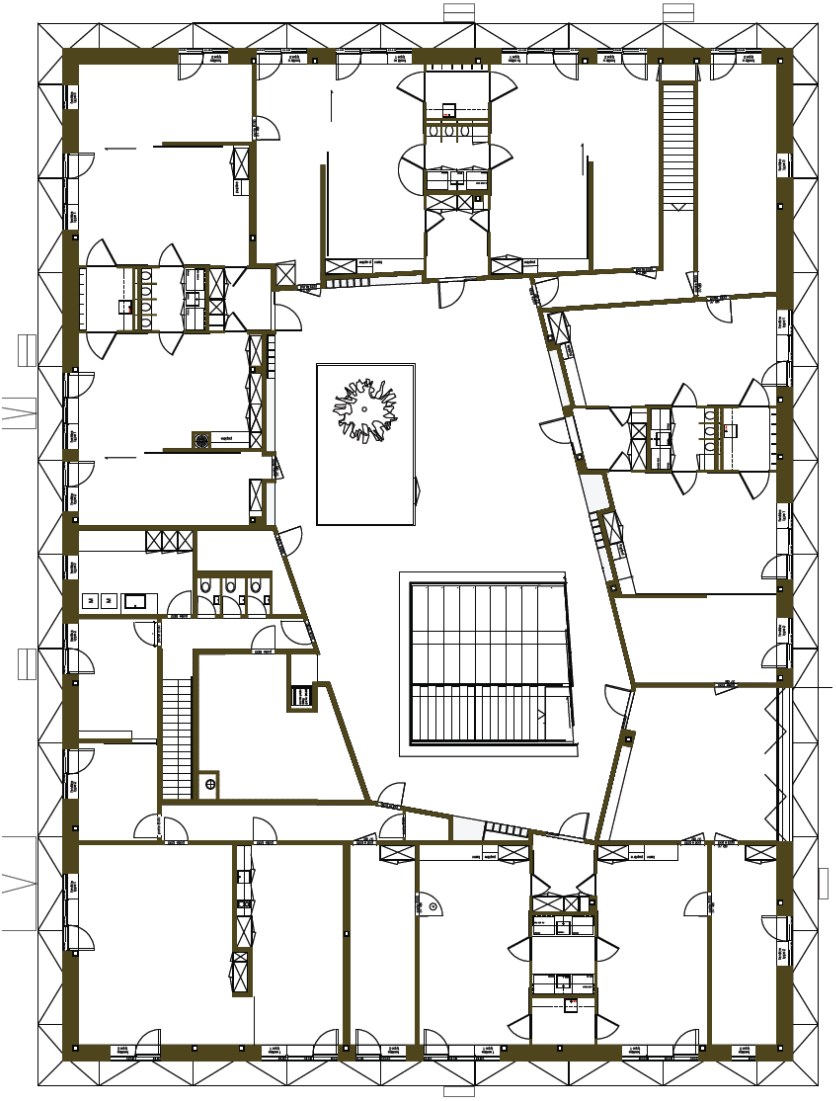

**PLAN DE L'ETAGE**

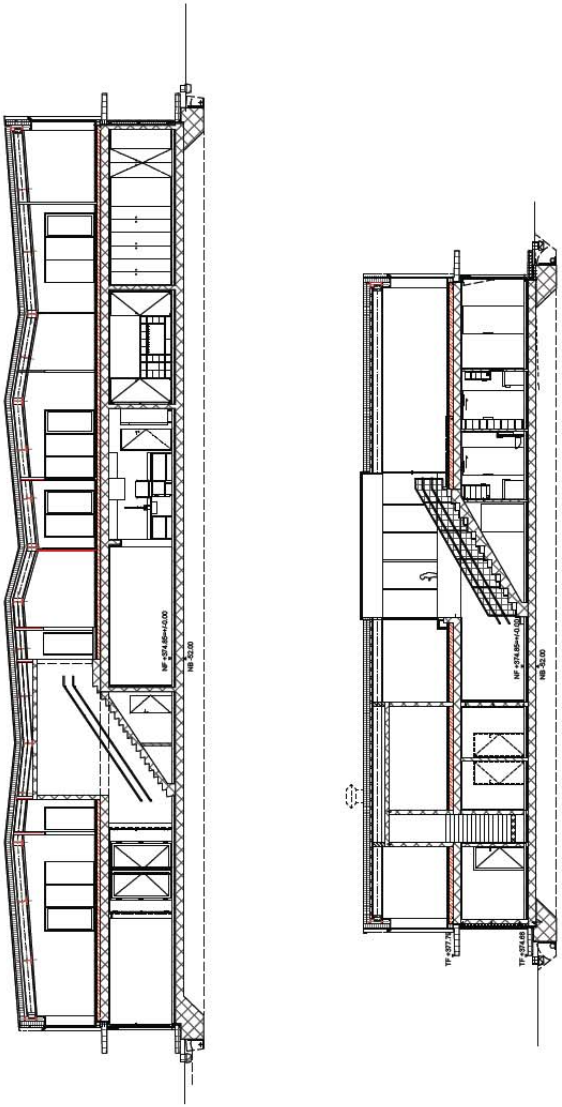

**COUPES**

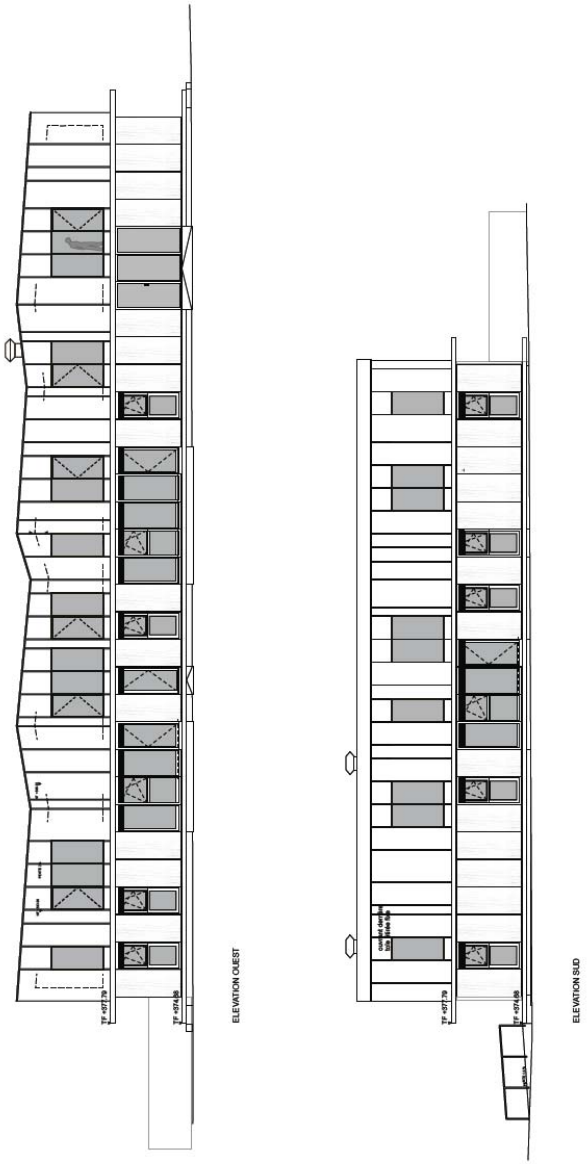


**ELEVATIONS**

**Le président.** Le bureau et les chefs de groupe ont décidé de renvoyer directement cet objet à la commission des travaux et des constructions.

**Mis aux voix, l'entrée en matière sur la proposition et son renvoi à la commission des travaux et des constructions sont acceptés par 45 oui contre 1 non.**

**Le président.** Nous sommes saisis d'une motion d'ordonnancement de M. le maire, Rémy Pagani, qui demande de traiter en urgence le point 15 de notre ordre du jour, le rapport PR-950 A.

**M. Rémy Pagani, maire**. Mesdames et Messieurs, je vous prie de m'excuser, je vais plaider pour deux choses, d'abord pour les fonctionnaires qui, aujourd'hui, s'entassent au 25, rue du Stand, ensuite, pour les locaux de la rue du Tir que nous avons achetés il y a une année et qui sont vides. J'ai vu qu'un gros débat s'annonçait sur le rapport PRD-1 A/B concernant le règlement du Conseil municipal, alors, si on pouvait faire passer ce rapport PR-950 A avant le rapport PRD-1 A/B, cela m'arrangerait beaucoup, Mesdames et Messieurs. Cela fait quatre fois que le rapport PR-950 A est systématiquement reporté à 23 h – l'objet a quatre étoiles – et je trouve que, du point de vue de l'argent des contribuables, ce n'est pas de très bonne politique que de le renvoyer encore pour un mois. Je vous prie de m'excuser d'être intervenu, mais je crois qu'il serait de bon ton de prendre dix minutes sur cette affaire, puisqu'on peut régler le problème en dix minutes, puis de passer en toute sérénité – et je ne vous embêterai plus – au point suivant.

**Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur le rapport PR-950 A est acceptée par 34 oui contre 30 non.**

**Le président.** Nous traitons ce rapport immédiatement.

## 9. Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 29 février 2012 en vue de l'ouverture de trois crédits pour un montant total de 1 792 700 francs, décomposés comme suit:

– **projet de délibération I: un crédit de 1 593 000 francs destiné à l'aménagement des niveaux 1, 2, 3 et 4 situés à la rue du Tir 3, parcelle N° 3186, feuille N° 4, commune de Genève, section Plainpalais, ainsi qu'aux espaces conséquemment libérés à la rue du Stand 25;**

– **projet de délibération II: un crédit de 120 700 francs destiné à acquérir le mobilier complémentaire pour les locaux situés à la rue du Tir 3, parcelle N° 3186, feuille N° 4, commune de Genève, section Plainpalais, ainsi que pour les espaces conséquemment libérés à la rue du Stand 25;**

– **projet de délibération III: un crédit de 79 000 francs destiné à la distribution informatique et à la téléphonie pour l'aménagement des niveaux 1, 2, 3 et 4 situés à la rue du Tir 3, parcelle N° 3186, feuille N° 4, commune de Genève, section Plainpalais, ainsi qu'aux espaces conséquemment libérés à la rue du Stand 25 (PR-950 A)[1].**

**Rapport de M. Alain de Kalbermatten.**

La commission s'est réunie le 2, 23 et 30 mai 2012, sous la présidence de M. Christian Zaugg. Les notes de séances ont été prises par M. Jorge Gajardo Muñoz, que le rapporteur remercie pour la qualité et la grande diligence de ses travaux.

### Séance du 2 mai 2012

*Audition M. Philippe Meylan, chef du Service des bâtiments, qui est auditionné en ouverture de l'étude de la proposition PR-950*

Dans son exposé introductif, M. Meylan explique que le projet consiste à aménager des espaces de travail à l'intention des services municipaux, à la rue du Tir 3, tout près de l'actuel bâtiment du 25, rue du Stand, où les services sont à l'étroit. Certains collaborateurs du Service des bâtiments travaillent dans des locaux décentrés, au 3, rue du Stand, ce qui crée des problèmes de gestion. Les espaces concernés par ce projet sont répartis sur quatre étages acquis en décembre 2011, sur décision du Conseil municipal (PR-847). Le projet prévoit de créer, en

[1] «Mémorial 169e année»: Proposition, 4853. «Mémorial 170e année»: Motion d'ordonnancement, 4872.

tout, 39 postes de travail aménagées, alors qu'une partie des services est déjà installée au 3, rue du Tir, dans des conditions provisoires. Par ailleurs, M. Meylan mentionne la nécessité de déplacer au rez du 25, rue du Stand, les locaux de la police municipale, qui se trouvent actuellement dans des locaux loués. La police municipale s'installerait à la place de la cafétéria, dont on envisage la fermeture d'ici à quelques années. Un coin cafétéria devra donc être envisagé pour les collaborateurs. Une salle de conférences de 60 places devrait aussi être aménagé au 25, rue du Stand, où travaillent actuellement 300 personnes. Outre ces aménagements dans les intérieurs, le projet prévoit également la création d'un passage couvert, entre le 3, rue du Tir et le 25, rue du Stand, au premier étage des deux immeubles. L'ensemble des services sera alors accessible par l'entrée du 25, rue du Stand. Ce volet du projet doit être négocié avec la copropriété. Enfin, M. Meylan précise que l'ensemble du projet sera géré en interne par le Service des bâtiments.

*Questions des commissaires*

Un commissaire note que 39 postes de travail vont être créés au 3, rue du Tir. Il souhaite savoir si les locaux conséquemment libérés pourraient être loués en tant que logements.

M. Meylan répond que les locaux actuellement occupés par les collaborateurs de l'atelier CAD sont situés au-dessus du Palladium. Ils se prêtent mal à du logement. En revanche, ils pourront être loués en tant que locaux administratifs.

Le même commissaire souhaite savoir si la Ville entend poursuivre ses acquisitions de locaux dans les immeubles proches du 25, rue du Stand, en vue de constituer une cité administrative.

M. Meylan répond que la plupart des locaux situés à cet endroit sont des propriétés par étage. A sa connaissance, les propriétaires n'envisagent pas de vendre.

Un commissaire trouve excessive la capacité de la salle de conférence envisagée pour 60 personnes. Il souhaiterait connaître l'économie qui pourrait être faite en la redimensionnant à 20 places. Il s'étonne aussi de l'existence d'un contrôle d'accès à l'entrée du 25, rue du Stand, qu'il juge également excessif. A son avis, ce système pourrait être remplacé par un guichet d'accueil tenu par une personne.

Au sujet de la salle de conférence, M. Meylan explique qu'il s'agit d'une salle de 80 mètres carrés dans laquelle chaque personne disposera de moins d'un mètre carré. D'après les premières esquisses, il semble qu'il ne sera pas possible d'y accueillir autant de monde. En réponse au commissaire, il propose d'étudier la possibilité de faire une salle modulaire. M. Meylan tient à préciser que la salle

de conférence sera le dernier espace aménagé. La priorité, ce sont les places de travail, le passage de liaison et le coin cafétéria. S'agissant du contrôle d'accès, M. Meylan répond qu'il résulte d'une exigence de la Direction des services d'information et de communication (DSIC), qui gère un centre de calcul et des données sensibles. Il fait remarquer qu'un poste d'accueil suppose l'engagement d'une personne, or il n'y a pas de budget pour un collaborateur supplémentaire. Le même commissaire réplique, en s'adressant au Conseil administratif, qu'il ne doit pas être impossible de trouver une personne disponible parmi les 3000 collaborateurs actuels de la Ville. Et il propose, en outre, que les contrôles d'accès soient déplacés dans les étages occupés par la DSIC.

Un commissaire demande si la construction d'un passage de liaison entre deux immeubles si proches a vraiment du sens. M. Meylan répond qu'il s'agira d'un passage couvert qui permettra simplement aux collaborateurs de ne pas être obligés de remettre leur manteau pour passer d'un bureau à l'autre. Ce passage se justifie aussi dans une perspective de communication entre les collaborateurs des services. Le commissaire demande si la Ville entend lancer les études pour regrouper l'administration publique dans un seul bâtiment. M. Meylan n'est pas en mesure de répondre à cette question.

Un commissaire s'étonne que 70 chaises empilables et 54 chaises munies de tablettes soient prévues pour la salle de conférence de 60 personnes (page 6 de la proposition PR-950). M. Meylan répond qu'il ne s'agit pas d'une liste cumulative. Les chaises à tablettes seraient achetées à la place des tables. Les autres chaises serviraient à meubler un coin cafétéria, qui devrait remplacer le restaurant du rez-de-chaussée.

Un commissaire souhaite en savoir plus sur la surface à disposition par personne dans un open-space. M. Meylan répond que la Ville applique la norme fédérale qui attribue 9 mètres carrés, circulations comprises, à une place de travail. Il signale que, actuellement, le Service des bâtiments connait un déficit de 70 mètres carrés, soit un peu plus de sept postes de travail.

Un commissaire souhaite prendre connaissance de la liste du mobilier assortie des prix de chaque élément. M. Meylan répond qu'il demandera la liste à la Centrale municipale d'achat et d'impression (CMAI).

Une commissaire demande à M. Meylan son avis sur les open-space, dont certaines études observent les effets négatifs sur le personnel et remettent en question l'efficacité. M. Meylan répond que son cœur tend vers un type d'open-space raisonnable, qui tienne compte de la surface disponible, du nombre d'occupants, et des mesures d'accompagnement telles que les plafonds insonorisés. Il montre qu'à la rue du Tir, un open space sur façade vitrée sera aménagée pour six personnes, ce qui lui semble correct. Il note que, dans l'open-space du Service des bâtiments, il y a 25 postes de travail. L'avantage de ce système, c'est la

communication entre les collaborateurs. Le brouhaha est atténué par des plafonds insonorisés mais aussi par de simples mesures de cohabitation. Il fait observer que le Service des bâtiments connait un absentéisme modeste

Un commissaire annonce qu'il ne votera pas cette proposition avant de recevoir le chiffrage de la réduction de la salle de conférence, ainsi que l'estimation du remplacement du contrôle d'accès par un guichet tenu par un collaborateur couplé à un contrôle d'accès limité aux zones occupées par la DSIC. Il demande aussi d'estimer à la baisse le poste du matériel audio-visuel

**Séance du 23 mai 2012**

Faute de réponse de la part de l'administration, la commission décide de suspendre l'étude du projet.

**Séance du 30 mai 2012**

*Discussion de la commission*

Un commissaire du Parti libéral-radical s'étonne et déplore que la liste des prix du mobilier ne soit pas plus précise. Il manque notamment des indications sur les dimensions des meubles. A ses yeux, les réponses reçues ne sont pas satisfaisantes.

Un commissaire démocrate-chrétien aurait apprécié que le magistrat en charge des constructions et de l'aménagement s'engage davantage dans la défense d'un dossier relatif au fonctionnement de son département, au lieu de laisser les fonctionnaires défendre seuls le projet. Le commissaire du Parti démocrate-chrétien estime néanmoins qu'il n'y a pas lieu de créer un conflit entre le Conseil municipal et les fonctionnaires. A son avis, la commission n'a pas à se substituer aux architectes mais doit se prononcer sur la substance du projet. Pour sa part, le Parti démocrate-chrétien, votera favorablement la réalisation de la proposition PR-950.

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois partage le sentiment du commissaire libéral-radical. Il votera contre la proposition PR-950 en raison du manque d'exhaustivité de la liste du mobilier.

Un commissaire des Verts, estime que la proposition PR-950 est mal argumentée. Il regrette la légèreté des réponses reçues lors de l'audition aux questions posées sur la salle de conférence et le contrôle de l'accès au bâtiment. S'agissant du coût du mobilier, le commissaire souhaiterait comparer les prix des éléments choisis avec les prix du marché. Il s'étonne qu'un montant de 1,8 million de francs soit sollicité pour équiper 4 étages de locaux dont la Ville est pourtant déjà propriétaire.

Un commissaire libéral-radical annonce que les commissaires du Parti libéral-radical refuseront la proposition PR-950. Le commissaire salue la volonté de promouvoir une communication plus fluide entre les employés de l'administration. A son avis, cependant, au lieu de bricoler une passerelle entre deux immeubles, il serait préférable de regrouper les collaborateurs d'un même département en un seul endroit. Il comprend que les fonctionnaires se sentent à l'étroit, mais passer de locaux exigus à une salle de conférences de 60 places, revient à passer au grand luxe.

Au nom du groupe Ensemble à gauche, un commissaire déclare comprendre les réticences exprimées. Il estime néanmoins qu'il est nécessaire de prendre en compte la nécessité des employés de la Ville de travailler dans des locaux correctement équipés. Le groupe Ensemble à gauche acceptera la proposition PR-950

Le commissaire socialiste estime que la proposition PR-950 répond au besoin de l'administration de rationaliser ses moyens. Les commissaires socialistes accepteront la proposition PR-950.

Le président soumet, à l'approbation de la commission des travaux et des constructions, la proposition PR-950 qui est rejetée par 8 non (3 LR, 2 MCG, 1 UDC, 2 Ve) contre 6 oui (2 EàG, 3 S, 1 DC).

*PROJET DE DÉLIBÉRATON I REFUSÉ*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif d'un crédit de 1 593 000 francs destiné à l'aménagement des niveaux 1, 2, 3 et 4 situés au 3, rue du Tir, parcelle N° 3186, feuille N° 4 du cadastre de la commune de Genève, section Plainpalais, ainsi qu'aux espaces conséquemment libérés au 25, rue du Stand.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, concurrence de 1 593 000 francs.

*Art. 3.* – Un montant de 31 228 francs sera prélevé sur le crédit indiqué à l'article premier et attribué au Fonds d'art contemporain de la Ville de Genève institué par la délibération du Conseil municipal du 16 décembre 2008.

*Art. 4.* – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2014 à 2023.

*PROJET DE DÉLIBÉRATION II REFUSÉ*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 120 700 francs destiné à acquérir le mobilier complémentaire pour le déménagement du Service des bâtiments, situé au 3, rue du Tir, parcelle N° 3186, feuille N° 4 du cadastre de la commune de Genève, section Plainpalais, ainsi que pour les espaces conséquemment libérés au 25, rue du Stand.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 120 700 francs.

*Art. 3.* – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 8 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2014 à 2021.

*PROJET DE DÉLIBÉRATION III*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 79 000 francs destiné à la distribution informatique et à la téléphonie pour

l'aménagement des niveaux 1, 2, 3 et 4 situés au 3, rue du Tir, parcelle N° 3186, feuille N° 4 du cadastre de la commune de Genève, section Plainpalais, ainsi qu'aux espaces conséquemment libérés au 25, rue du Stand.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 79 000 francs.

*Art. 3.* – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 5 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2014 à 2018.

*Annexes*

# VILLE DE GENÈVE - COGESIM

## *Normes d'occupation validées par le CA en septembre 2003*

| | CONFÉDÉRATION | ORG. INTERNATIONALE |
|---|---|---|
| • Direction | **24 m²** | **30 à 39 m²** |
| • Chef de service | **18 m²** | **19 à 24 m²** |
| • Collaborateur activité mixte | **12 m²** | **9 à 20 m²** |
| • Collaborateur activité simple > 50% | **9 m²** | **9 à 12 m²** |
| • Collaborateur < 50% | **6 m²** | **9 m²** |
| • Moyenne généralement admise en bureau paysagé (y compris circulations) | **12 à 15 m²** | **12 à 15 m²** |

- Pour nos calculs, nous avons admis 11 à 13 $m^2$/pers. pour les espaces ouverts et 14 $m^2$/pers., en moyenne, pour les bureaux fermés.
- Nous tenons comptes non seulement du niveau hiérarchique du poste, mais également de la nature de l'activité pour déterminer la surface attribuée.

DÉPARTEMENT DES CONSTRUCTIONS
ET DE L'AMÉNAGEMENT
SERVICE DES BÂTIMENTS

VILLE DE GENÈVE

**NOTE à**
**Monsieur Christian ZAUGG**
Président de la Commission des travaux et des constructions

Genève, le 22 mai 2012

**Objet** **PR-950 - rue du Tir 3**

**Affaire traitée par**
M. Meylan / ac
Tél. 022/418.21.55

Monsieur le Président,

Pour faire suite aux questions posées lors de mon audition à la commission des travaux et des constructions du 2 mai dernier, je vous précise que la moins-value pour la non réalisation de la salle de conférence de 60 places se monte à environ CHF 34'000.-.

Quant aux surfaces dédiées aux places de travail, je vous remets ci-joint un document y relatif.

Espérant ainsi avoir répondu à vos attentes, je vous présente, Monsieur le Président, mes salutations distinguées.

Philippe MEYLAN
Chef de service

Annexe mentionnée

Copie : M. Macherel, Codirecteur du département des constructions et de l'aménagement

RUE DU STAND 25
CH-1204 GENÈVE
T +41(0)22 418 21 50
F +41(0)22 418 21 51

PAPIER ECOLOGIQUE, 100% RECYCLÉ

www.ville-geneve.ch – www.geneva-city.ch
TPG BUS 2-10-19-20-D-K-L (ARRÊT PALLADIUM)
TRAMS 13-15-16 (ARRÊT STAND)

DÉPARTEMENT DES CONSTRUCTIONS
ET DE L'AMÉNAGEMENT
SERVICE DES BÂTIMENTS

VILLE DE GENÈVE

**NOTE à**
**Monsieur Christian ZAUGG**
Président de la Commission des travaux et des constructions

Genève, le 29 mai 2012

**Objet** **PR-950 - rue du Tir 3**

**Affaire traitée par**
M. Meylan / ac
Tél. 022/418.21.55

Monsieur le Président,

En vue de la Commission des travaux et des constructions du 30 mai prochain relative à l'objet cité en titre, je vous donne les informations suivantes :

Le détail de coût unitaire hors taxe du mobilier complémentaire est le suivant :

| | | |
|---|---|---|
| Table de conférence (LO / fixe type K1) | CHF | 600.- |
| Chaise conférence empilable (Giroflex Stoll 434 – 3003) | CHF | 400.- |
| Bureau en L (LO / table fonction "réglable" K1) | CHF | 1'500.- |
| Chaise de bureau (Giroflex Stoll 64 – 8078) | CHF | 750.- |
| Chaise de bureau (Giroflex Stoll 64 – 8079) | CHF | 800.- |
| Bureau responsable opérations (LO table fonction "fixe" K1) | CHF | 450.- |
| Etagère de rangement | CHF | 1'200.- |
| Chaise tablette auditorium (Engelbrechts / Chairik 107 writing) | CHF | 440.- |

Quant au choix relatif au contrôle d'accès, la décision a été prise d'entente avec M. Eric Favre, Directeur de la Direction des systèmes d'information et de communication, à savoir que l'accès à l'immeuble de la rue du Stand 25 sera libre durant les heures d'ouverture des bureaux.

Espérant ainsi avoir répondu à vos attentes, je vous présente, Monsieur le Président, mes salutations distinguées.

Philippe MEYLAN
Chef de service

Copie : M. Macherel, Codirecteur du département des constructions et de l'aménagement

RUE DU STAND 25
CH-1204 GENÈVE
T +41(0)22 418 21 50
F +41(0)22 418 21 51

PAPIER ÉCOLOGIQUE, 100% RECYCLÉ

www.ville-geneve.ch – www.geneva-city.ch
TPG BUS 2-10-19-20-D-K-L (ARRÊT PALLADIUM)
TRAMS 13-15-16 (ARRÊT STAND)

## AMENDEMENT A LA PROPOSITION DE CREDIT PR - 950

Mesdames et Messieurs les conseillers,

Le PR 950, présenté lors de la séance du 20 mars 2012 au Conseil municipal a été renvoyé en Commission des travaux le 2 mai 2012.
Depuis, le Conseil administratif de la Ville dans son extrait du 27 juin 2012 a accepté le principe de création d'un nouveau service regroupant le service des bâtiments et le service d'architecture.

Cette présente décision modifie les plans d'aménagement prévus à la rue du Tir 3, puisque l'actuel service des bâtiments ne pourra prendre possession des locaux, les surfaces à disposition étant insuffisantes. Il y aura donc une rocade à créer et ce sera un autre service de la Ville, actuellement au 25, rue du stand, qui viendra prendre place dans les quatre étages à disposition.

De ce fait, des modifications peuvent être apportées au projet de base, en réduisant le coût des travaux :
Les rotomats et leur alimentation électrique, ainsi que des renforts sous dalle resteront en place au 25, rue du stand, il n'y a plus lieu de les déplacer.
La salle de conférence de 60 personnes qui était envisagée au 25, rue du Stand ne sera pas crée, faute de place à disposition.

Compte-tenu de ce qui précède, l'estimation des coûts doit donc être révisée :

Nouveau projet de délibération I :

un crédit de 1'425'000 francs destiné à l'aménagement des niveaux 1, 2, 3 et 4 situés à la rue du Tir 3, parcelle N° 3186, feuille N° 4, commune de Genève, section Plainpalais, ainsi qu'aux espaces conséquemment libérés à la rue du Stand 25.

Nouveau projet de délibération II :

un crédit de 41'200 francs destiné à acquérir le mobilier complémentaire pour les locaux situés à la rue du Tir 3, parcelle N° 3186, feuille N° 4, commune de Genève, section Plainpalais, ainsi que pour les espaces conséquemment libérés à la rue du Stand 25.

Nouveau projet de délibération III :

un crédit de 29'000 francs destiné à la distribution informatique et à la téléphonie pour l'aménagement des niveaux 1, 2, 3 et 4 situés à la rue du Tir 3, parcelle N 3186, feuille N° 4, commune de Genève, section Plainpalais, ainsi qu'aux espaces conséquemment libérés à la rue du Stand 25.

**Nouvelle estimation des coûts selon code CFC**
**NOUVEAU PROJET DE DELIBERATION I**

| CFC | Libellé | Francs | Francs |
|---|---|---|---|
| **1** | **Travaux préparatoires** | | **57'200** |
| | 112 Démolitions | 57'200 | |
| **2** | **Bâtiment** | | **1'067'200** |
| | 211 Maçonnerie & béton armé | 18'800 | |
| | 224 Etanchéité | 27'300 | |
| | 222 Ferblanterie | 1'400 | |
| | 225 Coupe-feu | 2'000 | |
| | 230 Installations électriques | 144'900 | |
| | Suppression du système d'onduleur | | |
| | Modification du réseau de distribution suite au changement du cloisonnement | | |
| | Mise en place d'un bus pour le contrôle de l'éclairage | | |
| | Vérification du réseau existant | | |
| | 233 Lustrerie | 4'600 | |
| | 236 Installations à courant faible | 65'600 | |
| | 240 Ventilation | 1'000 | |
| | 245 Installation de conditionnement d'air | 104'800 | |
| | Démontage de la production de froid à eau perdue | | |
| | Mise en place de 30 nouveaux ventilo-convecteurs branchés sur la production de froid de la rue du Stand 25 | | |
| | 250 Installations sanitaires | 18'800 | |
| | 271 Plâtrerie | 26'000 | |
| | 272 Serrurerie | 142'400 | |
| | Tunnel extérieur entre la rue du Stand 25 et la rue du Tir 3 | | |
| | 273 Menuiseries | 112'400 | |
| | 275 Système de verrouillage | 3'000 | |
| | 276 Fermetures intérieures | 46'700 | |
| | 277 Cloisons mobiles et portes vitrées | 135'500 | |
| | Démontage de cloisons existantes | | |
| | Création de nouvelles cloisons | | |
| | Remplacement des portes intérieures par des portes en verre | | |
| | 281 Revêtements de sols | 80'600 | |
| | 283 Faux plafonds | 17'300 | |
| | 285 Peintures | 73'200 | |
| | 287 Nettoyages | 11'200 | |
| | 288 Jardinage | 22'500 | |
| | 292 Honoraires ingénieur civil | 2'200 | |
| | 296 Spécialistes | 5'000 | |
| **5** | **Frais secondaires** | | **11'000** |
| | 524 Reproduction | 11'000 | |
| **6** | **Divers et imprévus** | | **96'500** |
| | Divers et imprévus | 96'500 | |
| | **COUT TOTAL DE LA CONSTRUCTION HT** | | **1'231'900** |
| | Taxe sur la valeur ajoutée (TVA) 8 % appliquée sur les CFC 1 à 9 | | 98'552 |
| | **COUT TOTAL DE LA CONSTRUCTION TTC** | | **1'330'452** |

| | | |
|---|---|---|
| **Frais administratifs et financiers** | | **94'461** |
| Prestation du personnel pour les investissements (5 % du coût total de la construction TTC) | 66'522 | |
| Fonds d'art contemporain 2 % du coût total de la construction + prestations du personnel pour les investissements | 27'939 | |
| **COUT GENERAL DE L'OPERATION TTC** | | **1'424'913** |
| **ARRONDI A** | | **1'425'000** |

**Validité des coûts**

Les prix indiqués dans le chapitre "Estimation des coûts" sont ceux du mois de novembre 2011 et ne comprennent aucune variation.

**Valeurs statistiques**

3, rue du Tir
La surface brute des bureaux est de 720.8 $m^2$.
Le coût global par $m^2$ est de TTC 1'420.30 francs le $m^2$ (CFC 2).
Le volume transformé est de 1'895 $m^3$, ce qui situe le prix de ces aménagements à TTC 540.25 francs le $m^3$.

25, rue du Stand
La surface brute est de 183,9 $m^2$.
Le coût global par $m^2$ est de TTC 700.55 francs le $m^2$ (CFC 2).
Le volume transformé est de 478 $m^3$, ce qui situe le prix de cette transformation à TTC 269.50 francs le $m^3$.

**Autorisation de construire**

Ce projet de réaménagement devra faire l'objet d'une requête en autorisation de construire, dont les délais sont estimés à 5 mois.

**Délais**

Les travaux pourront démarrer 2 mois après le vote du Conseil municipal et l'obtention de l'autorisation de construire et dureront 4 mois. La date de mise en exploitation prévisionnelle est juillet 2013.

**Référence au septième plan financier d'investissement**

Cet objet n'est pas prévu au septième plan financier d'investissement 2012 – 2023.

**Budget prévisionnel d'exploitation et charge financière**

| | |
|---|---|
| Etat locatif prévisionnel | 247'438 |
| Assurances | 2'700 |
| Eau | 4'000 |
| Electricité | 1'700 |
| Frais administratifs (honoraires de gérance) | 9'600 |
| Frais divers | 500 |
| Rente foncière | 20'000 |
| Entretien chaufferie | 500 |
| Entretien de l'immeuble | 2'500 |
| Travaux suite sinistres | 300 |
| Gros travaux dans l'immeuble | 900 |
| Contrats d'entretien périodique | 4'500 |
| Participation au fonds de rénovation | 1'310 |
| Salaire concierge | 9'000 |
| Charge financière annuelle sur 1'425'000 francs comprenant les intérêts au taux de 2.5 % et l'amortissement au moyen de 10 annuités | 162'818 |

**Gestion financière, maîtrise de l'ouvrage et maîtrise de l'œuvre**

Le service gestionnaire du crédit de construction est le service des bâtiments.
Le service de la gérance immobilière municipale est le bénéficiaire du crédit.

**Nouvelle estimation des coûts selon code CFC**

**NOUVEAU PROJET DE DELIBERATION II**

**Acquisition de mobilier complémentaire**

Le mobilier des services sera entièrement réutilisé. Un certain nombre de compléments sont néanmoins nécessaires, principalement pour la création d'un espace d'accueil, mais également pour couvrir de nouveaux besoins du service des bâtiments.
Les éléments de mobilier sont répartis en deux blocs, rue du Tir et rue du Stand :

| | |
|---|---|
| Service des bâtiments | 41'200 |

Mobilier standard :
4 bureaux en L (160/60 et 80 cm)
10 tables (150/75 cm)
24 chaises de conférence empilables
5 chaises de bureau
5 étagères de rangement (225/35 cm)

| | |
|---|---|
| TOTAL : | 41'200 |
| **TOTAL DU CREDIT DEMANDE PROJET DE DELIBERATION II** | **41'200** |

**Installation du mobilier**

La planification pour la mise en place du mobilier sera réalisée conjointement par la centrale municipale d'achat et d'impression, le service des bâtiments et l'adjudicataire.

**Validité des coûts**

Les prix indiqués dans le chapitre "Estimation des coûts" sont ceux du mois de novembre 2011 et ne comprennent aucune variation.

**Référence au septième plan financier d'investissement**

Cet objet n'est pas prévu au septième plan financier d'investissement 2012 – 2023.

**Budget prévisionnel d'exploitation et charge financière**

| | |
|---|---|
| Charge financière annuelle sur 41'200 francs comprenant les intérêts au taux de 2.5 % et l'amortissement au moyen de 8 annuités | 5'746 |

**Gestion financière, maîtrise de l'ouvrage et maîtrise de l'œuvre**

Le service gestionnaire est la centrale municipale d'achat et d'impression. Le service des bâtiments en est le bénéficiaire.

**Estimation des coûts selon code CFC**

**NOUVEAU PROJET DE DELIBERATION III**

**Installations de la téléphonie et de l'informatique**

Il est prévu d'équiper les quatre étages de la rue du Tir 3 avec la même technologie que le 25, rue du Stand.

Une fibre optique partira du local informatique (rez) du 25, rue du Stand pour alimenter une armoire existante dans les locaux occupés par les agents de ville du 1, rue du Tir.
La technique est équipée de racks et d'éléments actifs qui permettra de relier les quatre étages au réseau informatique et téléphonique de la Ville de Genève.

| | |
|---|---|
| Installation du courant faible | 17'000 |
| Installation de nouveaux HUB Switch 48 ports | 10'000 |
| Installation d'antennes Wifi | 2'000 |
| TOTAL | 29'000 |
| **TOTAL DU CREDIT DEMANDE PROJET DE DELIBERATION III** | **29'000** |

**Référence au septième plan financier d'investissement**

Cet objet n'est pas prévu au septième plan financier d'investissement 2012 – 2023.

**Budget prévisionnel d'exploitation et charge financière**

| | |
|---|---|
| Charge financière annuelle sur 29'000 francs comprenant les intérêts au taux de 2.5 % et l'amortissement au moyen de 5 annuités | 6'242 |

**Gestion financière, maîtrise de l'ouvrage et maîtrise de l'œuvre**

Le service gestionnaire du crédit informatique et téléphonique est la direction des systèmes d'information et de communication. Le service des bâtiments en est le bénéficiaire.

Au bénéfice de ce qui précède, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les Conseillers, à approuver le projet de délibération amendé suivant :

**NOUVEAU PROJET DE DELIBERATION I**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

**décide :**

**Article premier** - Il est ouvert au Conseil administratif d'un crédit de 1'425'000 francs destiné à l'aménagement des niveaux 1er, 2ème, 3ème et 4ème étage situé à la rue du Tir 3, parcelle N° 3186, feuille N° 4, section de Plainpalais, ainsi qu'aux espaces conséquemment libérés à la rue du Stand 25

**Art. 2** – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1'425'000 francs.

**Art. 3**. - Un montant de 27'939 francs sera prélevé sur le crédit indiqué à l'article premier et attribué au Fonds d'art contemporain de la Ville de Genève institué par la délibération du Conseil municipal du 16 décembre 2008.

**Art. 4** - La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2014 à 2023.

**NOUVEAU PROJET DE DELIBERATION II**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

**décide :**

**Article premier.** - Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 41'200 francs destiné à acquérir le mobilier complémentaire pour le déménagement du service des bâtiments, situé à la rue du Tir 3, parcelle N° 3186, feuille N° 4, section de Plainpalais, ainsi que pour les espaces conséquemment libérés à la rue du Stand 25.

**Art. 2.** - Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 41'200 francs.

**Art. 3.** - La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève dans le patrimoine administratif et amortie au moyen de 8 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2014 à 2021.

**PROJET DE DELIBERATION III**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

**décide :**

**Article premier.** - Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 29'000 francs destiné à la distribution informatique et à la téléphonie pour l'aménagement des niveaux 1er, 2ème, 3ème et 4ème étages situés à la rue du Tir 3, parcelle N° 3186, feuille N° 4, section de Plainpalais, ainsi qu'aux espaces conséquemment libérés à la rue du Stand 25.

**Art. 2.** - Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 29'000 francs.

**Art. 3.** - La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève dans le patrimoine administratif et amortie au moyen de 5 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2014 à 2018.

*Premier débat*

**M. Rémy Pagani, maire**. Mesdames et Messieurs, j'aimerais vous dire que nous avons fait des économies et que, par conséquent, je vous propose un amendement, puisqu'on n'aura pas besoin de cafétéria… *(Remarques.)* Non, attendez, c'est 300 000 francs en moins, on ne va pas renvoyer tout cela en commission! J'ai proposé un amendement que j'ai transmis aux chefs de groupe. *(N.d.l.r.: Voir l'amendement p. 4883.)*

Je vous propose simplement de lire cet amendement et de voter cette proposition avec ces 300 000 francs en moins. Si les commissaires aux travaux et aux constructions n'y voient pas d'inconvénient, je propose que l'on avance comme cela…

**Le président.** Monsieur le maire, pourriez-vous, s'il vous plaît, expliquer l'amendement? Il y a trois pages.

*M. Rémy Pagani, maire.* Monsieur le président, l'amendement consiste à diminuer les trois crédits, en portant le montant de la délibération I à 1 425 000 francs, celui de la délibération II à 41 200 francs et celui de la délibération III à 29 000 francs, pour une économie totale de 300 000 francs.

**M. Alexandre Wisard** (Ve). On sent qu'il y a une certaine confusion quand on entend les propos du maire. Sauf erreur de ma part, nous avons voté cet objet au mois de mai 2012, il y a maintenant huit à neuf mois. M. Pagani propose maintenant un amendement pour réduire les coûts, ce qui est une bonne chose; au nom des Verts, je l'en remercie. Simplement, nous avons oublié de quoi il s'agissait. Cet objet a traîné. La logique, c'est de discuter de cet amendement en commission, pas en plénière. Je ne vais donc pas épiloguer trop longtemps. Les questions qui ont été posées par la commission des travaux et des constructions – et je crois que les Verts étaient en première ligne – portaient essentiellement sur la salle de conférence. C'était une salle qu'on n'avait jamais vue à Genève, puisqu'on pouvait y mettre 80 personnes. Je crois que le Centre international de conférences Genève est le seul qui ait fait aussi fort… La deuxième question soulevée concernait le sas d'entrée et, là, c'était quasiment Fort Knox…

Ces deux objets ont finalement été retirés de la proposition. Alors, on remercie M. Pagani d'avoir donné suite aux demandes de la commission, qui trouvait que tout cela était un peu cher. Par ailleurs, nous allons quand même prendre du temps – mais pas trop – pour étudier cet objet en commission. J'espère que le pré-

sident de la commission des travaux et des constructions sera d'accord avec moi sur le fait que c'est quelque chose qui pourrait revenir avant l'été. Il n'y a donc pas de souci, mais il me paraît un peu léger de voter cela sur le siège. Les Verts vous proposeront donc de renvoyer cet objet avec son amendement en commission des travaux et des constructions.

**M. Alain de Kalbermatten** (DC). Sans reprendre ce que vient de dire M. Wisard, je voudrais ajouter que le Parti démocrate-chrétien était tout à fait d'accord, à la base, de voter ce crédit, car nous avions saisi que le but était avant tout de réunir les services pour une meilleure efficience et également pour économiser de l'argent. Mais quand nous avons appris que le service en question n'allait plus se réunir à cet endroit, nous n'avons plus vu la pertinence de cette proposition. Certes, un autre service va venir, mais l'économie n'est pas effective. Ce qu'il faut absolument comprendre, par sagesse et par modestie, c'est que soit on passe en force ce soir – mais la proposition sera alors refusée – soit vous admettez et nous admettons qu'on la renvoie en commission, qu'on travaille d'une façon rapide et avec beaucoup d'efficacité, comme la commission des travaux et des constructions en a l'habitude, et nous la voterons correctement d'ici quelques mois.

**M. Guy Dossan** (LR). Pour le Parti libéral-radical aussi, ce sera retour à la case départ, enfin plutôt retour à la commission, car, une fois de plus, nous voyons qu'un objet refusé en commission revient en séance plénière modifié de façon à ce que nous soyons tous caressés dans le sens du poil et que le projet passe. Non, Mesdames et Messieurs! Il y a des procédures que l'on doit quand même suivre ou, alors, on supprime les commissions et on fait les débats de commission en séance plénière du Conseil municipal, où le Conseil administratif présentera tous les amendements qu'il souhaite apporter à ses propositions. On peut d'ailleurs se demander comment elles sont faites, puisque des amendements sont proposés quand elles arrivent ici… Comme l'a dit très justement le préopinant démocrate-chrétien, ou on passe en force ce soir et on dit non à nouveau à cette proposition, comme nous l'avions fait en commission, ou on passe en commission un petit moment, et je pense que le vote sera différent. On pourra voir notamment ce qu'il se passe avec la cafétéria, qui est depuis des années au rez-de-chaussée, et qui ne fonctionne pas.

**M. Daniel Sormanni** (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, effectivement, la sagesse veut que nous renvoyions à nouveau cette proposition en commission. Je crois que c'est la meilleure solution, puisque nous

l'avions quand même refusée. Je ne comprends pas le forcing qui est fait ce soir, car je pense que le magistrat aurait eu largement le temps de venir avec de nouvelles propositions devant la commission entre le vote de commission et aujourd'hui. Nous soutiendrons donc le renvoi à la commission des travaux et des constructions afin de réétudier cet objet.

**M^me^ Nicole Valiquer Grecuccio** (S). Le groupe socialiste ne partage absolument pas ce qui vient d'être dit. On ne peut pas dire que le magistrat cherche à faire passer le projet au forcing alors qu'il vient de nous dire qu'il a fait une économie de 300 000 francs, ce dont, au contraire, nous devrions nous réjouir. Je tiens à dire qu'il a fait preuve de transparence, puisqu'il aurait très bien pu faire profil bas et annoncer beaucoup plus tard à la commission des finances qu'il y avait finalement un bouclement de crédit supérieur, et qu'il était tout à fait content de revenir avec les 300 000 francs. Normalement, vous vociférez tant et plus contre les coûts de construction, disant qu'ils sont trop élevés, que les projets sont extrêmement coûteux.

Là, on a la chance d'avoir une municipalité qui a fait une économie sur un projet. On nous dit, et de manière transparente, qu'on peut finalement faire avec moins, alors, nous sommes étonnés. Et on entend dire qu'on va travailler rapidement, mais tout en soulignant qu'on reviendra en plénière d'ici quelques mois… Je ne sais pas, nous n'avons pas tout à fait la même notion de la rapidité. Nous constatons que l'on aura de très fortes chances de perdre ce vote, alors, plus que de rechercher l'efficacité, je crois que l'on cherche des noises à un niveau que le groupe socialiste n'estime pas du tout être politique. Nous trouvons tout à fait dommage de dresser ainsi les projets les uns contre les autres, quels qu'ils soient.

**M. Alain de Kalbermatten, rapporteur** (DC). Je vais m'exprimer comme rapporteur, puisque je n'étais pas président de la commission des travaux et des constructions à l'époque. Par honnêteté intellectuelle, je dois admettre, en effet, que M. Pagani a demandé à être auditionné après la remise du rapport PR-950 A. Vous qui siégez dans des commissions, qui avez sans doute eu l'occasion d'assumer la magnifique charge de président de commission, vous comprendrez qu'il est évident que, quand le rapport est rendu, nous ne pouvons entendre le magistrat, puisque cela risquerait de fausser le débat, et c'est pourquoi la commission et moi-même avons refusé d'auditionner le magistrat. Nous voulions éviter qu'il y ait une interférence entre le rapport, qui a été rendu par moi-même, et les nouveaux éléments apportés par le magistrat. Par honnêteté intellectuelle, je reconnais donc que le maire a voulu nous présenter l'amendement en commission bien après la remise du rapport et que j'ai refusé cette audition pour que nous puissions en parler ici, en plénière, afin de donner une seconde chance à ce projet qui en

vaut sans doute la peine. Cette chance lui sera donnée à nouveau la prochaine fois en commission des travaux et des constructions.

**M. Guy Dossan** (LR). On ne peut quand même pas laisser dire n'importe quoi! J'entends notre préopinante socialiste dire que nous devrions remercier le maire d'avoir fait des économies. Oui, nous sommes tout à fait d'accord! Mais c'est dommage que le maire n'ait pas fait d'économies avant notre vote en commission et qu'il ait attendu le résultat du vote pour faire des économies, après! Je rappelle d'ailleurs à M^me^ Valiquer Grecuccio qu'il n'aurait pas pu agir en toute transparence, puisque la proposition a été refusée, non pas par la droite, mais par la droite plus un autre parti. Cela veut dire, Madame la conseillère municipale, que cette économie vient uniquement pour faire passer la pilule ce soir!

**M. Grégoire Carasso** (S). Puisque la commission des travaux et des constructions à laquelle je n'ai pas l'immense honneur de siéger…

*M. Alain de Kalbermatten* (DC). C'est dommage! C'est dommage!

*M. Grégoire Carasso*. C'est bien dommage, je vous le concède, vous transmettrez, Monsieur le président, je compte sincèrement sur vous. Alors, puisqu'il y est avec autant de bonne foi et qu'il fait référence à l'honnêteté intellectuelle – et je salue celle, bien connue, du président de commission qu'il est – franchement, mis à part faire perdre du temps à la commission, aux institutions du Conseil municipal, et faire produire un autre rapport, qu'allez-vous objectivement apprendre de plus en renvoyant cet objet en commission, Mesdames et Messieurs, alors qu'une économie vous est présentée? Nous sommes ici en plénière où nous avons la capacité de débattre et d'amender, et nous le faisons en long, en large et en travers sur tout et n'importe quoi! Je suis convaincu que nos amis les Verts – et même au-delà, sur les bancs de droite – sont capables d'entendre cet argument de bon sens, d'honnêteté intellectuelle – je reprends vos termes, Monsieur le conseiller municipal – et j'ajouterai volontiers ce brin d'efficience qui nous manque parfois dans ce plénum, et auquel, d'ordinaire, vous nous avez habitués, du moins dans vos vœux, que je n'ai jamais considérés comme pieux, tout démocrate-chrétien que vous êtes.

**M. Alain de Kalbermatten** (DC). Le Parti socialiste est souvent attaché aux règles, à la rigueur, au respect des règlements, n'est-ce pas, Monsieur le président? Et vous êtes le premier…

**Le président.** Je transmettrai, Monsieur…

*M. Alain de Kalbermatten*. Il est évident que, dès que nous avons déposé un rapport, l'objet est gelé et il ne s'agit pas, au motif que cela nous arrange, de passer outre aux règlements qui protègent les conseillers municipaux, qu'ils appartiennent à la majorité ou à la minorité. Aujourd'hui, nous avons un amendement qui vient d'arriver et qui présente des économies. Mais ces économies, il faut les étudier! Il faut voir ce qui a été sacrifié dans le projet. Cet objet doit donc passer en commission des travaux et des constructions, et je suis sûr, cher Monsieur Carasso, que vous le comprendrez parfaitement.

**M. Pascal Spuhler** (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, rapidement, je m'étonne un peu des réactions des socialistes. Il ne s'agit quand même pas d'un petit projet, d'un petit amendement, d'une virgule que l'on changerait! Il s'agit d'un amendement qui transforme complètement le projet; c'est plus de 300 000 francs! Certes, ce n'est pas énorme si l'on regarde le budget global de la Ville de Genève, mais c'est quand même important sur le budget de ce dossier-ci! Nous avons les éléments, et la majorité de la commission s'est prononcée négativement. Aujourd'hui, on vient nous proposer un amendement qui va tout changer. Nous sommes obligés de l'étudier. Nous ne pouvons pas le voter comme cela à la dérobée! C'est du n'importe quoi si vous faites ça! Cela voudrait dire que nous aurions pu réestimer et revoir à la baisse tous les dossiers que nous avons traités jusqu'ici! Vous voulez donner un blanc-seing! On nous donne les chiffres, on doit tout accepter n'importe comment? Mais réfléchissez un tout petit peu!

**M^me^ Maria Pérez** (EàG). Mesdames et Messieurs, ce qui nous importe, à Ensemble à gauche, c'est que ce projet passe, car nous pensons que c'est un bon projet, que c'est un projet valable. Il y a ce soir dans ce plénum énormément de mauvaise foi, de volonté de sanctionner un magistrat… (*Exclamations*.) Effectivement, nous allons perdre du temps, nous aurions pu débattre cet amendement, ici, ce soir. Cela n'est vraisemblablement pas le souhait de la majorité de ce plénum. Nous pensons que l'amendement présenté par le magistrat est de nature à inverser le vote de commission, c'est-à-dire le refus pur et simple, arbitraire à notre sens, erroné, de cette excellente proposition. Nous demandons donc expressément au président de la commission des travaux et des constructions, M. de Kalbermatten, de prendre l'engagement, ici, de mettre cette proposition à l'ordre du jour de la commission de façon à ce qu'un rapport soit produit le plus vite possible afin que cette proposition puisse être votée.

**M. Jean-Charles Lathion** (DC). Je crois que M^me^ Maria Pérez, qui fait partie d'Ensemble à gauche, a tout à fait raison. Il faut renvoyer cet objet en commission, car c'est aussi une question de déontologie et de façon de fonctionner. Nous pouvons très bien nous laisser aller à la méthode de M. Pagani; il a un style qui lui appartient, il aime bien faire le forcing au finish, et vous savez très bien que nous sommes souvent, sous prétexte de vouloir gagner du temps, confrontés à des objets qui arrivent, comme cela, de façon quelque peu poétique, non structurée. Cela, je le dis pour le fonctionnement de nos institutions, nous ne pouvons pas le tolérer. Que ce soit M. Pagani ou les autres, les conseillers administratifs doivent aussi se conformer à certaines règles. Si on refuse d'appliquer ces règles, c'est le refus de la démocratie. Un jour ou l'autre, nous finirions par accepter n'importe quoi, au dernier moment, sous la pression d'un magistrat. Mesdames et Messieurs, comme l'a dit avec raison et avec douceur notre président de commission, Alain de Kalbermatten, nous préconisons le renvoi en commission. Connaissant son efficacité, vous savez que cela se fera très vite. Mais je crois que c'est le passage obligé, que cela plaise ou non à M. Pagani, qui ne peut pas nous imposer tout et n'importe quoi.

**M. Rémy Burri** (LR). Ecoutez, ce serait bien que M. Pagani et la gauche comprennent que depuis quelques mois la majorité «ni de gauche ni de droite» de ce parlement a changé, et que vous ne pouvez plus nous enfiler des projets… (*Exclamations*.) Enfiler, ce n'est pas un gros mot, Monsieur le président! Les projets que vous nous avez enfilés pendant des années, nous les avons combattus en long et en large dans ce plénum, sans succès. Aujourd'hui, on a enfin un parlement qui a une démarche critique sur ces projets, qui les étudie en commission. Malheureusement pour vous, Monsieur Pagani, celle-ci de temps en temps les refuse. Le message que vous avez donc avec cet objet, Monsieur le magistrat, c'est que nous vous invitons clairement à anticiper les défauts de ces projets et à les amener de façon plus réfléchie. Cela vous évitera de faire de la récupération comme vous le faites ce soir, de venir nous présenter à l'arraché un projet qui vous a été refusé en commission pour nous proposer des pseudo-économies de 300 000 francs à la dernière minute, et d'essayer de faire changer le vote de ce Conseil municipal. Le Parti libéral-radical n'entre donc pas en matière sur un vote sur le siège et vous invite à renvoyer cet objet en commission.

**M. Thomas Bläsi** (UDC). Chers collègues, j'aimerais vous livrer très rapidement l'impression d'un conseiller municipal qui ne fait malheureusement pas partie de cette commission. Je n'ai pas l'amendement entre les mains, je n'ai pas pu le lire, et c'est l'auteur lui-même qui m'a lu quelques morceaux choisis en me disant qu'il fallait le voter. Ce n'est pas de la démocratie! Monsieur le magistrat,

vous nous demandez de voter à l'aveugle un objet que ceux qui ne siègent pas dans cette commission ne connaissent ni ne maîtrisent. Nous ne maîtrisons pas ce sujet, mais nous devrions vous suivre sur la base de ce que vous nous dites. Je suis désolé, c'est une demande de vote à l'aveugle, et je suis étonné qu'un garant de la démocratie puisse nous demander de telles choses. Ce n'est juste pas possible. Merci, Monsieur le maire.

**Le président.** Je vous rappelle juste, Monsieur Bläsi – cela a quand même été dit – qu'il y a trois amendements, trois chiffres qui changent et une somme totale, et j'aurais naturellement répété ces chiffres avant le vote. Il ne s'agit donc pas totalement d'un vote à l'aveugle. Monsieur le maire, Rémy Pagani, vous avez la parole.

**M. Rémy Pagani, maire**. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je vous remercie d'abord d'avoir fait droit à la demande de traiter cet objet parce que, sinon, on aurait encore perdu un mois avant de le renvoyer en commission. Cela étant, il ne s'agit pas de sanctionner qui que ce soit; il s'agit simplement d'arriver au meilleur projet possible, Monsieur Burri. Et j'ai bien compris le signal envoyé par la commission des travaux et des constructions, qui a dit que la cafétéria était largement trop dimensionnée et qu'il y avait peut-être des rationalisations à apporter. C'est ce que nous avons fait, puisque nous devions faire déménager le Service des bâtiments à la rue du Tir avec tous ses compactus et que nous avons heureusement réussi à convaincre le Service de l'énergie de déménager à la rue du Tir, mais sans qu'aucun compactus ne soit déplacé. L'autre rationalisation que nous avons faite, c'est d'avoir annulé la cafétéria. Il y a deux ans, j'ai donné personnellement congé à la gérante du rez-de-chaussée au 25, rue du Stand, qui en avait fait un restaurant, contrairement aux objectifs de ce local. Nous sommes toujours devant les tribunaux – c'est ma collègue Sandrine Salerno qui gère ce volet-ci – pour essayer de faire sortir la gérante de cet établissement qui n'est plus une cafétéria. Voilà la situation où nous sommes.

Enfin, comme l'a reconnu M. de Kalbermatten, j'ai demandé à la commission des travaux et des constructions à pouvoir être auditionné, mais j'apprends maintenant que la commission va refaire un tour complet. Je m'en étonne, car je suis déjà venu avec des amendements visant à intégrer des subventions fédérales ou cantonales; cela n'avait pas posé de problèmes. Il y a trois ans, j'ai même proposé des amendements que je suis allé défendre en commission, et on était revenu ici en séance plénière le mois suivant pour régler l'affaire sur la base du rapport. C'est pourquoi je crois qu'il est quelque peu superfétatoire, Monsieur de Kalbermatten, de demander à la commission de rouvrir complètement les débats et de

refaire un rapport, parce que, là, on est reparti pour une année! *(Remarque.)* Oui, parce qu'on a déjà perdu neuf mois.

Je vous rappelle que nous avons acheté à grands frais ces étages de la rue du Tir qui sont vides, Monsieur de Kalbermatten, et que nous avons des gens qui s'entassent à la rue du Stand. Je trouve donc que c'est un peu ridicule. Je suis d'accord de renvoyer cet objet en commission, mais, alors, je demande au moins que le président de la commission traite cet amendement et que l'on revienne le mois prochain, voire le mois suivant, sur la base du rapport actuel, autrement, cela n'a ni queue ni tête, Mesdames et Messieurs.

**M. Alain de Kalbermatten, président de la commission des travaux et des constructions** (DC). Chers collègues, je serai très rapide. Bien sûr que nous traiterons cet objet le plus rapidement possible. Je vais voir aussi, au niveau du règlement, s'il faut refaire un rapport ou non… *(Remarques.)* On fait ce qu'on veut, bien entendu!

**Le président.** Vous ferez un rapport complémentaire, Monsieur le président de commission!

*M. Alain de Kalbermatten.* Oui, merci. Mais il faut bien se rendre compte ce soir que le projet a déjà été refusé. Alors, ou il est refusé, ou nous le repoussons peut-être d'un mois pour sortir quelque chose de crédible qui passera en plénière. Essayez donc de voir aussi l'avantage, Monsieur le magistrat! Mais je suis convaincu que vous le voyez parfaitement.

**Mis aux voix, le renvoi de la proposition à la commission des travaux et des constructions est accepté sans opposition (57 oui et 8 abstentions).**

**Le président.** Mesdames et Messieurs, il est 22 h 45. Nous avons tous très bien travaillé, nous avons été très présents. Je vais encore aborder trois réponses du Conseil administratif, puis j'annoncerai les nouveaux objets que vous avez déposés, avant de vous souhaiter une excellente nuit.

## 10. Réponse du Conseil administratif à l'interpellation écrite du 15 octobre 2012 de M. Eric Bertinat: «Pour le respect de notre espace public par tous» (IE-4)[1].

*TEXTE DE L'INTERPELLATION*

Chaque jour, des personnes qui ne résident manifestement pas à Genève parquent leurs voitures (trois à six selon le jour), immatriculées en France, sur la rue du Général-Dufour, derrière le Conservatoire de musique. Lesdites voitures sont parfaitement identifiables, puisqu'elles sont la plupart du temps ornées de divers habits et détritus, et il semblerait que leurs propriétaires y habitent, puisque les passants peuvent les voir le matin se changer et se préparer pour la journée, avec leurs enfants. Parfois même, ces personnes dorment près de l'Uni Dufour (côté rue Balmat) et déposent leurs matelas et couvertures dans le parc avoisinant.

Ces voitures sont d'ailleurs parquées toute la journée et occupent près de la moitié des emplacements disponibles sans que leurs propriétaires ne soient inquiétés, alors même que les agents de la police municipale font preuve d'un zèle exemplaire pour amender les résidents genevois, en application de l'article 9, alinéa 1 du règlement sur les agents de la police municipale (RAPM – F 1 07.01).

Or, à toutes fins utiles, il faut rappeler que l'article 8 du RAPM stipule également que les agents de la police municipale sont habilités à faire appliquer l'article 11 A de la loi pénale genevoise, du 17 novembre 2006 (lettre b), et le règlement sur la propreté, la salubrité et la sécurité publiques, du 17 juin 1955 (lettre d).

Malheureusement, il semblerait que l'espace public entre Uni Dufour et la rue du Général-Dufour soit affecté à une aire de camping, bien que le lieu, plutôt marqué par une concentration d'activités financières, culturelles et artistiques, ne semble pas s'y prêter.

A noter également que les personnes qui campent sur le susdit espace public utilisent, sans être inquiétées et de façon parfaitement inappropriée, les infrastructures sanitaires d'Uni Dufour, ce qui ne serait pas le cas non plus si les autorités municipales appliquaient la loi pénale genevoise et le règlement sur la propreté, la salubrité et la sécurité publiques.

Le Conseil administratif peut-il dès lors indiquer:

– si une aire de camping a bien été autorisée entre Uni Dufour et la rue du Général-Dufour?
– sinon, quelles mesures entend-il prendre pour faire respecter l'ordre et la salubrité publics aux alentours d'Uni Dufour?

[1] Annoncée, 2330.

*RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF*

L'auteur de l'interpellation du 15 octobre 2012: «Pour le respect de notre espace public par tous» se plaint de véhicules, immatriculés en Roumanie, qui stationnent sur la rue du Général-Dufour, derrière le Conservatoire de musique.

La problématique soulevée par l'interpellation est connue de la police municipale depuis le 24 mai 2012 déjà.

En effet, ce jour-là, une patrouille de la police municipale s'est rendue à la rue du Général-Dufour suite à une demande de la Centrale d'engagement et de coordination des alarmes (CECAL) concernant un problème lié à un stationnement gênant.

Une fois sur place, la patrouille a constaté qu'il s'agissait de trois véhicules immatriculés en Roumanie, stationnés licitement dans les cases de stationnement à horodateur. Il a été constaté, par ailleurs, que des individus dormaient à l'intérieur des automobiles en question.

Les agents ont dès lors fait appel à la gendarmerie du poste de Plainpalais afin d'interpeller les personnes concernées et d'évacuer les véhicules.

Depuis, des passages réguliers sont assurés, tant par la gendarmerie, que par les agents de la police municipale. Il ressort des rapports subséquents que la problématique dont il est question a pu être, dans un premier temps, endiguée. La gendarmerie confirme cet état de fait.

Cela étant, le 23 novembre 2012, lors d'une séance d'îlotage entre agents de la police municipale et gendarmes, il a été indiqué que des véhicules stationnaient à nouveau dans le périmètre du Conservatoire et de l'Uni Dufour.

Lors de cette séance, la gendarmerie a indiqué qu'elle n'avait pas les moyens de sanctionner les détenteurs des véhicules en question, les automobiles ne restant pas à demeure. En effet, à la fin de la durée du stationnement autorisé, les automobilistes quittaient la rue pour aller se parquer ailleurs.

Cela étant, indépendamment de ce qui précède, il convient de rappeler que le contrôle du stationnement en ville de Genève est avant tout l'apanage de la Fondation des parkings. Les agents de la police municipale ne font aucunement preuve d'un zèle exemplaire pour amender les résidents genevois.

S'agissant du règlement sur la propreté, la salubrité et la sécurité publiques, celui-ci ne peut s'appliquer au seul motif que les occupants des véhicules dont il est question utilisent les sanitaires d'Uni Dufour.

Enfin, il apparaît opportun de rappeler que, depuis le début de l'année, 23 interventions conjointes de la Voirie, des agents de la police municipale et de

la gendarmerie ont été planifiées afin de débarrasser les divers campements roms qui ont été identifiés sur le territoire de la municipalité.

Dans le cadre de ces opérations, 52 060 kilos d'objets ont été débarrassés.

La Ville n'entend pas relâcher l'effort entrepris. Il est d'autant plus nécessaire qu'il a pour but d'éviter que des installations pérennes (structures fixes) ne voient le jour en Ville de Genève.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général: *Jacques Moret*

Le conseiller administratif: *Guillaume Barazzone*

## 11. Réponse du Conseil administratif à la pétition: «Halte à la prolifération des établissements publics aux Pâquis» (P-260)[1].

Le Conseil municipal a renvoyé la pétition P-260 au Conseil administratif le 15 octobre 2012.

En substance, les pétitionnaires demandent principalement que l'article 2 de la loi sur la restauration, le débit de boissons et l'hébergement soit appliqué avec davantage d'assiduité.

Cette disposition prévoit qu'aucune autorisation d'exploiter ne doit être délivrée en faveur d'établissements qui, de par la qualité des locaux exploités (par exemple mauvaise insonorisation) ou le type d'exploitation souhaitée, risquent de troubler l'ordre public, en particulier la tranquillité, la santé et la moralité publiques.

Les pétitionnaires demandent également qu'un moratoire soit décrété, de manière à ce que toute nouvelle ouverture d'établissements publics aux Pâquis soit suspendue.

Enfin, il est souhaité que la clause du besoin soit réhabilitée.

---

[1] Rapport, 2164.

*RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF*

A la lecture de la pétition P-260: «Halte à la prolifération des établissements publics aux Pâquis», il ressort que les pétitionnaires se plaignent de l'augmentation sensible de nouveaux établissements publics (cafés, bars, boîtes de nuit, etc.) dans le quartier des Pâquis.

D'après les initiateurs de la pétition, l'augmentation de ces établissements publics concourt très gravement à la dégradation des conditions de vie et à la santé des habitants (nuisances sonores, trafic de drogue, et autres actes d'incivilité).

A titre liminaire, il convient de rappeler que l'ouverture d'un établissement public dépend exclusivement du Canton (Service du commerce) qui ne requiert pas l'accord (ni même le préavis) de la municipalité concernée.

La Ville de Genève ne dispose dès lors d'aucun moyen d'intervention sur cette question.

Le seul axe d'intervention dont dispose la Ville porte sur les terrasses des cafés-restaurants.

Sur cette question, il ressort d'une étude menée par le Service de la sécurité et de l'espace publics que les nuisances, dont se plaignent les habitants, n'émanent que très rarement de la terrasse elle-même.

En règle générale, les nuisances sonores proviennent plutôt de l'établissement principal.

Par ailleurs, il a été constaté que des attroupements se forment souvent à proximité d'établissements publics, composés de personnes ne consommant pas dans le périmètre de l'établissement (clients parasites), mais qui achètent, à l'emporter, des boissons alcoolisées qu'elles consomment dans les différentes rues animées le soir, telles que la rue Chaponnière.

Il est certain que la prolifération de cafés-restaurants dans un périmètre restreint encourage ce phénomène.

Cela étant, il est également opportun de rappeler que, jusqu'en 2011, il appartenait au Canton (Service du commerce) de délivrer l'autorisation d'exploiter l'établissement principal et celle permettant d'exploiter une éventuelle terrasse.

En pratique, le Canton n'a jamais dissocié les deux types d'exploitation, si bien que les conditions figurant dans la seule autorisation délivrée par le Service du commerce s'appliquaient mutatis mutandis à la terrasse.

De fait, l'horaire d'exploitation de la terrasse correspondait à celui retenu pour l'établissement principal.

A cette pratique, est venu se greffer un second mode de procéder: le Service du commerce a renversé la règle qui prévoit qu'un café-restaurant doit fermer à minuit, sauf exception, autorisant à proroger la fermeture à 2 h du matin.

Ainsi, l'exception est devenue la règle. La très grande majorité des cafés-restaurants ferment à 2 h du matin, sauf exception.

Le cumul de ces deux pratiques génère, en partie, les nuisances qui sont mises en exergue par de nombreux habitants en ville et particulièrement aux Pâquis.

En sus de cette situation, le Service du commerce continue de délivrer de nouvelles autorisations d'exploiter dans les quartiers déjà fortement encombrés. Quinze nouveaux établissements ont vu le jour pour la seule année en cours.

La Ville tente, dans la limite de ses compétences, d'endiguer les nuisances sonores par certaines démarches ponctuelles.

En premier lieu, aucune autorisation-terrasse n'est octroyée sur le territoire de la municipalité en faveur des dancings et autres boîtes de nuit nombreux aux Pâquis.

Par ailleurs, toute plainte d'habitants relative à des nuisances sonores émanant de terrasses fait l'objet d'un rapport circonstancié qui réunit l'analyse de toutes les parties concernées (gendarmerie, îlotiers de la police municipale, Service du commerce, etc.) et est communiquée aux autorités cantonales compétentes.

Enfin, des actions ponctuelles sont menées afin de sensibiliser tant les exploitants que les clients des nuisances engendrées par les établissements publics.

A cet effet, durant quatre semaines cet été, la police municipale a été détachée jusqu'à 3 h du matin afin d'assurer une présence régulière et dissuasive aux abords des terrasses exploitées en Vieille-Ville.

Cette présence s'inscrivait dans une démarche plus générale qui incluait également la participation des travailleurs sociaux hors murs et la gendarmerie.

Si cette action a certainement amélioré la situation en Vieille-Ville, elle a permis de mettre en exergue les constats rappelés ci-dessous:

la majorité des nuisances sonores qui indisposent les habitants provient de l'établissement principal et non pas de la terrasse;

d'autres nuisances sonores, tout aussi importantes, sont générées par des regroupements de personnes qui ne consomment, ni dans l'établissement principal, ni sur la terrasse.

D'autres démarches associant davantage les propriétaires des établissements ont été entreprises aux Pâquis.

Ainsi, notamment à la rue Chaponnière, il a été demandé aux exploitants d'engager des chuchoteurs et d'être beaucoup plus présents dans leur établissement le soir, afin de les responsabiliser ultérieurement quant aux problématiques liées aux nuisances sonores.

En tout état, il est dans l'intention de la Ville de Genève de continuer ce genre d'actions et de les étendre dans d'autres quartiers de la ville.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général: *Jacques Moret*

Le conseiller administratif: *Guillaume Barazzone*

## 12. Réponse du Conseil administratif à la pétition: «Pour l'autorisation de l'accès à la promenade De-Warens aux chiens tenus en laisse» (P-276)[1].

Le Conseil municipal a renvoyé la pétition P-276 au Conseil administratif le 15 octobre 2012.

*RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF*

Les initiateurs de la pétition P-276 demandent à la Ville de revoir sa position quant à cet espace vert actuellement interdit aux chiens.

D'après les initiateurs de la pétition, la promenade De-Warens constitue l'un des rares espaces verts à la disposition des habitants dans le quartier.

De par sa configuration, cette promenade ne peut constituer un espace de balade pour les chiens et leurs propriétaires. En revanche, ce lieu permet aux propriétaires de chiens de sortir leur animal tôt le matin ou tard le soir, soit durant les plages horaires où il n'est pas possible de se promener le long du Rhône ou au Bois-de-la Bâtie.

Pour mémoire, le 17 juin 2007 a été approuvée, en votation populaire, la loi modifiant la loi sur les conditions d'élevage, d'éducation et de détention des chiens (L 9835).

[1] Rapport, 2260.

L'article 10 de cette loi demandait au Département du territoire, en collaboration avec les communes et après consultation des milieux intéressés, de définir notamment des lieux où les chiens ne sont pas admis.

Suite à la consultation entreprise par le Département du territoire auprès de toutes les communes du Canton de Genève, dont la Ville de Genève, un arrêté a été rendu, le 20 décembre 2007, désignant les parcs interdits aux chiens. La promenade De-Warens figure dans l'inventaire établi par la Ville de Genève.

Les critères retenus à l'époque pour définir les espaces interdits aux chiens, prenaient en compte la dimension des parcs concernés (la Ville ne souhaitait pas autoriser l'accès aux chiens à des espaces restreints où la cohabitation aurait été difficile) et la présence d'écoles enfantines/primaires ou de jeux pour enfants.

A l'époque où l'inventaire a été dressé, la promenade De-Warens accueillait un espace de jeux pour enfants. Outre sa petite dimension, c'est la raison pour laquelle cet espace a été interdit aux chiens.

A l'heure actuelle, les jeux dédiés aux enfants ont été retirés. Il n'est pas certain que le Service des écoles et institutions pour l'enfance réimplante des jeux pour enfants en ce lieu, à brève/moyenne échéance.

Compte tenu de ce qui précède, il est tout à fait envisageable de permettre aux propriétaires de chiens d'accéder à la promenade De-Warens avec leur animal tenu en laisse.

Cela étant, afin de régulariser la situation, il conviendra de modifier l'arrêté du 20 décembre 2007 (N° 623378-2007).

Cette procédure nécessitera d'interpeller le Département de l'intérieur, de la mobilité et de l'environnement (DIME).

Il s'agit-là d'une procédure relativement lourde. Aussi conviendrait-il, auparavant, d'examiner si d'autres modifications sont nécessaires, compte tenu notamment des nouveaux aménagements proposés par la Ville et l'Etat ces dernières années. Par exemple, l'espace herbeux qui donne sur la plage du Rhône, en bas du sentier des Saules ne fait, actuellement, l'objet d'aucune restriction alors que la présence de baigneurs, attirés par le nouvel aménagement, suggérerait que cet espace soit désormais interdit aux chiens.

Il apparaît dès lors opportun qu'un bilan soit effectué par la municipalité, cinq ans après l'entrée en vigueur de la loi sur les conditions d'élevage, d'éducation et de détention des chiens (17 juin 2007).

Le Conseil administratif entend donc charger le Service de la sécurité et de l'espace publics d'effectuer ce bilan.

Ce n'est que subséquemment qu'il pourrait être requis de l'Etat la révision de la liste inventoriant les espaces en ville de Genève interdits aux chiens.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général: *Jacques Moret*

Le conseiller administratif: *Guillaume Barazzone*

## 13. Propositions des conseillers municipaux.

**Le président.** Nous avons reçu les motions, la résolution et le projet de délibération suivants:

– M-1064, de *MM. Grégoire Carasso, Sylvain Thévoz, Ahmed Jama, M^mes^ Annina Pfund, Marie Gobits, Maria Vittoria Romano, Laurence Fehlmann Rielle, Virginie Studemann* et *Olga Baranova*: «Pour l'ouverture des bars jusqu'à 2 heures du matin et la mise en place de mesures efficaces pour gérer la vie nocturne»;

– M-1065, de *MM. Grégoire Carasso, Sylvain Thévoz, Stefan Kristensen, Pascal Holenweg, M^mes^ Annina Pfund, Marie Gobits, Maria Vittoria Romano, Laurence Fehlmann Rielle, Christiane Leuenberger-Ducret* et *Olga Baranova*: «Coûts de constructions de la Ville: dissipons les fantasmes!»;

– M-1066, de *M^mes^ Laurence Fehlmann Rielle, Nicole Valiquer Grecuccio, Maria Vittoria Romano, MM. Grégoire Carasso* et *Sylvain Thévoz*: «Pour la diversité des commerces au centre-ville»;

– R-171, de *M^mes^ Nicole Valiquer Grecuccio, Anne Moratti, Sandrine Burger, Marie-Pierre Theubet, Frédérique Perler-Isaaz, Maria Vittoria Romano, Marie Gobits, Annina Pfund, Christiane Leuenberger-Ducret, Martine Sumi, Virginie Studemann, Laurence Fehlmann Rielle, Brigitte Studer, Vera Figurek, Olga Baranova, Maria Pérez, Alexandra Rys, Fabienne Aubry Conne, Sarah Klopmann* et *Patricia Richard*: «Respect!»;

– PRD-60, de *M. Pascal Holenweg*: «Règlement du Conseil municipal: bénévolat de la commission des naturalisations».

## 14. Interpellations.

**Le président.** J'annonce l'interpellation orale suivante:

– IO-248, de *MM. Grégoire Carasso, Guillaume Käser, Pierre Gauthier, Eric Bertinat* et *Pascal Spuhler*: «Après Maudet.com, la relève Barazzone.com?»

## 15. Questions écrites.

**Le président.** Nous avons reçu les questions écrites suivantes:

– QE-386, de *M. Adrien Genecand*: «Mandats juridiques: la Ville de Genève respecte-t-elle les règles applicables en matière de marchés publics?»;
– QE-387, de *M. Adrien Genecand*: «Respect de la loi fédérale et du règlement cantonal sur la passation des marchés publics (RMP) dans le cadre de l'organisation d'événements».

Je vous remercie pour ces débats animés, où l'écoute a pu se faire même si cela n'a pas toujours été optimal. Je vous souhaite une bonne rentrée, et je vous convie les 19 et 20 mars dans cette même salle. Je vous souhaite une excellente fin de soirée.

Séance levée à 22 h 50.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif . . . . . 4790

2. Communications du bureau du Conseil municipal . . . . . 4790

3. Rapport de la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse chargée d'examiner:
   – la motion du 24 mars 2010 de Mmes Anne Carron-Cescato, Marie Chappuis, Alexandra Rys, Odette Saez, MM. Alain de Kalbermatten et Robert Pattaroni, renvoyée en commission le 13 septembre 2011, intitulée: «Ouvrons l'accès à l'apprentissage en entreprise (formation duale) aux jeunes sans-papiers» (M-908 A);
   – la motion du 24 mars 2010 de Mmes Maria Casares, Ariane Arlotti, Marie-France Spielmann, Charlotte Meierhofer, Hélène Ecuyer, Anne Moratti Jung, Frédérique Perler-Isaaz, Valérie Bourquin, MM. Christian Zaugg, Pierre Rumo, Christian Lopez Quirland, Bayram Bozkurt et Alpha Dramé, renvoyée en commission le 13 septembre 2011, intitulée: «Apprentissage pour tous les jeunes: engager des jeunes sans statut légal, la Ville de Genève innove!» (M-909 A). Suite du débat. . . . . 4791

4. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 29 août 2012 en vue de l'ouverture de trois crédits pour un montant net total de 8 899 800 francs, soit:
   – un crédit net de 3 944 100 francs destiné au réaménagement de l'avenue de la Paix – partie «basse» – du passage supérieur CFF à la place Albert-Thomas, parcelles Nos 4612, 4841, 4851, 4869, 5372, 5373 (Genève-Petit-Saconnex), déduction faite de la participation des Transports publics genevois de 182 500 francs, soit un montant brut de 4 126 600 francs;
   – un crédit de 1 150 700 francs destiné au réaménagement du chemin des Mines et de la rue Kazem-Radjavi, situés sur les parcelles Nos 4608, 4850, 4851, 5421 (Genève-Petit-Saconnex);
   – un crédit net de 3 805 000 francs destiné aux travaux d'assainissement avenue de la Paix – partie «basse» – du passage supérieur CFF à la place Albert-Thomas et chemin des Mines/rue Kazem-Radjavi situés sur les parcelles Nos 3070, 4612, 4850, 4851, 4869,

5038, 5410 (Genève-Petit-Saconnex), déduction faite de la participation de l'Etat de Genève de 379 600 francs, soit un montant brut de 4 184 600 francs (PR-996 A). . . . . 4811

5. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 9 novembre 2011 en vue de:
   – la radiation des servitudes de restriction du droit à bâtir et d'affectation, de restriction de plantations et de canalisations d'électricité et de téléphone, servitudes croisées grevant en droit et en charge la parcelle 3210 de la commune de Genève, section Petit-Saconnex, propriété de la Ville de Genève, ainsi que les parcelles 3209 et 3143, même commune et section, sises chemin du Docteur-Jean-Louis-Prévost 8-10-12, inscrites au Registre foncier sous Pj A 1002 du 18 juillet 1953;
   – la réalisation de la mutation parcellaire, selon le tableau de mutation provisoire TM N° 36/2011 établi par M. Pierre-Yves Heimberg, ingénieur géomètre officiel, en date du 12 août 2011, par laquelle la Ville de Genève devient propriétaire des parcelles 5462 et 5463 ainsi que d'une partie de la dépendance créée, soit la parcelle 5465 de Genève, section Petit-Saconnex;
   – l'ouverture d'un crédit de 485 000 francs permettant d'acquérir 650 m$^2$ de droits à bâtir nécessaires à la réalisation d'une allée complète de l'immeuble C2, dite C2 LUP, sise sur la future parcelle 5463 de la commune de Genève, section Petit-Saconnex;
   – l'octroi à la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social de deux droits de superficie distincts et permanents sur les futures parcelles 5462 et 5463 de la commune de Genève, section Petit-Saconnex, sises chemin du Docteur-Jean-Louis-Prévost 12 et 10, en vue de la construction de logements à caractère social, DDP dont les assiettes définitives seront définies par les autorisations de construire accordées (PR-932 A). . . . . 4823

6. Proposition du Conseil administratif du 23 janvier 2013 en vue de l'ouverture de deux crédits complémentaires à la proposition PR-739 II et III d'un montant net total de 1 912 000 francs, déduction faite d'un préfinancement de 308 000 francs et d'une participation de la Société des amis du musée d'ethnographie de 137 000 francs, soit un montant brut total de 2 357 000 francs destiné à l'acquisition de mobilier et de biens nécessaires à la réouverture du Musée d'ethnographie de Genève (MEG) (PR-1014) . . . . . 4828

7. Proposition du Conseil administratif du 19 décembre 2012, sur demande du Département de l'urbanisme, en vue de l'approbation du projet de plan localisé de quartier N° 29903, qui prévoit la surélévation de deux étages d'un bâtiment d'activités situé à l'angle entre la route de Chêne et l'avenue de l'Amandolier, feuille 29 du cadastre de la Ville de Genève (PR-1012) . . . . . 4842

8. Proposition du Conseil administratif du 9 janvier 2013 en vue de l'ouverture de trois crédits d'un montant total de 6 198 500 francs net, à savoir:
   – un crédit brut de 6 193 500 francs, dont à déduire une subvention du Fonds énergie des collectivités de 150 000 francs, soit un crédit net de 6 043 500 francs destiné à la réalisation d'un niveau supplémentaire à l'espace de vie enfantine, situé place De-Châteaubriand 2, sur la parcelle N° 5175, feuille 4 du cadastre de la commune de Genève, section Petit-Saconnex, propriété de la Ville de Genève;
   – un crédit brut de 290 000 francs financé intégralement par le Fonds énergie et climat de la Ville de Genève, soit un crédit net de 0 franc destiné à l'équipement d'une centrale photovoltaïque en toiture du bâtiment surélevé, situé place De-Châteaubriand 2, sur la parcelle N° 5175, feuille 4 du cadastre de la commune de Genève, section Petit-Saconnex, propriété de la Ville de Genève;
   – un crédit de 155 000 francs destiné à l'équipement en mobilier et jeux ainsi qu'en matériel informatique et téléphonie pour la réalisation d'un niveau supplémentaire à l'espace de vie enfantine, situé place De-Châteaubriand 2, sur la parcelle N° 5175, feuille 4 du cadastre de la commune de Genève, section Petit-Saconnex, propriété de la Ville de Genève (PR-1013) . . . . . 4847

9. Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 29 février 2012 en vue de l'ouverture de trois crédits pour un montant total de 1 792 700 francs, décomposés comme suit:
   – projet de délibération I: un crédit de 1 593 000 francs destiné à l'aménagement des niveaux 1, 2, 3 et 4 situés à la rue du Tir 3, parcelle N° 3186, feuille N° 4, commune de Genève, section Plainpalais, ainsi qu'aux espaces conséquemment libérés à la rue du Stand 25;
   – projet de délibération II: un crédit de 120 700 francs destiné à acquérir le mobilier complémentaire pour les locaux situés à la rue du Tir 3, parcelle N° 3186, feuille N° 4, commune de Genève,

section Plainpalais, ainsi que pour les espaces conséquemment libérés à la rue du Stand 25;
– projet de délibération III: un crédit de 79 000 francs destiné à la distribution informatique et à la téléphonie pour l'aménagement des niveaux 1, 2, 3 et 4 situés à la rue du Tir 3, parcelle N° 3186, feuille N° 4, commune de Genève, section Plainpalais, ainsi qu'aux espaces conséquemment libérés à la rue du Stand 25 (PR-950 A) . . . . . 4873

10. Réponse du Conseil administratif à l'interpellation écrite du 15 octobre 2012 de M. Eric Bertinat: «Pour le respect de notre espace public par tous» (IE-4) . . . . . 4900

11. Réponse du Conseil administratif à la pétition: «Halte à la prolifération des établissements publics aux Pâquis» (P-260) . . . . . 4902

12. Réponse du Conseil administratif à la pétition: «Pour l'autorisation de l'accès à la promenade De-Warens aux chiens tenus en laisse» (P-276) . . . . . 4905

13. Propositions des conseillers municipaux . . . . . 4907

14. Interpellations . . . . . 4908

15. Questions écrites . . . . . 4908

Le mémorialiste:
*Ramzi Touma*